

# Rapport annuel 2024|2025





# Table des matières

|                                                                                        |     |
|----------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Mot conjoint de la présidente et de la première dirigeante                             | 1   |
| Profil de l'entreprise                                                                 | 5   |
| Gouvernance d'entreprise                                                               | 12  |
| Rendement de l'entreprise                                                              | 33  |
| Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques | 49  |
| Rapport de gestion                                                                     | 72  |
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers                          | 84  |
| Rapport de l'auditeur indépendant                                                      | 86  |
| États financiers consolidés                                                            | 90  |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés                                       | 97  |
| Administrateurs et dirigeants                                                          | 145 |
| Bureaux de la Société                                                                  | 148 |



# Mot conjoint de la présidente et de la première dirigeante

L'année 2015 a marqué le début d'un nouveau chapitre pour la Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL), lorsque la société a vu le jour sous sa forme fusionnée actuelle. La transition a été couronnée de succès grâce à un cadre stratégique unique, des pratiques exemplaires unifiées et un engagement commun à l'égard d'une gestion responsable. Alors que nous célébrons cette décennie d'activités, nous sommes fiers d'assurer la durabilité de nos ponts en les considérant comme plus qu'une simple infrastructure : il s'agit de liens vitaux entre les collectivités et les économies des deux côtés de la frontière canado-américaine.

Ce parcours a été marqué par une transformation profonde et la résilience. Nous avons évité les embûches associées au contexte de l'exploitation des ponts internationaux en constante évolution, qui ont découlé des défis sans précédent posés par la pandémie de COVID19, et en avons tiré des leçons clés et une force renouvelée. Sur le plan financier, la prudence et les avancées ont façonné notre cheminement. Grâce à la diligence du Conseil d'administration de la SPFL, nous avons considérablement réduit la dette à long terme (maintenant presque entièrement remboursée), renforcé l'obligation de rendre des comptes au public et adopté des principes de gouvernance rigoureux. Cette gouvernance financière a permis à l'agence de notation S&P de relever à A+ la cote de crédit de SPFL, laquelle s'établissait à BBB- sous l'ancienne société.

À titre d'intendante de quatre passages indispensables, la société est demeurée déterminée au cours de la dernière décennie à maintenir les normes les plus élevées en matière de gestion des actifs, d'atténuation des risques et de surveillance éthique. Tous ces efforts se sont traduits par les résultats positifs obtenus dans le cadre de l'examen spécial de 2022 du Bureau du vérificateur général du Canada. Nous avons également lancé des technologies modernes, dont un système de péage amélioré, afin de continuellement rendre la circulation plus fluide sur nos infrastructures essentielles tout en réalisant des avancées décisives dans le cadre de nos engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance. Tout au long de cette décennie, la résilience et le professionnalisme dont ont fait preuve les membres de notre équipe ont fait en sorte que nos ponts demeurent des corridors commerciaux indispensables pour le Canada et les États-Unis.

Forts de cette base sur laquelle repose la Société depuis dix ans, au cours de l'exercice 2024-2025, nous avons continué à nous concentrer sur nos objectifs stratégiques. La durabilité de nos actifs, de nos infrastructures et de l'exploitation était primordiale. Il s'agissait d'une année d'avancées concrètes pour l'ensemble de notre portefeuille d'actifs physiques; nous avons mis la dernière main à un grand projet de réfection de la deuxième travée du pont Blue Water, fait progresser les importants travaux de préservation de la travée canadienne du pont international des Mille-Îles, et amorcé les travaux de resurfacement sur le pont du chenal sud du pont international de la voie maritime. Nos équipes affectées à l'entretien et aux installations ont veillé à ce que chaque structure fasse l'objet de l'examen méticuleux nécessaire pour en assurer la sécurité et l'efficacité, et ont été soutenues par une solide culture de santé et de sécurité au travail et des politiques officielles en matière de sécurité qui renforcent nos cadres internes. Sur le plan de l'exploitation, malgré les pressions externes exerçant une incidence sur le nombre de passages, le pont Blue Water a enregistré un trafic commercial record en fin d'année et a surpassé tous les autres ponts internationaux au pays. Nous avons également fait progresser les préparatifs pour les péages sans argent liquide afin d'optimiser davantage la fluidité de la circulation.

En effet, pour renforcer la viabilité financière et assurer l'adaptativité, il a fallu faire preuve de prudence pour composer avec cette variation du nombre de déplacements et les incertitudes économiques. La stabilité financière est demeurée primordiale; le réinvestissement de capitaux s'est fait avec vigilance, appuyé par un apport indispensable du gouvernement du Canada aux fins des projets clés et, surtout, en vue de la continuité des opérations de la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée. Le contexte d'exploitation unique de cette dernière, dans le cadre duquel une partie importante de la circulation est composée de voyageurs exemptés de péage par la Couronne, présente des défis continus en matière de viabilité financière qui ne sont pas prévus dans les ententes historiques. Bien que le financement du gouvernement canadien ait fourni un soutien essentiel au cours du présent exercice, nous collaborons activement avec notre partenaire américain pour étudier de nouveaux mécanismes de gouvernance et de financement afin d'assurer la viabilité à long terme de ce passage névralgique. Parallèlement, nous avons continué à peaufiner notre système de gestion des risques de l'entreprise en priorisant la résilience, et élargi les collaborations stratégiques, afin d'ouvrir la voie à l'innovation. Notre engagement à l'égard de la durabilité et de l'adaptation se traduit par une harmonisation accrue avec le cadre du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques et les progrès réalisés en matière de surveillance du carbone.

Finalement, notre succès repose sur la promotion de l'excellence de notre personnel et le renforcement des liens communautaires. Le dévouement des membres de notre personnel et leur travail inlassable font en sorte que nos ponts maintiennent fermement leur position de liaisons internationales indispensables. Nous avons favorisé une culture de collaboration et d'équité en mettant en œuvre de nouvelles ressources, comme un portail des employés plus accessible, ainsi que nos premiers plans d'accessibilité et plan d'équité salariale. Nous avons intensifié nos efforts de réconciliation grâce à une collaboration précieuse avec la Première Nation Aamjiwnaang à Point Edward et à un engagement continu avec le Conseil des Mohawks d'Akwesasne à Cornwall, en intégrant des mesures concrètes qui traduisent le respect de la culture et de l'histoire autochtones. Ces mesures témoignent de notre engagement à incarner une entreprise socialement responsable au sein des collectivités que nous servons.

Nous remercions nos partenaires de ponts binationaux, nos filiales, les collectivités hôtes et les parties prenantes pour leur précieuse collaboration et confiance. Ensemble, nous avons façonné un avenir où les ponts de la SPFL sont sécuritaires, efficaces et indispensables, qui permet de veiller à ce que la Société demeure un chef de file durable en matière d'excellence opérationnelle, d'intendance et d'innovation pour les générations à venir.



---

Présidente du Conseil  
d'administration



---

Natalie Kinloch  
Première dirigeante



Conseil d'administration



Dirigeants et cadres



# Profil de l'entreprise

## Contexte

La Société des ponts fédéraux (SPFL) est une société d'État mère dont les activités sont indépendantes du gouvernement fédéral. La Société, dont le siège social est situé à Ottawa, en Ontario, est responsable de veiller aux intérêts fédéraux du Canada pour quatre des douze ponts internationaux situés en Ontario. La SPFL est une société d'État qui favorise les intérêts économiques, touristiques et binationaux du Canada avec les États-Unis. Son mandat, d'intérêt national, vise à faciliter les échanges commerciaux quotidiens essentiels entre le Canada et les États-Unis, à soutenir leurs économies et à assurer la résilience de la chaîne d'approvisionnement.

La structure de l'entreprise permet à la SPFL de gérer tous les ponts au sein d'un portefeuille, partageant ainsi le personnel, l'expertise, le soutien aux infrastructures et les pratiques exemplaires grâce à un cadre administratif commun qui profite aux quatre ponts.

Les activités du pont Blue Water et celles du pont international de la voie maritime sont gérées directement, ou par l'intermédiaire d'une filiale de la SPFL, tandis que la SPFL assure un rôle de liaison avec les autorités locales pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie et du pont international des Mille-Îles.

|                   | <b>Pont international de Sault Ste. Marie</b>                            | <b>Pont Blue Water</b>                                                                       | <b>Pont international des Mille-Îles</b>                                                                         | <b>Pont international de la voie maritime</b>                                                                                          |
|-------------------|--------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| SPFL<br>Propriété | 50 % du pont<br><br>100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée | 50 % de chacun des ponts jumeaux<br><br>100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée | 100 % des ponts canadiens<br><br>50 % des ponts Rift<br><br>100 % de l'esplanade canadienne et du point d'entrée | 100 % du pont du chenal nord<br><br>100 % du complexe douanier canadien et de la voie internationale<br><br>32 % du pont du chenal sud |

|                       | <b>Pont international de Sault Ste. Marie</b>                                                                                                                                                                     | <b>Pont Blue Water</b>                                    | <b>Pont international des Mille-Îles</b>                                                                                                  | <b>Pont international de la voie maritime</b>                                                                                      |
|-----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partenaires étrangers | Michigan Department of Transportation (MDOT)                                                                                                                                                                      | MDOT                                                      | La Thousand Islands Bridge Authority, une société d'intérêt public de l'État de New York en vertu de la Loi relative aux pouvoirs publics | La Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS), un organisme du département des Transports des États-Unis        |
| Exploitants des ponts | L'International bridge administration, une unité administrative distincte du MDOT, aux pouvoirs délégués par la Sault Ste. Marie Bridge Authority; elle-même une entreprise constituée par le MDOT et par la SPFL | Partie canadienne : SPFL<br><br>Portion américaine : MDOT | Thousand Islands Bridge Authority                                                                                                         | La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée, une société d'État mandataire canadienne et une filiale de la SPFL |

|                          | <b>Pont international de Sault Ste. Marie</b>                                                                      | <b>Pont Blue Water</b>                                    | <b>Pont international des Mille-Îles</b>                                                                                                                       | <b>Pont international de la voie maritime</b>                                                            |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Structure de gouvernance | Huit administrateurs : quatre Américains nommés par le gouverneur du Michigan; quatre Canadiens nommés par la SPFL | Partie canadienne : SPFL<br><br>Portion américaine : MDOT | Un président du Conseil américain ainsi que six administrateurs nommés par le Jefferson County : trois Américains et trois Canadiens (recommandés par la SPFL) | Huit administrateurs nommés par la SPFL : quatre Canadiens et quatre Américains (recommandés par la GLS) |

## Mandat et rôle de la politique publique

Le mandat de la SPFL, approuvé par le ministre des Transports et du Commerce intérieur, consiste à fournir le plus haut niveau d'intendance possible de sorte que ses ponts internationaux et les structures connexes soient sécuritaires et efficaces pour les usagers.

Les entreprises ou les réalisations de la Société se limitent à ce qui suit :

- a) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la reconstruction de ponts ou d'autres structures, installations, travaux ou propriétés connexes, y compris les approches, les servitudes, l'équipement de transmission d'électricité ou de communication, les pipelines intégrés aux ponts, aux autres structures, aux installations, aux travaux ou aux propriétés connexes, reliant la province de l'Ontario, au Canada, à l'État de New York ou à l'État du Michigan, aux États-Unis, soit par la Société seule, soit conjointement ou en collaboration avec une personne, une entité juridique ou une administration publique au Canada ou aux États-Unis;
- b) la conception, la construction, l'acquisition, le financement, l'entretien, l'exploitation, la gestion, l'aménagement, la réparation, la démolition ou la construction d'autres ponts ou de structures, d'installations, d'ouvrages

ou de propriétés connexes, selon l'avis du gouverneur en conseil et aux conditions que ce dernier peut fixer;

- c) les entreprises ou les autres activités accessoires aux ponts, aux autres structures, aux installations, aux ouvrages ou aux propriétés connexes, visées au paragraphe a) ou b).

Aux fins qui précèdent, et sous réserve de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) et des statuts connexes, avec les modifications apportées à l'occasion, la Société a les capacités et les pouvoirs d'une personne physique.

## Vision

La SPFL vise à optimiser la sûreté, la sécurité, la pérennité et la capacité des ponts à l'avantage du Canada tout en servant les usagers avec efficacité et respect.

## Mission

La SPFL est une société d'État responsable de surveiller les intérêts fédéraux du Canada pour certains ponts internationaux entre le Canada et les États-Unis.

## Piliers

La SPFL remplit sa mission grâce aux cinq piliers stratégiques ci-dessous :

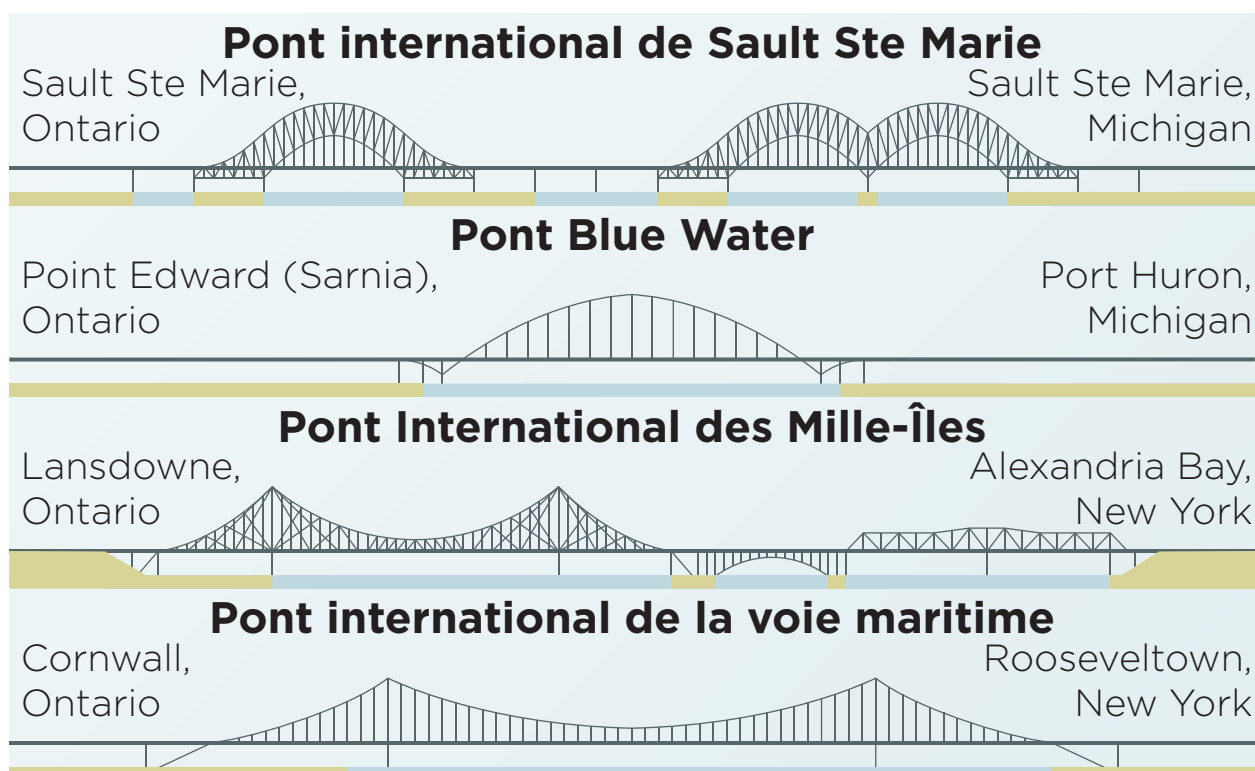
- une société fonctionnant selon une approche de gestion de portefeuille et se concentrant sur la prestation d'un excellent service à la clientèle;
- une gestion des ponts sous sa responsabilité s'articulant sur la sécurité et la sûreté grâce à un programme d'inspections indépendantes et à des programmes d'investissement et d'entretien appropriés;
- une utilisation efficace de la technologie, au moyen de plateformes communes assurant l'efficacité des activités et l'exactitude des renseignements, gérés de façon à minimiser les risques et les coûts connexes;
- la pérennité des activités, de l'entretien et de l'administration par une approche commune des produits, la hiérarchisation des placements, l'optimisation des taux et la limitation des coûts;
- Une bonne gouvernance de la Société, grâce à une structure optimisée, aux capacités et aux compétences requises, et à d'excellentes relations avec les parties prenantes.

## Activités principales

Conformément à la *Politique sur les résultats du Conseil du Trésor*, la principale responsabilité de la SPFL est « la gestion de ponts internationaux ».

Elle rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports et du Commerce intérieur. La Société est responsable des intérêts fédéraux du Canada à quatre des douze ponts internationaux situés en Ontario, et son siège social est situé à Ottawa, en Ontario.

### Connecter le Canada et les États-Unis



La SPFL dispose d'un vaste éventail d'obligations et de relations, chacune étant façonnée par l'histoire propre à chaque pont. Elle est propriétaire des ponts et supervise leurs activités. Ces activités comprennent de gérer les accords internationaux liés à ces ponts, de diriger les tâches d'ingénierie et d'inspection connexes et de superviser les projets d'immobilisations liés aux ponts.

## Engagement à l'égard des enjeux ESG

La SPFL s'engage résolument à atténuer l'impact environnemental de ses activités aux ponts internationaux, à garantir une résilience financière à

long terme et à respecter ses obligations envers ses employés, ses parties prenantes et les communautés hôtes. En intégrant un cadre d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans l'exploitation de ses ponts internationaux, la SPFL crée de la valeur en :

- intégrant les enjeux ESG dans toutes les facettes de l'entreprise afin d'éclairer la prise de décision à tous les plans, ce qui favorise la durabilité des actifs de SPFL;
- soutenant des projets qui profitent aux clients, aux collectivités d'accueil et aux employés;
- offrant une bonne expérience aux employés et en les faisant participer à la réalisation des objectifs liés aux enjeux ESG.

Le champ d'application des enjeux ESG de la SPFL englobe ce qui suit.

## **Enjeux environnementaux**

- Optimiser les ressources et l'énergie afin de réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre;
- Prendre soin des terres et des cours d'eau environnants;
- Intégrer la durabilité et limiter les impacts sur l'environnement;
- Favoriser l'atteinte des cibles en matière de changements climatiques.

## **Enjeux sociaux**

- Établir une relation avec les personnes et rehausser la réputation auprès des institutions et des collectivités;
- Promouvoir les relations de travail, la diversité, l'équité et l'inclusion.

## **Enjeux de gouvernance**

- Contrôler les pratiques, les mesures et les mécanismes internes;
- Optimiser les mécanismes de prise de décision et de respect des lois;
- Répondre aux besoins des parties prenantes;

## Alignement sur les objectifs de développement durable des Nations Unies

En septembre 2015, le gouvernement du Canada et 192 autres États membres des Nations Unies ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le programme comprend 17 objectifs de durabilité visant à mettre fin à la pauvreté, à préserver la planète et à instaurer la paix et la prospérité pour tous d'ici 2030.

La *Loi fédérale sur le développement durable* (la Loi) établit le cadre juridique nécessaire à l'élaboration d'une *Stratégie fédérale de développement durable* (SFDD) et à l'établissement de rapports à ce sujet, ce qui constitue le principal instrument du gouvernement du Canada pour la planification et l'établissement de rapports en matière de développement durable.

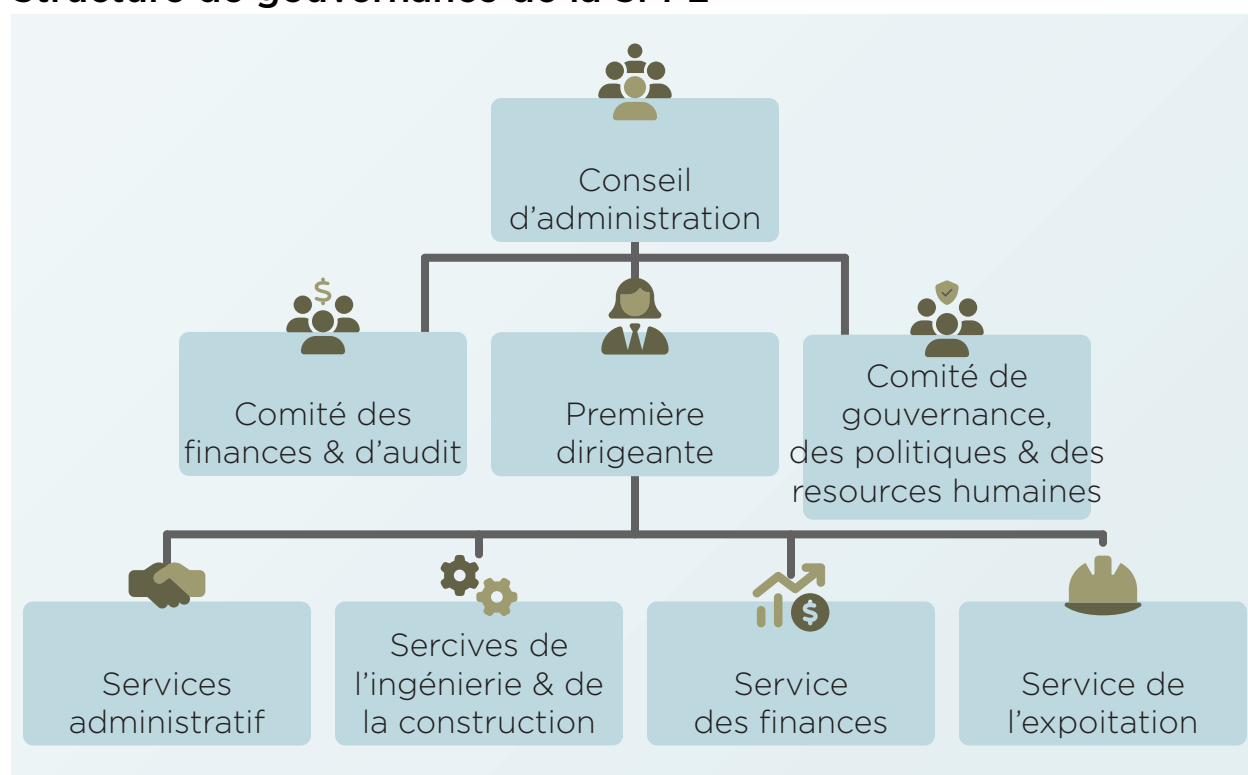
En tant que société d'État, la SPFL n'est pas assujettie à la Loi. Par conséquent, elle n'est pas tenue de contribuer à l'élaboration et à la présentation de la Stratégie fédérale de développement durable. Cependant, la SPFL est intrinsèquement liée aux objectifs de durabilité et, en tant que bonne entreprise citoyenne, elle souligne la nécessité d'harmoniser ses activités avec ces objectifs. En plus de l'adoption des objectifs 10, 12 et 13, obligatoires pour toutes les organisations assujetties à la Loi, la SPFL s'efforce de mettre en œuvre trois objectifs supplémentaires :

- Objectif 5 : Promouvoir l'égalité entre les genres
- Objectif 9 : Favoriser l'innovation et les infrastructures vertes au Canada
- Objectif 10 : Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités
- Objectif 12 : Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission
- Objectif 13 : Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts
- Objectif 16 : Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts

# Gouvernance d'entreprise

À titre de société d'État, la SPFL est dirigée par un Conseil d'administration (le « Conseil ») et doit rendre des comptes au Parlement par l'entremise du ministre des Transports et du Commerce intérieur. Le Conseil se compose de sept administrateurs, dont la présidente du Conseil, ainsi que la première dirigeante. La présidente du Conseil et la première dirigeante sont toutes deux nommées par le gouverneur en conseil en vertu de l'article 105 de la *LGFP*. Les administrateurs, à l'exception de la présidente du Conseil et de la première dirigeante, sont nommés par le ministre avec l'accord du gouverneur en conseil.

## Structure de gouvernance de la SPFL



## Cadre juridique

La SPFL est une société régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) figurant à l'annexe III de la partie I de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), et qui est mandataire de l'État; elle est issue de la fusion de l'ancienne entreprise, également connue sous le nom de La Société des ponts fédéraux Limitée, avec plusieurs autres sociétés de ponts.



Ces fusions ont contribué pour beaucoup à régler les problèmes de gouvernance de longue date et à accroître l'attention et la responsabilité à l'égard des ponts internationaux.

## Obligation de rendre des comptes au public

La SPFL est dirigée par un Conseil d'administration, qui doit rendre compte de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. La première dirigeante siège au Conseil et lui rend compte de la gestion courante et du rendement de la Société, en plus d'aider le Conseil à jouer son rôle de supervision.

## Rôle du Conseil d'administration de la SPFL

Le Conseil d'administration de la SPFL est responsable de la supervision et de l'orientation stratégique de la Société. Il établit les objectifs et l'orientation de l'entreprise, exerce une bonne gouvernance, suit de près ses résultats financiers, approuve les budgets et les états financiers, approuve les politiques et les règlements, et veille à ce que les risques soient déterminés et gérés. Le Conseil d'administration se réunit habituellement à six reprises au cours d'un exercice financier.

À l'heure actuelle, le Conseil est appuyé dans son rôle et ses responsabilités par le comité des finances et d'audit en vertu de la loi, ainsi que par un comité de gouvernance, politiques et ressources humaines.

Le Conseil a instauré une charte pour chacun des comités permanents ainsi que des directives d'exploitation qui régissent les activités de chaque comité. Le Conseil peut mettre sur pied d'autres comités au besoin pour l'aider à assumer ses responsabilités. La composition des comités peut changer. La liste des membres des comités actuels figure sur le site Web de la Société.

Conformément au paragraphe 113.1 (1) de la LGFP, le Conseil d'administration tient chaque année une assemblée publique pour souligner les activités de la Société au cours de la dernière année, ainsi que les initiatives actuelles et futures. La plus récente assemblée publique annuelle de la SPFL a eu lieu virtuellement en octobre 2024. La présentation de cette assemblée est publiée sur le site Web de la SPFL.

## Comités

### **Comité des finances et d'audit**

#### Mandat

Selon les tâches décrites dans la LGFP, le Comité des finances et d'audit supervise et formule les recommandations soumises au Conseil dans les domaines de normes d'intégrité et de comportement, de la présentation de l'information financière, des pratiques de contrôle de gestion, de la gestion des risques, des besoins en assurance et du programme de gestion des actifs.

Le Comité est responsable d'émettre des recommandations au Conseil à l'égard des états financiers, d'audit interne de la Société et du rapport annuel de l'auditrice de la Société. Il a également la responsabilité d'examiner les résultats de cet examen spécial, de même que les plans et les révisions de rapports qui en découlent ayant trait au programme de gestion des actifs afin de formuler des recommandations au Conseil d'administration. Le Comité remplit d'autres fonctions que lui attribue le Conseil et qui font partie des règlements administratifs de la Société.

#### Membres

Le Comité se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du Comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. La présidente du Conseil est également nommée d'office membre du Comité sans droit de vote.

### **Comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines**

#### Mandat

Ce Comité aide le Conseil à superviser la gouvernance de la Société, les politiques et l'infrastructure du Conseil, ainsi que les ressources humaines. Le rôle du Comité est d'appuyer le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités en effectuant un audit des questions faisant partie de son champ de compétence, y compris les enjeux d'ESG. Son rôle ne consiste pas à accorder des approbations, mais plutôt à formuler des recommandations au Conseil à l'égard des approbations que celui-ci doit donner.

## Membres

Le Comité se compose de trois membres nommés par le Conseil, sur recommandation de la présidente du Conseil. Un des membres est désigné par le Conseil comme étant le président du Comité, sur recommandation de la présidente du Conseil. Comme pour le Comité des finances et d'audit, la présidente du Conseil est également nommée d'office membre du Comité sans droit de vote.

## Rémunération des administrateurs

Le gouverneur en conseil détermine la rémunération de la présidente et des autres administrateurs, ainsi que celle de la première dirigeante. La rémunération de la présidente et des autres administrateurs est conforme aux lignes directrices concernant la rémunération des titulaires à temps partiel nommés par le gouverneur en conseil dans les sociétés d'État et conforme à l'article 108 de la LGFP. La présidente obtient des honoraires annuels allant de 6 400 \$ à 7 500 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$ pour assister aux réunions de la SPFL et de ses comités, alors que les autres membres du Conseil obtiennent des honoraires annuels allant de 3 200 \$ à 3 800 \$ et une indemnité quotidienne allant de 200 \$ à 300 \$. Les administrateurs du Conseil sont remboursés pour les frais raisonnables engagés dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas.

## Remboursement aux administrateurs en 2024-25

| Administrateurs                                                                           | Honoraires<br>reçus | Indemnité<br>journalière | Frais de<br>voyage /<br>formation | Total         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|--------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Remarques                                                                                 | a                   | a,b                      | c                                 |               |
|                                                                                           | \$                  | \$                       | \$                                | \$            |
| <b>Pascale Daigneault</b><br>Sarnia, (Ontario)                                            | 7 500               | 7 875                    | 11 008                            | 26 383        |
| <b>John Lopinski</b><br>Port Colborne,<br>(Ontario)                                       | 3 800               | 5 475                    | 4 717                             | 13 992        |
| <b>Marie-Jacqueline<br/>Saint-Fleur</b><br>Montreal, QC                                   | 3 800               | 4 575                    | 1 103                             | 9 478         |
| <b>Travis Seymour</b><br>Cornwall, (Ontario)                                              | 3 800               | 4 200                    | 941                               | 8 941         |
| <b>Rakesh Shreewastav</b><br>Toronto, (Ontario)                                           | 3 800               | 6 300                    | 7 068                             | 17 168        |
| <b>Rick Talvitie</b><br>Sault Ste. Marie,<br>(Ontario)<br>(depuis le<br>17 décembre 2024) | 1 105               | 1 275                    | 1 340                             | 3 720         |
| <b>Natalie Kinloch</b><br>Apple Hill, (Ontario)<br>(note d)                               | n/a                 | n/a                      | n/a                               | -             |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>23 805</b>       | <b>29 700</b>            | <b>26 175</b>                     | <b>79 680</b> |

a. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-84 du 30 janvier 2015, pour le président du Conseil. Taux de rémunération en vertu du décret PC2015-81 du 29 janvier 2015, pour les autres administrateurs.

b. Ceci comprend la participation aux réunions du Conseil et des comités, à l'assemblée publique annuelle, aux séances de planification stratégique, aux téléconférences, aux fonctions spéciales et aux journées de déplacement supplémentaires.

c. Les remboursements de frais de déplacement et de formation comprennent le remboursement des menues dépenses raisonnables et des frais d'inscription conformément à la Politique sur les déplacements d'affaires, l'accueil, les conférences et les événements de la SPFL

d. La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions.

## Participation aux réunions du Conseil en 2024-25

| Administrateurs                                                                           | Réunion<br>du<br>Conseil | Réunions de<br>comités |          | Formation<br><br># de<br>jours | Représen-<br>tation de la<br>SPFL<br><br>g |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------|----------|--------------------------------|--------------------------------------------|
|                                                                                           |                          | CGPRF<br>e             | CFA<br>f |                                |                                            |
| <b>Pascale Daigneault</b><br>Sarnia, (Ontario)                                            | 7/7                      | 3/3                    | 3/4      | 2/2                            | 4/4                                        |
| <b>John Lopinski</b><br>Port Colborne,<br>(Ontario)                                       | 7/7                      | 3/3                    | 4/4      | 0/0                            | -                                          |
| <b>Marie-Jacqueline<br/>Saint-Fleur</b><br>Montreal, QC                                   | 6/7                      | 2/3                    | 4/4      | 0/0                            | -                                          |
| <b>Travis Seymour</b><br>Cornwall, (Ontario)                                              | 7/7                      | 0/0                    | 4/4      | 0/0                            | -                                          |
| <b>Rakesh Shreewastav</b><br>Toronto, (Ontario)                                           | 7/7                      | 3/3                    | 0/0      | 1/1                            | -                                          |
| <b>Rick Talvitie</b><br>Sault Ste. Marie,<br>(Ontario)<br>(depuis le<br>17 décembre 2024) | 2/2                      | 1/1                    | 0/0      | 0/0                            | -                                          |
| <b>Natalie Kinloch</b><br>Apple Hill, (Ontario)<br>(note d)                               | 7/7                      | -                      | -        | -                              | -                                          |

d. La première dirigeante siège également au Conseil d'administration et ne reçoit aucune rémunération supplémentaire pour ses fonctions.

e. CGPRF signifie comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines.

f. CFA signifie comité des finances et d'audit

g. Nombre de jours où la présidente a représenté la SPFL à titre officiel auprès des parties prenantes.

## Cadres supérieurs de la SPFL

| Nom              | Titre                                                                  |
|------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Natalie Kinloch  | Première dirigeante                                                    |
| Richard Iglinski | Dirigeant principal des finances                                       |
| Thye Lee         | Vice-président, Ingénierie et Construction                             |
| Rémi Paquette    | Dirigeant principal de l'information, des risques et de la technologie |
| Karen Richards   | Dirigeante principale de l'exploitation                                |

### Rémunération des cadres supérieurs

Les conditions d'emploi de la première dirigeante sont énoncées dans les Conditions d'emploi des personnes nommées à temps plein par le gouverneur en conseil. L'échelle salariale du poste de la première dirigeante (PD 3) est de 226 700 \$ à 266 600 \$ (selon la rémunération approuvée pour les premiers dirigeants des sociétés d'État en 2024-2025, comme l'indique le Conseil du Trésor). Celui-ci n'obtient aucuns honoraires annuels ni indemnité quotidienne pour assister aux réunions du Conseil. Le gouverneur en conseil peut également accorder à la première dirigeante une rémunération au rendement atteignant 15 pour cent de son salaire de base, en fonction du degré de réalisation de ses principaux objectifs de rendement, selon ce que détermine le Conseil.

La rémunération des membres de la haute direction repose sur les échelles salariales des cadres supérieurs (EX) du gouvernement du Canada.

### Programme d'audits

Le programme d'audits est constitué d'audits externes et internes.

Le programme d'audits externes nécessite que le BVG du Canada effectue un audit annuel des états financiers consolidés afin de confirmer qu'ils reflètent adéquatement les résultats d'exploitation et la situation financière, et que les activités ont été menées conformément aux Normes comptable IFRS et à la partie X de la LGFP. Le BVG effectue également un examen spécial au moins une fois tous les dix ans pour confirmer que les actifs sont protégés et contrôlés, que les ressources financières, humaines et matérielles sont gérées efficacement et que l'exploitation de l'entreprise est efficace. Un tel examen a été réalisé en juin 2022. Les résultats, très positifs, sont accessibles sur le [site Web de la SPFL](#).

Le programme d'audits internes vise à renforcer l'obligation de rendre des comptes, la gestion des risques, la gestion des ressources et la bonne gouvernance en veillant à ce que l'audit interne constitue un élément clé de la gouvernance. Les plans pluriannuels d'audits, élaborés et révisés chaque année, recensent les secteurs de risques clés communs à tous les ponts.

## Code de conduite

L'objectif de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* est d'encourager les employés du secteur public, y compris ceux des sociétés d'État et des autres organismes publics, à se manifester s'ils ont des raisons de croire que des actes répréhensibles graves se sont produits et de les protéger contre toutes représailles s'il y a lieu. Une disposition de la Loi exige notamment de donner rapidement au public un accès aux renseignements portant sur des cas fondés d'actes répréhensibles découlant d'une divulgation. La Société doit plus précisément décrire l'acte répréhensible commis, les recommandations présentées au premier dirigeant, ainsi que les mesures correctives prises par ce dernier. Le responsable de la divulgation de la SPFL est le dirigeant principal de l'information, des risques et de la technologie.

Le Conseil a approuvé un Code de valeurs et d'éthique qui détermine les valeurs de la SPFL, son engagement à l'égard de l'éthique et les comportements attendus de tous ses employés dans leurs relations avec leurs collègues, le public, et les autres entités gouvernementales ou externes. Chaque année, tous les employés doivent signer le Code de conduite dans le cadre de leur évaluation annuelle du rendement.

La Société respecte entièrement l'esprit de la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* et n'a reçu aucune plainte jusqu'ici.

## Gestion des risques

Le processus de gestion des risques de la SPFL comprend quatre éléments principaux :

- le profil de risque de l'entreprise;
- le cadre de l'énoncé de la propension à prendre des risques de l'entreprise;
- le registre des risques de l'entreprise;
- le plan d'audit triennal basé sur les risques.

La SPFL considère que la gestion des risques est une responsabilité commune. Le Conseil d'administration, les comités, la première dirigeante et tous les employés participent activement à la gestion des risques dans leurs champs de compétences respectifs. L'objectif est d'intégrer une approche cohérente, holistique et exhaustive de la gestion du risque, fermement ancrée dans les activités de planification, de prise de décisions et d'exploitation de la Société.

Le Conseil d'administration et la première dirigeante doivent rendre compte de la gestion globale de la Société. Le Conseil d'administration détermine l'orientation stratégique et :

- indique la marche à suivre en matière de gestion des risques, y compris les cibles, la tolérance aux risques et la capacité;
- fournit le leadership en ce qui concerne la gestion des risques et des risques stratégiques qui découlent du profil de risque de la Société;
- s'assure de recenser les principaux risques et de mettre en œuvre des mécanismes et des ressources efficaces de gestion des risques;
- préserve des systèmes d'information et des pratiques de gestion qui répondent aux besoins de la Société et qui garantissent l'intégrité des données;
- communique les risques résiduels importants au ministre des Transports et du Commerce intérieur.

Le Conseil d'administration a approuvé le modèle suivant de profil de risque et de tolérance adapté de la méthodologie d'évaluation de la gouvernance, du risque et de la conformité largement reconnue de Paisley Consulting.

## Matrice des risques SPFL

| Probabilité - Quelle est la probabilité que le risque se réalise? |                |             |                 |                 |                 |                      |
|-------------------------------------------------------------------|----------------|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|----------------------|
| Conséquence<br>Quelle pourrait être la gravité des conséquences?  |                | Rare<br>1   | Improbable<br>2 | Modéré<br>3     | Probable<br>4   | Presque certain<br>5 |
|                                                                   | Critique<br>5  | 5<br>Moyen  | 10<br>Important | 15<br>Élevé     | 20<br>Critique  | 25<br>Critique       |
|                                                                   | Élevé<br>4     | 4<br>Moyen  | 8<br>Moyen      | 12<br>Important | 16<br>Élevé     | 20<br>Critique       |
|                                                                   | Important<br>3 | 3<br>Faible | 6<br>Moyen      | 9<br>Moyen      | 12<br>Important | 15<br>Élevé          |
|                                                                   | Moyen<br>2     | 2<br>Faible | 4<br>Faible     | 6<br>Moyen      | 8<br>Moyen      | 10<br>Important      |
|                                                                   | Faible<br>1    | 1<br>Faible | 2<br>Faible     | 3<br>Faible     | 4<br>Moyen      | 5<br>Moyen           |



## Registre des risques de la SPFL

🌟 : Critique ▲ : Élevé ◆ : Important ■ : Moyen ● : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Viabilité financière</b><br><br><b>Risque inhérent</b><br>▲ ↑ | Le risque d'instabilité financière, en raison d'une réduction importante des produits (par exemple, une diminution des produits de péage), de frais imprévus ou d'une mauvaise gestion pouvant entraîner une réduction des activités, de l'entretien, de la sécurité et de la sûreté des ponts, mettant en péril les employés et le public. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un suivi actif et une hiérarchisation des charges par rapport au budget;</li> <li>• Gérer la viabilité financière de l'entreprise;</li> <li>• Évaluer l'endettement global de façon continue et trouver des solutions potentielles;</li> <li>• Recenser d'autres sources de produits possibles, y compris le développement des affaires et le taux d'inoccupation des espaces sous bail;</li> <li>• Collaborer avec l'ASFC à l'élaboration de stratégies de gestion des coûts à long terme pour les installations de l'ASFC.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                               | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Financement de la CPIVM</b><br><br><b>Risque inhérent</b><br> ↑ | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer la viabilité financière dans le contexte de la pérennité de la CPIVM;</li> <li>• Communiquer continuellement avec GLS pour faire le point sur la gouvernance et le financement.</li> <li>• Prioriser les projets en fonction de l'étude du cycle de vie du pont du chenal sud.</li> <li>• Obtenir des engagements de financement et fournir la documentation à l'appui à Transports Canada.</li> <li>• Informer continuellement le cabinet du ministre des besoins de financement et de la complexité.</li> </ul> |

 : Critique
  : Élevé
  : Important
  : Moyen
  : Faible

↔ : Stable
 ↑ : Risque Croissant
 ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                   | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Forces externes</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↑ | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Se tenir au courant des enjeux mondiaux et des conséquences possibles;</li> <li>• Consulter les partenaires régionaux de façon continue;</li> <li>• Surveiller activement les développements économiques ayant une incidence sur le trafic et les revenus, tout en établissant l'ordre de priorité des dépenses par rapport au budget;</li> <li>• Adapter les stratégies de gestion des risques si nécessaire;</li> <li>• Suivre les dossiers avec les partenaires (MDOT, CBP, ASFC, etc.).</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable    ↑ : Risque Croissant    ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Réputation</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↑ | Le risque de perception négative de la Société par le public, en raison d'une incapacité à établir de bonnes relations productives avec les collectivités d'accueil, les parties prenantes et le public, pouvant entraîner une diminution de la crédibilité de la Société, des difficultés à obtenir du soutien et de la collaboration pour les initiatives et, éventuellement, une perturbation des activités. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre une stratégie active de relations avec les médias;</li> <li>• Améliorer la communication avec les services d'urgence;</li> <li>• Gérer les commentaires du public sur les réseaux sociaux;</li> <li>• Inciter les médias à intégrer des faits aux articles;</li> <li>• Susciter la participation active des parties prenantes;</li> <li>• Réaliser des activités dans le cadre du programme communautaire ConneXion visant à renforcer l'engagement à l'égard de collectivité;</li> <li>• Respecter les délais de demande d'AIPRP.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable    ↑ : Risque Croissant    ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                            | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Partenariats et parties prenantes</b><br><br><b>Risque inhérent</b><br> ↑ | Le risque que des actions des partenaires et des parties prenantes se produisent, en raison de facteurs environnementaux et de décisions d'affaires pouvant nuire à notre capacité d'atteindre nos objectifs d'entreprise et de remplir nos obligations de service public. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• S'engager avec les principales parties prenantes et avec les partenaires frontaliers;</li> <li>• Communiquer avec ouverture et au moment opportun;</li> <li>• Réaliser des activités dans le cadre du programme communautaire ConneXion visant à renforcer l'engagement à l'égard de collectivité;</li> <li>• Participer à des événements et à des rencontres communautaires.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sécurité des actifs et du public</b><br><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔ | Le risque que la sécurité des actifs (pont, bâtiments, esplanade, infrastructures) soit compromise en raison d'actes délibérés, notamment les actes de terrorisme, les manifestations, le vandalisme ou les activités criminelles, pouvant entraîner des blessures, des pertes de vie ou des dommages matériels. Un tel risque pourrait entraîner la fermeture de ponts et des répercussions financières importantes, en plus de miner la confiance du public. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveiller les groupes de pression, les messages et la couverture médiatique les concernant;</li> <li>• Effectuer un suivi des questions relatives aux Premières Nations et aux défauts d'arrêt au PIVM;</li> <li>• Considérer les mesures préventives à prendre en cas d'incidents liés à des troubles mentaux;</li> <li>• Tenir à jour des plans de sécurité des ponts internationaux;</li> <li>• Assurer une excellente communication avec les exploitants de ponts, les partenaires et les forces locales de l'ordre;</li> <li>• Adopter le protocole d'entente avec Transports Canada, conformément aux mesures de sécurité de la <i>Loi sur les ponts et tunnels internationaux</i>.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Organisation</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔ | Le risque de menaces organisationnelles à l'échelle du portefeuille de la SPFL en raison de changements structurels ou de gouvernance, d'une transition au sein de l'équipe de direction, de gestion sous-jacente et de rendement du personnel pouvant mener à une baisse du rendement fonctionnel et financier. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gérer la viabilité financière de la CPIVM;</li> <li>• Mettre en œuvre des politiques clés, notamment concernant la délégation financière, les transactions bancaires, les placements, l'approvisionnement, le code de valeurs et d'éthique et la gestion des risques;</li> <li>• Veiller à ce que les plans de relève de la SPFL soient actuels et efficaces;</li> <li>• Se tenir au courant des questions de gouvernance et de leadership des partenaires binationaux.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Sécurité du public</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔   | Le risque que des accidents, des incidents, des catastrophes naturelles, des accidents sur le lieu de travail ou des événements de santé publique compromettent la sécurité des personnes, pouvant causer des blessures, des pertes de vie ou des dommages matériels. De plus, un tel risque pourrait entraîner des répercussions financières importantes et effriter la confiance des employés et du public à l'égard de la Société. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir des plans d'intervention à jour;</li> <li>• Collaborer avec les forces de l'ordre pour recenser et résoudre les problèmes de façon proactive;</li> <li>• Conserver un programme complet de santé et sécurité au travail de la SPFL;</li> <li>• Dispenser de la formation continue sur la sécurité aux employés;</li> <li>• Contrôler les risques pour le personnel conformément aux avis de santé publique.</li> </ul> |
| <b>Gestion des actifs</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔ | Le risque que la SPFL ne soit pas en mesure de prévoir et d'effectuer de façon adéquate les travaux d'entretien appropriés en continu et des dépenses en immobilisations assurant la longévité et la sécurité de ses ponts. Cela pourrait entraîner une responsabilité importante et une perte de confiance du public à l'égard de la capacité de l'organisation à gérer ses ponts internationaux.                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir avec précision les besoins de financement;</li> <li>• Discuter de financement adéquat et opportun avec le gouvernement;</li> <li>• Élaborer des plans d'immobilisations à long terme;</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                     |



🌟 : Critique ▲ : Élevé ◆ : Important ■ : Moyen ● : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Concurrence</b><br><b>Risque inhérent</b><br>■ ↔   | Le risque de concurrence, en raison de l'accessibilité à des ponts internationaux ou à des modes de transport concurrents offrant une tarification moindre ou un accès à d'autres destinations pouvant entraîner une diminution des produits tirés du péage et d'autres sources de produits ayant une incidence sur la viabilité financière globale. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un suivi des droits de péage aux autres ponts;</li> <li>• Rester informé des progrès du PIGH;</li> <li>• Élaborer une stratégie d'engagement avec les principales parties prenantes, comme les partenaires frontaliers.</li> </ul>                                                                                                                                                    |
| <b>Cybersécurité</b><br><b>Risque inhérent</b><br>■ ↔ | Risque de compromission de la sécurité informatique, en raison d'une erreur humaine, de conséquences non intentionnelles, d'une défaillance de l'équipement, de catastrophes naturelles ou de cyberattaques, qui pourraient entraîner des défaillances graves du système, des faiblesses financières et des atteintes à la réputation.               | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer fréquemment les mises à jour du matériel et des logiciels dans le cadre de la gestion de leur cycle de vie;</li> <li>• S'assurer de tests et d'une gestion rigoureuse des versions;</li> <li>• Mettre en œuvre un programme clair de gestion du changement;</li> <li>• Réaliser des audits périodiques et gérer les accès conformément aux politiques de contrôle interne.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 : Stable 
 ↑ : Risque Croissant 
 ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Fraude</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔                                                 | Risque de fraude commise de façon délibérée, par un ou plusieurs employés, pouvant entraîner la perte de fonds ou de biens publics, amenuiser le moral des employés et miner la confiance des Canadiens à l'égard des services publics.                                                                                                                                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les mécanismes proposés en matière de conflits d'intérêts et de déclarations du Conseil d'administration;</li> <li>• Effectuer un examen annuel du <i>Code de valeurs et d'éthique</i>;</li> <li>• Assurer la surveillance de la sécurité et les politiques de contrôle interne dans les secteurs vulnérables;</li> <li>• Actualiser la Politique de divulgation d'actes répréhensibles.</li> </ul> |
| <b>Enjeux environn-emen-taux, sociaux et de gouvernance</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↑ | Le risque que la SPFL affiche un déficit environnemental (de financement ou de ressources), y compris les risques liés aux changements climatiques, ce qui pourrait entraîner des dommages à l'infrastructure des ponts et à l'environnement, une perception négative du public à l'égard de la Société et la perte de fonds publics en raison de réclamations contre la Société. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aligner les stratégies sur les objectifs de durabilité des Nations Unies de 2030 et sur ceux du GTIFCC;</li> <li>• Mettre en œuvre les plans liés aux enjeux ESG.</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                  |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Gestion des effectifs</b><br><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔ | Le risque de problèmes liés à la gestion des effectifs, en raison d'une interruption de travail, d'effectifs insuffisants, d'un manque d'employés qualifiés, de leadership ou d'une structure de rémunération appropriée pouvant entraîner une incapacité de pourvoir les postes clés, une malheureuse augmentation du taux de roulement du personnel, une insatisfaction et une désaffection des employés ou une incapacité à remplir ou à exécuter notre mandat de façon efficace. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir activement la mobilisation des employés;</li> <li>• Offrir du soutien aux chefs d'équipe;</li> <li>• Cibler la publicité vers les marchés de niche;</li> <li>• Dispenser régulièrement des formations sur la prévention du harcèlement et de la violence;</li> <li>• Communiquer de façon transparente, proactive et au moment opportun.</li> </ul> |

 : Critique 
  : Élevé 
  : Important 
  : Moyen 
  : Faible  
 ↔ : Stable ↑ : Risque Croissant ↓ : Risque décroissant

| Description du risque                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Stratégies d'atténuation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Technologie</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔     | Le risque que les solutions technologiques soient inaccessibles ou inutilisables en raison de perturbations causées par des tiers ou de tentatives de récupération inadéquates, entraînant des défaillances de systèmes critiques, des responsabilités financières et des torts à la réputation de la Société.                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer fréquemment les mises à jour du matériel et des logiciels;</li> <li>• Assurer une bonne gestion des tests et des versions;</li> <li>• Élaborer et adopter un programme clair de gestion du changement;</li> <li>• Effectuer un contrôle et une gestion efficaces des accès.</li> </ul>                                                                           |
| <b>Infrastructures</b><br><b>Risque inhérent</b><br> ↔ | Le risque que l'intégrité de l'infrastructure (ponts, bâtiments ou installations) soit compromise en raison d'accidents, d'incidents, de catastrophes naturelles ou d'un manque de financement des dépenses en immobilisations entraînant des blessures, des pertes de vies ou des dommages matériels. Un tel risque pourrait entraîner la fermeture de ponts et des répercussions financières importantes, en plus de miner la confiance du public. | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des plans d'entretien et de réparation en fonction des rapports d'inspection périodiques;</li> <li>• Veiller au respect des exigences en matière d'inspection des ponts;</li> <li>• Publier des rapports périodiques sur les progrès des travaux d'entretien;</li> <li>• Communiquer les besoins de financement d'immobilisations à Transports Canada.</li> </ul> |

# Rendement de l'entreprise

## Évaluation du rendement

La Société continue de se concentrer sur la base et l'avenir de ses activités afin d'assurer l'accès aux ponts et de conserver la confiance du public en se fondant sur les quatre secteurs indiqués ci-dessous. Bien que la gestion des actifs et l'optimisation des activités restent des éléments fondamentaux du mandat, une part de plus en plus importante est accordée au perfectionnement et à la rétention des employés de même qu'aux outils numériques afin d'assurer la pérennité de la Société et de sa filiale. Les objectifs de la Société qui ont été fixés pour le calendrier de 2024-2025 à 2028-2029 du plan d'entreprise ont été divisés en quatre grands objectifs stratégiques :

- Durabilité des actifs, des infrastructures et de l'exploitation :
  - Maintenir la gestion de la qualité des actifs de la SPFL
  - Optimiser le débit de la circulation grâce à des niveaux de service adéquats;
  - renforcer l'état et la sécurité des ponts
- Assurer l'adaptativité et l'évolutivité :
  - Accorder la priorité aux risques
  - Optimiser les activités
- Optimiser la viabilité financière :
  - Diversifier les produits et la croissance
  - Exercer un contrôle rigoureux des transactions financières
  - Consolider les plans d'investissement et d'endettement
- Promotion de l'excellence du personnel :
  - Appuyer le perfectionnement et la diversité du personnel et rehausser la citoyenneté d'entreprise
  - Continuer à offrir des possibilités d'engagement communautaire.

Le calendrier des objectifs est détaillé comme suit :

- CT (court terme : travaux devant se terminer au cours de l'exercice financier de 2024-2025)
- MT (moyen terme : travaux prévus au cours des trois premières années de la période de planification)

- LT (long terme : travaux devant se réaliser au cours des cinq prochaines années ou ultérieurement)
- Tous (travaux annuels récurrents, tout au long de la période de planification et ultérieurement)

L'évaluation du rendement ci-dessous comprend les objectifs qui sont inclus dans le plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029.

| Résultats                                                                                                             | Indicateurs de rendement                                                                                                                     | Cible                                                                                          | État                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Des immobilisations (les ponts, les routes et les installations) efficaces, sécuritaires et correctement entretenues. | Pourcentage de projets hautement prioritaires recensés dans les rapports d'inspection des ponts et terminés selon l'échéancier et le budget. | 100 % (tous)                                                                                   | Réfection du pont Blue Water : atteint<br><br>Fin des travaux de recouvrement des câbles du pont des Mille-Îles : le projet sera terminé au cours de l'exercice 2025-2026. |
|                                                                                                                       | Pourcentage des projets d'immobilisations courants terminés selon le calendrier et le budget.                                                | Plus de 90 % (tous)                                                                            | Objectif atteint                                                                                                                                                           |
|                                                                                                                       | Pourcentage de numérisation de la liste des actifs et du système d'information géographique (SIG).                                           | 100 % de la cartographie (SIG) (LT)<br><br>100 % de la liste des actifs de tous les ponts (LT) | Calendrier respecté                                                                                                                                                        |

| Résultats                                                                                                                          | Indicateurs de rendement                                                                                           | Cible                                                                 | État                                                                                                                                           |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Une amélioration de la fluidité de la circulation et une réduction du temps de marche au ralenti.                                  | Pourcentage d'amélioration des principaux goulots d'étranglement déterminés.                                       | Plus de 5 % d'augmentation d'utilisateurs du programme ConneXion (MT) | Calendrier respecté                                                                                                                            |
| Un renforcement des relations avec les partenaires et les parties prenantes et une meilleure intégration du portefeuille de ponts. | Nombre de projets de collaboration mis en œuvre.                                                                   | Environ un par an (tous)                                              | Objectif atteint                                                                                                                               |
|                                                                                                                                    | Achèvement de la stratégie à long terme de la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM). | À compléter (LT)                                                      | Objectif en cours<br><br>S'engage pleinement à élaborer une stratégie à long terme qui est dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes. |
|                                                                                                                                    | Maintient de la part de soutien apporté à la collectivité.                                                         | Plus de 100 heures (tous)                                             | Objectif atteint                                                                                                                               |
|                                                                                                                                    | Nombre de projets de réduction des dépenses à plusieurs emplacements.                                              | ≥ 1 par an (tous)                                                     | Objectif atteint                                                                                                                               |
|                                                                                                                                    | Pourcentage des éléments prioritaires en matière de santé et de sécurité mis en œuvre.                             | Mise en œuvre à 100 % (tous)                                          | Objectif atteint                                                                                                                               |

| Résultats                                                                                                            | Indicateurs de rendement                                                                                                         | Cible                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | État                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------|
| Une amélioration de l'alignement du cadre d'enjeux ESG sur les objectifs de développement durable des Nations Unies. | Objectif de durabilité 5 : nombre de projets de perfectionnement de femmes occupant des postes de direction.                     | Environ deux projets de perfectionnement professionnel en leadership féminin (tous)                                                                                                                                                                                                                                                                                     | Objectif atteint    |
|                                                                                                                      | Objectif de durabilité 5 : nombre de projets de perfectionnement professionnel favorisant l'équité, la diversité et l'inclusion. | Diversité (tous) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Groupes désignés : plus de 65 %</li> <li>• Postes de direction occupés par des femmes : plus de 40 %</li> <li>• Employés bilingues : plus de 20 %</li> <li>• Écart de diversité entre les sexes : moins de 10 %.</li> <li>• Autochtones : plus de 10 %</li> <li>• Minorités visibles : plus de 8 %</li> </ul> | Objectif atteint    |
|                                                                                                                      | Objectif de durabilité 9 : Obtenir la certification d'accessibilité de la Fondation Rick Hansen pour les bâtiments actuels (LT). | 100 % des bâtiments existants et des nouvelles constructions au PBW (LT)                                                                                                                                                                                                                                                                                                | Calendrier respecté |



| Résultats | Indicateurs de rendement                                                                                                                                                    | Cible                                                                                                                                                           | État                                                                |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|
|           | Objectif de durabilité 9 : pourcentage des constructions nouvelles ou rénovées qui réutilisent les matériaux existants lorsque cela est sûr et viable au cours des travaux. | 100 % des projets d'infrastructure sont examinés et analysés afin de déterminer le pourcentage le plus élevé possible de modernisation et de réutilisation (LT) | Calendrier respecté                                                 |
|           | Objectif de durabilité 10 : Avancée des efforts de réconciliation, notamment concernant le litige de la CPIVM.                                                              | Selon l'échéancier défini par l'État (tous)                                                                                                                     | Objectif en cours<br><br>Des discussions sont en cours avec l'État. |
|           | Objectif de durabilité 10 : Nombre d'initiatives des Premières Nations.                                                                                                     | ≥ 5 par an (tous)                                                                                                                                               | Objectif atteint                                                    |
|           | Objectif de durabilité 12 et 13 : établissement d'objectifs de réduction des émissions de carbone.                                                                          | Élaboration des stratégies de réduction des gaz à effet de serre d'ici à 2025-2026 (MT)                                                                         | Calendrier respecté                                                 |
|           | Objectif de durabilité 13 : pourcentage de recommandations mises en œuvre issues de l'étude d'impact des changements climatiques.                                           | Plus de 50 % (LT)                                                                                                                                               | Calendrier respecté                                                 |
|           | Objectif de durabilité 13 : achèvement du plan directeur relatif aux eaux pluviales au pont Blue Water.                                                                     | À compléter (MT)                                                                                                                                                | Calendrier respecté                                                 |

| Résultats                                          | Indicateurs de rendement                                                                                                                | Cible                                                                      | État             |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------------|
|                                                    | Objectif de durabilité 16 : recommandation découlant de l'examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada.                   | 100 % des recommandations traitées selon le calendrier établi (tous)       | Objectif atteint |
|                                                    | Objectif de durabilité 16 : application de contrôles internes rigoureux contrant la fraude, la corruption et les pots-de-vin à la SPFL. | Aucun cas de fraude, ni de corruption, ni de pots-de-vin (tous)            | Objectif atteint |
|                                                    | Présentation du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques dans le rapport annuel 2023-2024.   | Présentation dans le rapport annuel 2023-2024 (CT)                         | Objectif atteint |
| L'infrastructure technologique est stable et sûre. | Nombre de cyberattaques et d'incidents.                                                                                                 | Aucune intrusion informatique (tous)<br><br>Aucune fuite de données (tous) | Objectif atteint |
|                                                    | Pourcentage du temps de disponibilité.                                                                                                  | Plus de 99,6 % (tous)                                                      | Objectif atteint |
| La viabilité financière de la SPFL.                | Garantie d'un flux de trésorerie positif à long terme.                                                                                  | Flux de trésorerie de plus de 10 M\$ par an (tous)                         | Objectif atteint |
|                                                    | Pourcentage des remboursements de la dette effectués au complet et à temps.                                                             | 100 % (tous)                                                               | Objectif atteint |

| Résultats                                                | Indicateurs de rendement                                             | Cible                                   | État             |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|------------------|
| L'attrait et la rétention d'une main-d'œuvre compétente. | Maintien de l'engagement des employés dans l'ensemble de la Société. | Taux d'engagement : plus de 80 % (tous) | Objectif atteint |
|                                                          | Atténuation du taux de roulement des employés.                       | Taux de roulement : < 15 % (tous)       | Objectif atteint |

## Gestion du portefeuille

La Société a adopté une stratégie de gestion de portefeuille pour réaliser son mandat. La Société n'est pas un portefeuille de sociétés, mais plutôt une société d'État mère responsable de superviser un portefeuille d'actifs fédéraux utilisés afin d'atteindre les objectifs stratégiques publics. Les principaux éléments de la stratégie de gestion de portefeuille comprennent :

- des fonds excédentaires aux besoins de fonctionnement utilisés pour réinvestir dans les immobilisations de l'ensemble du portefeuille de ponts afin d'appuyer les objectifs stratégiques publics;
- des produits et des charges comptabilisés de façon centralisée, chaque pont étant considéré comme un secteur distinct;
- des dépenses d'exploitation et d'entretien de chaque pont qui reposent sur des pratiques exemplaires communes;
- un plan d'immobilisations intégré à long terme élaboré pour définir la hiérarchisation en matière d'immobilisations et le budget annuel des immobilisations;
- la mise en commun des connaissances et de l'expertise au sein de l'ensemble du portefeuille.

La constitution de cette approche de la direction offre une occasion unique d'évaluer toutes les possibilités, en adoptant des pratiques exemplaires et une approche globale commune à l'égard du portefeuille ainsi qu'en déterminant davantage d'occasions stratégiques.

## À l'échelle de l'entreprise

### Volumes de trafic

La Société génère des revenus pour payer les dépenses et les projets d'immobilisations, à l'exclusion des projets financés au moyen de crédits parlementaires, principalement au moyen de produits de péage et complétés par des revenus de location et d'intérêts.

Certains facteurs politiques et économiques populaires ont une incidence directe sur les activités de la SPFL. Cette incidence s'est surtout manifestée par l'évolution des restrictions de déplacement en raison de la pandémie de COVID 19. À la suite de la levée de l'ensemble des restrictions, le nombre de passages a commencé à se rétablir graduellement, mais avec lenteur. À la fin de 2024-2025, les volumes de trafic passager sont demeurés nettement inférieurs aux volumes d'avant la pandémie à la plupart des ponts de la SPFL, les volumes globaux n'atteignant que 84 % de ceux observés avant la pandémie. Du point de vue du trafic commercial, les volumes étaient à l'état normal et n'ont généralement pas été touchés par les restrictions liées à la pandémie. Au niveau macroéconomique, cette tendance s'est poursuivie à une exception près : le pont Blue Water a connu une bonne année, les volumes de trafic commercial étant anormalement plus élevés que d'habitude. Cette hausse est directement liée à une décision d'augmentation importante des prix adoptée par un grand pont concurrent. Toutefois, cette tendance à la hausse devrait être de courte durée, en raison de l'ouverture prévue d'un nouveau pont international important à proximité, le pont international Gordie-Howe, au cours de l'exercice 2025-2026.

À la suite de l'élection d'une nouvelle administration fédérale aux États-Unis, les discussions et les mises en œuvre de droits de douane sur le commerce transfrontalier et des politiques réciproques du Canada ont commencé à accroître la volatilité des volumes de trafic commercial. En outre, la baisse de la valeur du dollar canadien et les réactions individuelles des Canadiens concernant les points de vue et les politiques de l'administration américaine se répercutent fortement sur le volume du trafic passager à la frontière. Au cours des derniers mois de 2024-2025 pour l'ensemble des ponts internationaux en Ontario, le volume du trafic passager a diminué jusqu'à 40 % par rapport à l'année précédente. D'un point de vue commercial, les volumes sont demeurés assez stables jusqu'en mars 2025, en raison du calendrier de mise en œuvre des droits de douane.

## Financement public

Vu la baisse des volumes de trafic et l'épuisement des réserves de trésorerie découlant des restrictions de voyages liées à la pandémie, le gouvernement du Canada a accordé un financement fort nécessaire pour l'exploitation et les immobilisations pour les trois exercices allant de 2022-2023 à 2024-2025. Pour l'exercice 2024-2025, une enveloppe allant jusqu'à 1 million de dollars a été consentie pour compenser le déficit d'exploitation de la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM). En ce qui concerne le financement d'immobilisations, ce sont près de 16,9 millions de dollars qui ont été octroyés (voir la section Projets d'infrastructure d'immobilisations ci-dessous pour plus de détails). Enfin, la SPFL a demandé du financement pour l'exploitation et les immobilisations pour le prochain exercice et attend une réponse.

## La réconciliation avec les Autochtones

La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont fermement engagées envers la réconciliation avec les peuples autochtones. Elles reconnaissent l'importance à la fois de poser de petits gestes au quotidien et d'avoir une vue d'ensemble des relations avec les communautés autochtones.

Pour faire progresser la réconciliation, les efforts de la Société vont au-delà des gestes symboliques; ils comprennent des engagements stratégiques à long terme à tous les niveaux, fondés sur le respect et la compréhension mutuelle.

Le dévouement de la SPFL auprès des dirigeants autochtones régionaux de la Première nation Aamjiwnaang à Point Edward et du Conseil des Mohawks d'Akwesasne (CMA) à Akwesasne témoigne de sa volonté de favoriser des relations respectueuses. Ces collaborations reposent sur des ententes historiques et englobent des questions complexes comme les revendications territoriales et les droits des populations autochtones. Les protocoles d'entente conclus avec ces communautés témoignent d'un respect commun pour l'histoire du territoire et d'un engagement à travailler en concertation et en partenariat sur les projets et les découvertes.

Au cours de la dernière année, la SPFL et la CPIVM ont poursuivi leurs efforts au pont international de la voie maritime pour prouver leur appui à la communauté autochtone hôte. En plus de maintenir les initiatives du passé, cette année a inclus une initiative dirigée par la communauté d'Akwesasne et le cercle de prière Kateri et qui vise à créer un monument commémoratif pour rendre hommage aux survivants des pensionnats autochtones et des écoles résidentielles.

Les dirigeants de la communauté sont consultés pour échanger des renseignements et discuter d'initiatives sur une base régulière. Par ailleurs, outre le soutien du libre passage des populations autochtones imposé par l'État, la SPFL souligne la Journée nationale des peuples autochtones, en plus de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation. Des partenariats de longue date avec le CMA garantissent que des entrepreneurs et travailleurs mohawks jouent un rôle important dans les projets réalisés à cet endroit, renforçant ainsi le bien-être économique et la diversité sociale.

Cette année, à Point Edward, un projet a été lancé pour naturaliser d'importants espaces verts autour de l'esplanade du pont Blue Water. Ce projet portera sur la durabilité environnementale, l'accessibilité, la biodiversité, l'utilisation éthique et durable des terres et l'amélioration des partenariats communautaires. L'accent mis sur la vie végétale indigène rehausse la biodiversité, tout en abordant les principaux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), ce qui en fait un projet important de la SPFL au cours des prochaines années. Ce projet, dirigé par des employés, s'inscrit dans un esprit de réconciliation et est mené en partenariat avec la Première Nation Aamjiwnaang.

Pour l'avenir, la Société est consciente qu'une évolution de la structure de gouvernance est nécessaire pour assurer la viabilité financière de la CPIVM. Les ententes binationales en place ne prévoyaient pas de scénario dans lequel le pont ne générerait pas suffisamment de produits de péage pour assurer son autonomie. Alors que la SPFL se trouve à la croisée des chemins, elle s'engage à étudier de nouvelles possibilités avec son partenaire américain, la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation, et continue de collaborer avec le CMA afin d'aborder les défis connexes permanents.

Qu'il s'agisse de l'entretien de cimetières historiques dans le respect des populations autochtones, de l'organisation de cérémonies respectueuses ou des taux d'emploi élevés de personnes autochtones, les initiatives de la SPFL démontrent un profond respect et un engagement ferme envers la réconciliation. Ces actions, allant de pair avec un dialogue et un partenariat permanent, constituent la pierre angulaire de l'approche visant à construire un avenir qui honore notre histoire commune et saisit les occasions de croissance et de compréhension mutuelles.

La SPFL s'engage à poursuivre ces conversations et collaborations cruciales, en veillant non seulement à ce que les activités et les projets respectent le processus de réconciliation, mais en veillant à ce qu'ils y contribuent également de manière active. L'intégration de ces principes dans la structure

de la Société constitue un engagement à l'égard d'un avenir où les droits, la culture et le bien-être des peuples autochtones font partie intégrante de la prospérité et de la diversité du Canada.

## **ESG – Composante du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC)**

La SPFL reconnaît qu'il lui incombe de réduire les impacts environnementaux de ses activités et d'assurer la résilience de ses installations et infrastructures face aux changements climatiques. L'une des principales priorités de la stratégie ESG de la SPFL est la lutte contre les changements climatiques. La SPFL s'emploie activement à mieux comprendre les risques et les occasions liés au climat et à mieux intégrer les questions climatiques dans la gouvernance et les processus internes, notamment en ce qui concerne ses activités et le service qu'elle propose à sa clientèle.

Une section complète sur le GTIFCC est présentée plus loin dans le présent rapport.

## **Travaux d'entretien**

Bien que la SPFL possède quatre ponts internationaux aux frontières, il s'agit en fait de 10 structures de pont différentes, dont 50 % ont plus de 85 ans, 70 % ont plus de 65 ans, et les installations qui soutiennent ces ponts intégraux ont été construites dès les années 1960. Les réparations et l'entretien préventifs sont les meilleurs outils pour permettre la conservation et la longévité de ces actifs.

D'importants travaux d'entretien réguliers continuent de garantir l'intégrité des ponts et des infrastructures associées dans le cadre d'une intendance prudente et continue de ces importants actifs canadiens.

## **Projets d'infrastructure d'immobilisations**

La sécurité et les moyens de subsistance de millions de Canadiens sont au cœur des préoccupations de la Société. Voilà pourquoi ses responsabilités d'intendance sont au premier plan de chaque décision. Les inspections indépendantes des ponts dans l'ensemble du portefeuille continuent de projeter une image favorable du personnel d'entretien talentueux et assidu aux quatre ponts de la SPFL. De plus, les rapports d'inspection pour les quatre ponts sont examinés annuellement par le Conseil d'administration et les besoins en matière de réparation et de remise en état sont intégrés au plan de gestion des actifs. Ces rapports sont remis à Transports Canada, conformément aux exigences de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*.

Cette année, en plus des efforts considérables déployés pour assurer l'entretien quotidien des infrastructures, certains grands projets ont pu être réalisés sur les ponts suivants :

### Pont Blue Water

Après trois ans de travaux de planification et d'entretien, la remise en état majeure des deux travées du pont Blue Water a été achevée en 2024-2025. Les projets portaient sur une série de réparations et d'améliorations importantes visant à maintenir l'intégrité structurelle des ponts. Celles-ci comprennent le renforcement de la poutre transversale et le remplacement des plaques d'appui, le remplacement des joints de dilatation, la réparation et l'imperméabilisation du tablier en béton, puis la réfection de l'asphalte. Le gouvernement du Canada a financé ces projets à hauteur de 4,9 millions de dollars pour l'exercice 2023-2024, et de 8,4 millions de dollars pour l'exercice 2024-2025.

### Pont international des Mille-Îles

En 2023-2024, la conception et la planification ont été achevées afin de procéder aux travaux de remise en état de 2024-2025 sur les travées canadiennes du pont des Mille-Îles. Ces travaux assureront la longévité des câbles porteurs du pont, et les travaux préparatoires de 0,8 million de dollars pour 2023-2024 ont été financés par le gouvernement du Canada. Ces travaux de remise en état ont commencé au cours de l'exercice 2024-2025. Il s'agissait notamment de remplacer le recouvrement du câble porteur principal de manière à réduire l'exposition aux intempéries, et de remplacer des éléments structurels essentiels du pont. Le financement de 6,5 millions de dollars du gouvernement du Canada a servi à atteindre cet objectif. Les portions restantes du câble porteur principal seront recouvertes au cours de l'exercice 2025-2026. Enfin, l'installation d'un système de déshumidification sur ce câble important complétera ce projet dans un avenir proche.

### Pont international de la voie maritime

Au cours de l'exercice 2024-2025, plusieurs réparations à l'infrastructure du bâtiment ont été effectuées pour régler les problèmes d'accessibilité ainsi que l'état vieillissant des installations. De plus, les travaux ont commencé par l'installation d'un système d'éclairage des trottoirs piétonniers sur le pont du chenal nord. De plus, la construction de trappes d'accès supplémentaires sera effectuée sur le pont du chenal sud.



## Pont international de Sault Ste. Marie

Dans le but de garder cet important actif en bon état, des travaux d'entretien réguliers et prudents ont gardé le personnel du pont occupé. L'installation d'un revêtement pour améliorer les conditions d'adhérence qui permet aux véhicules de continuer à utiliser le pont même dans des conditions de pluie verglaçante de manière à assurer la sécurité des véhicules commerciaux et des autres usagers, fait partie de cette portée.

## Modernisation

La seule constante, c'est le changement. À cette fin, la Société continue de le rendre possible tant sur le plan de l'exploitation que de la stratégie.

Le plan directeur du pont Blue Water est mis en œuvre par étapes depuis plus de deux décennies. En fin de compte, et progressivement, le but du plan directeur est d'accroître l'efficacité et de réduire les temps d'attente, réduisant ainsi les goulots d'étranglement actuels et l'incidence des changements climatiques en réduisant les temps de marche au ralenti. La Société continue d'apporter des améliorations pour réduire les temps de marche au ralenti à la suite de la mise en place du nouveau système de péage au cours de l'exercice 2022-2023.

La SPFL, en partenariat avec le ministère des Transports de l'Ontario, a modernisé et agrandi l'infrastructure, ce qui a permis une meilleure estimation des temps d'attente à la frontière. Du matériel désuet a été remplacé et mis en œuvre du côté canadien et américain du poste frontalier du pont Blue Water.

Le lancement du concept de corridor intelligent prend forme au pont Blue Water. Ce concept fait appel à la technologie pour créer un transport sécuritaire, durable, sûr et efficace qui profite à tous les voyageurs le long du corridor. En intégrant un tel concept au pont Blue Water et en collaborant avec le Michigan Department of Transportation à cette fin, cela permettra de maintenir la prospérité économique du Canada concurrentielle et attrayante pour le tourisme et le commerce essentiels.

La SPFL noue des relations pour l'avenir. Le Réseau ontarien d'innovation pour les véhicules, qui fait partie du Centre d'innovation de l'Ontario, s'est associé à la SPFL afin de déterminer les possibilités de mettre en œuvre de nouvelles technologies et de se préparer à la mobilité, au transit des biens et au passage des personnes à la frontière. La SPFL et le Conseil de la région des Grands Lacs sont des membres fondateurs de l'Alliance binationale pour le commerce transfrontalier et la chaîne d'approvisionnement des Grands Lacs et un membre actif de la Future Borders Coalition. Ces relations permettent une

discussion continue entre le milieu universitaire, l'industrie et le gouvernement afin de trouver des solutions qui faciliteront et accroîtront la circulation sécuritaire des marchandises et des personnes à la frontière internationale.

## Services administratifs

La SPFL maintient un ensemble de fonctions internes de gestion d'entreprise essentielles à son bon fonctionnement. Ces fonctions comprennent un large éventail de domaines comme la technologie de l'information, la finance, les communications, la gestion de l'information, la gestion des risques, la sécurité dans l'entreprise, les ressources humaines, ainsi que la santé et la sécurité au travail. De plus, la Société examine de plus en plus l'ensemble des aspects de ces services dans l'optique d'offrir une meilleure accessibilité.

En février 2025, alors que la Société célébrait son 10<sup>e</sup> anniversaire, les employés ont continué de faire progresser la mission de la SPFL avec des réalisations importantes. Ainsi, ces derniers demeurent au cœur des idées et des stratégies qui sont essentielles à la réussite.

L'engagement de la SPFL à préserver et à rehausser notre milieu de travail inclusif et accessible s'est manifesté sous plusieurs aspects au cours de la dernière année. Ainsi, des mesures importantes ont été prises pour améliorer l'accessibilité au sein de la SPFL avec plus de 75 initiatives mises en œuvre. Ces dernières comprenaient la formation sur l'accessibilité numérique, le déploiement d'un nouveau portail intranet pour les employés qui est entièrement accessible en ce qui a trait à la fonctionnalité et à la conception visuelle, la publication de documents d'entreprise (à l'interne et à l'externe) dans un format accessible et l'amélioration continue de la signalisation et des infrastructures en vue d'éliminer les obstacles physiques.

Ce travail s'est également étendu à l'image de marque de la Société, en veillant à ce que son image auprès du public respecte les normes d'accessibilité les plus élevées. Forte de sa collaboration avec ses partenaires pour satisfaire aux exigences législatives en matière d'accessibilité et pour aller encore plus loin, la SPFL peut mieux répondre à des besoins globaux. Ces besoins comprennent des éléments comme des offres d'emploi accessibles utilisées pour l'ensemble des efforts de recrutement. De plus, ces mesures s'inscrivent dans l'approche stratégique qu'adopte désormais la SPFL pour prendre ses décisions.

La SPFL fait la promotion d'un milieu de travail sain et respectueux qui est intrinsèquement lié à la diversité et à l'inclusion. L'instauration d'une telle culture exige l'acceptation et la participation de tous les employés à tous les

niveaux. Ainsi, la SPFL aide ses employés à atteindre des objectifs connexes à l'aide de plusieurs méthodes. Le « ton donné par les dirigeants » établit clairement les attentes selon lesquelles un comportement incompatible avec la culture de la SPFL n'est pas toléré. Cette vision est renforcée par les politiques de l'entreprise sur les attentes, comme la politique de prévention du harcèlement et la politique d'équité en matière d'emploi, de diversité et d'inclusion. Cette année, nous avons mis en œuvre un plan d'équité salariale moderne, une politique sur la rémunération et les avantages sociaux, un programme de santé et de sécurité, des lignes directrices sur le perfectionnement professionnel et des lignes directrices sur les relations de travail. De plus, les renouvellements du régime d'avantages sociaux des employés (après l'évaluation par un comité mixte d'examen des avantages sociaux) et de la politique sur les prix et la reconnaissance ont été mis en œuvre.

Pour l'avenir, la Société continue de mettre l'accent sur la promotion d'un milieu de travail diversifié, inclusif et accessible ainsi que sur l'établissement d'une norme d'excellence pour nous et les usagers. Enfin, la SPFL est déterminée à améliorer l'efficacité, l'innovation et l'adaptabilité, en veillant à ce qu'elle demeure tournée vers l'avenir et réceptive au paysage en constante évolution de son industrie.

## **La mobilisation des employés**

Les sondages sur la mobilisation et la satisfaction des employés ont relevé des niveaux de mobilisation élevés, comptant des taux de participation supérieurs à 90 %. Une mobilisation de ce genre permet à la SPFL d'orienter les efforts de la Société qui améliorent le plus l'expérience globale des employés. À cette fin, et pour célébrer davantage le 10<sup>e</sup> anniversaire de la SPFL, on a désigné l'année 2025 « l'Année de Vous », qui mettra l'accent sur les employés et offrira de diverses occasions de formation pour continuer d'investir dans le personnel de la SPFL.

Année après année, ce sont les employés de la SPFL qui permettent d'accomplir des projets. Qu'il s'agisse du traitement rapide et de la circulation efficace des volumes records de trafic commercial observés cette année au pont Blue Water, de la sensibilisation des communautés autochtones locales ou des efforts axés sur les initiatives environnementales, le personnel de l'ensemble des secteurs d'activité de la SPFL continue d'atteindre ses objectifs. Ces limites continuent d'être repoussées, tout en assurant le respect des processus, des lignes directrices et des protocoles, comme l'ont démontré

les audits internes qui ont permis de déterminer une saine gouvernance à l'échelle de la Société.

## **Programme communautaire ConneXion**

En tant que partie prenante dans sa collectivité, la SPFL comprend son rôle pour ce qui est d'aider la collectivité locale et de redonner à la société. Ainsi, le personnel de la SPFL s'est réuni pour un événement mobilisateur de Canstruction à Sarnia, et ce fut un grand succès! Les employés et la Société ont recueilli plus de 10 000 \$ dans le cadre de divers événements afin de construire une imitation à partir d'aliments en conserve des deux travées jumelles du pont Blue Water de la SPFL. Le projet primé a permis de réunir la créativité, le travail d'équipe et beaucoup de produits en conserve. Enfin, plus de 1 300 produits ont été utilisés pour créer des éléments comme les travées du pont, les caractéristiques de l'eau, les cabines de péage, un camion-restaurant, des bancs et des véhicules qui ont fait ressortir notre exposition.

# Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques

## Introduction

Il est largement reconnu que les émissions continues de gaz à effet de serre (GES) accentueront le réchauffement de la Terre et qu'une augmentation de la température de plus de 2 °C par rapport à la période préindustrielle pourrait avoir de graves conséquences économiques et sociales. L'un des risques les plus importants, et peut-être le plus mal compris, auquel les entreprises sont confrontées aujourd'hui est lié au changement climatique, dont le moment et la gravité des effets physiques sont difficiles à estimer.

## À propos du GIFCC

Le Conseil de stabilité financière a créé un groupe de travail dirigé par l'industrie, soit le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC), afin de déterminer l'information nécessaire pour évaluer et chiffrer de manière appropriée les risques et les occasions liés au climat. Le GIFCC a donc été chargé d'établir des informations financières volontaires et cohérentes sur le climat qui permettraient de comprendre les risques importants.

Le groupe de travail a formulé des recommandations pour la publication d'informations claires, comparables et cohérentes sur les risques et les occasions se rapportant au changement climatique. L'adoption généralisée de ces recommandations contribue à ce que les effets des changements climatiques soient systématiquement pris en compte dans les décisions des entreprises et des investisseurs. Elle permet également aux entreprises de faire preuve de responsabilité et de prévoyance dans leur gestion des questions climatiques.

Les recommandations du GIFCC s'articulent autour de quatre domaines thématiques représentant des éléments essentiels du fonctionnement des entreprises : gouvernance, stratégie, gestion des risques, et mesures et objectifs. Les divulgations recommandées dans chaque domaine forment un cadre qui aide les investisseurs et d'autres intervenants à comprendre comment les entreprises déclarantes évaluent les risques et les occasions liés au climat.

## Divulgaration

Cette section du rapport annuel soutient l'engagement de la SPFL à fournir à toutes les parties prenantes des informations significatives et transparentes en matière de durabilité concernant les risques et les occasions liés au climat qui touchent ses activités. Elle répond également à l'exigence du gouvernement canadien selon laquelle les sociétés d'État doivent faire preuve de leadership climatique en communiquant l'information conformément aux recommandations du GIFCC. La SPFL a des intérêts binationaux au Canada et aux États-Unis. Les obligations de divulgation du gouvernement canadien s'appliquent aux sociétés d'État canadiennes. Par conséquent, les renseignements ci-dessous concernent les infrastructures exploitées par la SPFL au pont Blue Water, au pont international de la voie maritime et à son siège social à Ottawa. L'information concernant les ponts internationaux de Sault Ste. Marie et des Mille-Îles, qui sont exploités par des partenaires américains, pourrait être ajoutée dans les années à venir. À mesure que la SPFL continue d'élargir son cadre d'enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui comprend les composantes du GIFCC, les renseignements du GIFCC seront étoffés au fil du temps, car les efforts visant à tenir compte des besoins changeants seront intégrés aux principaux mécanismes de gouvernance et de prise de décision.

## Déclarations prospectives

Le rapport 2024-2025 du GIFCC de la SPFL contient des déclarations prospectives qui reflètent, au moment de la publication, les meilleures estimations et les points de vue actuels de la direction en ce qui concerne les événements, les risques, les occasions et les stratégies à venir liés au climat. Les déclarations prospectives ne constituent pas des faits, mais plutôt des estimations concernant des résultats futurs basées sur des évaluations actuelles, des hypothèses et d'autres facteurs jugés raisonnables au moment de leur application. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les réalisations de la Société diffèrent de manière substantielle des résultats ou des réalisations futurs explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions. Ces estimations peuvent s'avérer incorrectes en raison de risques imprévus et d'incertitudes générales liées au contexte commercial et d'exploitation. Les lecteurs sont invités à ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport.

## Engagement en matière de changement climatique

La Société a l'importante responsabilité de réduire les impacts environnementaux de ses propres activités et d'assurer la résilience de ses installations et infrastructures face aux changements climatiques. La composante environnementale du cadre d'enjeux ESG de la SPFL comprend les engagements suivants :

- optimiser les ressources et l'énergie afin de réduire au minimum les émissions de gaz à effet de serre;
- prendre soin des terres et des cours d'eau environnants;
- intégrer la durabilité environnementale et limiter les impacts sur l'environnement;
- favoriser l'atteinte des cibles en matière de changements climatiques.

La SPFL travaille activement à améliorer sa compréhension des risques et des occasions liés au climat et continue d'intégrer les questions climatiques dans la gouvernance et les processus internes, notamment en ce qui concerne ses activités et la prestation de services à la clientèle.

## Cadre d'enjeux ESG (volet climatique)

La SPFL renforce sa planification d'entreprise en établissant des objectifs en matière d'enjeux ESG<sup>1</sup> qui s'appuient sur le mandat qui lui est confié, le contexte commercial et les attentes des parties prenantes. Les objectifs de la SPFL, inspirés des objectifs de développement durable (ODD) 12 (réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission) et ODD 13 (prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts) de l'Organisation des Nations Unies (ONU), sont les suivants :

- mettre en œuvre les recommandations de l'étude d'impact la plus récente des changements climatiques 2021 des installations de la SPFL;
- effectuer un inventaire de carbone et établir des stratégies en vue de réduire les émissions d'ici 2030 et d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050;
- achever le plan directeur relatif aux eaux pluviales pour le pont Blue Water.

L'année précédente, soit la première année d'activité du GIFCC, la Société a établi son année de référence en ce qui concerne l'inventaire de carbone. Au cours du présent exercice, la Société a calculé les données relatives aux émissions de GES des portées 1 et 2 pour les exercices 2023-2024 et 2024-

---

<sup>1</sup> Voir la section Engagement à l'égard des enjeux ESG du présent rapport annuel pour plus d'information sur la conformité de la SPFL aux ODD de l'ONU.

2025. L'information fournie ci-dessous constitue un premier aperçu du soutien continu de la Société à l'égard de la réduction de son inventaire de carbone. Cette année, la Société a également calculé les données relatives aux émissions de GES de portée 3 pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025. Au cours de l'exercice 2025-2026, la Société mettra la dernière main à son analyse en définissant les jalons officiels en vue d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de carbone. Ces objectifs seront d'abord présentés dans le plan d'entreprise de la SPFL de 2026-2027 à 2030-2031.

La Société élabore actuellement son plan d'action contre les changements climatiques en vue de renforcer son engagement environnemental. Les initiatives entreprises ou envisagées comprennent les suivantes :

- réponse aux mesures découlant d'une étude commandée sur les changements climatiques qui comprend une augmentation des interventions et de l'entretien proactif;
- finalisation de la transition aux ampoules à DEL sur les infrastructures, ponts et installations;
- installation de bornes de recharge pour véhicules électriques à tous les ponts;
- étude de faisabilité de la production d'énergie verte (solaire, éolienne, etc.) aux installations;
- amélioration du traitement du trafic afin de réduire le temps de marche au ralenti;
- collaboration avec l'ASFC et le service américain des douanes pour améliorer la fluidité du trafic;
- recyclage, lorsque possible, de matériaux pour les nouvelles constructions;
- mise en place de stratégies de réduction des émissions de GES en vue d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

## Gouvernance

Le leadership du Conseil d'administration (le « Conseil »), de la première dirigeante et de l'équipe de direction de la SPFL joue un rôle déterminant dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'examen de l'approche de la Société en matière de risques et d'occasions liés au climat.



## Surveillance<sup>2</sup>

Il incombe au Conseil, ainsi qu'à la première dirigeante à titre de membre du Conseil, de rendre compte de la gestion globale de la Société. Le Conseil détermine l'orientation stratégique et, dans la mesure où son rôle se rapporte aux risques liés au climat et autres :

- indique la marche à suivre et effectue un suivi en matière de gestion des risques, notamment en définissant les cibles et la capacité en matière de risque, la propension à prendre des risques et la tolérance aux risques, en appliquant un processus rigoureux de gestion des risques de l'entreprise;
- fournit le leadership en ce qui concerne la gestion des risques et des risques stratégiques qui découlent du profil de risque de la Société;
- s'assure de recenser les principaux risques et de mettre en œuvre des mécanismes et des ressources efficaces de gestion des risques;
- préserve des systèmes d'information et des pratiques de gestion qui répondent aux besoins de la Société et qui garantissent l'intégrité des données;
- communique les risques résiduels importants à certaines parties prenantes et par l'intermédiaire du ministre des Transports aux organismes centraux et au Parlement, le cas échéant.

Le Conseil<sup>3</sup> supervise directement le programme d'enjeux ESG de la SPFL, son orientation, sa stratégie et ses politiques de gestion des risques. Il reçoit des comptes rendus sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du cadre d'enjeux ESG, dont les questions liées au climat. Ces fonctions sont soutenues par le comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines, ainsi que par le comité des finances et d'audit qui évalue les informations financières et la méthodologie.

Le Conseil est également chargé de superviser et d'approuver le cadre général et la politique de gestion des risques de l'entreprise. Le Conseil est informé tous les trimestres des risques qui font partie du cadre d'enjeux ESG par le biais de la gestion des risques de l'entreprise. Au moins une fois par an, le Conseil procède à un examen complet du profil de risque de l'entreprise et réévalue les principaux risques stratégiques à surveiller. Le rapport sur la gestion des risques de l'entreprise fait l'objet de discussions actives au sein

---

<sup>2</sup> Exigence du GIFCC liée à la gouvernance, point A – Décrire la surveillance des risques et des occasions liés aux changements climatiques qu'exerce le Conseil.

<sup>3</sup> Voir la section Gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel pour connaître le mandat et la composition du Conseil d'administration ainsi que de ses comités.

du Conseil tous les trimestres, de sorte que les membres du Conseil sont au courant de l'évolution et de l'état des principaux risques stratégiques, incluant les risques liés aux enjeux ESG. Sur le plan stratégique, le Conseil examine les risques liés aux changements climatiques et la façon dont ils peuvent avoir une incidence sur l'infrastructure de la Société, ainsi que l'effet de la Société sur le milieu environnant.

De plus, chaque automne, le Conseil tient une séance stratégique. Au cours de cette séance, les objectifs actuels de l'entreprise sont examinés et mis à jour, au besoin, en vue du prochain exercice. Les objectifs liés au climat sont abordés dans ces discussions. Les nouveaux objectifs sont décrits chaque année dans le plan d'entreprise de la SPFL. Les comités du Conseil et le Conseil lui-même reçoivent, de façon périodique, un rapport d'étape mesurant les progrès de la SPFL à l'égard de ses objectifs et cibles d'entreprise. Chaque année, ces mesures sont résumées et présentées dans la section Évaluation du rendement de l'entreprise du présent rapport.

La SPFL est en voie de créer des objectifs d'entreprise significatifs en ce qui concerne la réduction des émissions de GES et d'autres stratégies liées au climat en 2025-2026. Dans la mesure où cette situation se maintient, ces objectifs sont élaborés conformément aux lignes directrices en matière de gestion des risques de l'entreprise de la Société et en réponse à certains risques cernés, notamment ceux liés à la transition et aux caractéristiques physiques. Le Conseil recevra ensuite l'information la plus pertinente et la plus exploitable sur les questions liées au climat et demeurera bien informé des mesures prises par la SPFL. L'information pertinente et précise sera présentée en détail dans le rapport financier trimestriel de l'organisation.

## Responsabilité de la direction<sup>4</sup>

La première dirigeante et l'équipe de direction<sup>5</sup> ont des rôles et des responsabilités distincts dans la supervision du cadre d'enjeux ESG. L'équipe de direction planifie et dirige l'exécution du cadre d'enjeux ESG de la SPFL dans le contexte plus global de la supervision et de l'orientation de l'ensemble des initiatives, des décisions et des résultats stratégiques à l'échelle de l'entreprise. La première dirigeante, quant à elle, est responsable de la mise en œuvre finale du programme d'enjeux ESG en fonction des conseils fournis par l'équipe de direction, ce qui englobe non seulement la surveillance de

---

<sup>4</sup> Exigence du GIFCC liée à la gouvernance, point B – Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des occasions liés aux changements climatiques.

<sup>5</sup> Consulter la section Gouvernance d'entreprise du présent rapport annuel pour connaître la composition de l'équipe de direction.

l'ensemble des activités quotidiennes de la Société, mais aussi l'harmonisation de la stratégie environnementale de la SPFL avec celle du gouvernement du Canada. La dirigeante principale de l'exploitation assume la responsabilité fonctionnelle des enjeux ESG, tandis que le dirigeant principal des finances est responsable de l'information financière connexe, et les membres de l'équipe de direction sont chargés dans l'ensemble de gérer des aspects précis du plan correspondant à leurs domaines de responsabilité respectifs. L'équipe de direction se réunit chaque semaine pour discuter de questions relatives à l'exploitation, notamment celles liées aux risques climatiques, le cas échéant. En outre, à intervalles réguliers, la tolérance au risque et les paramètres sont mesurés, et les mesures correspondantes sont modifiées en fonction de l'évaluation des risques. Enfin, l'équipe de direction est également chargée de veiller au respect de la politique environnementale de la SPFL et de réaliser l'examen opportun des mesures relatives aux préoccupations climatiques.

## Stratégie<sup>6</sup>

Étant donné que la SPFL supervise d'importantes structures de ponts internationaux, des routes et des installations connexes, et que celles-ci sont géographiquement situées à proximité de grandes étendues d'eau, la Société est intrinsèquement exposée à des risques et occasions liés au climat. Dans le cadre de la détermination, de l'évaluation et de la gestion ultérieure des risques et des occasions liés au climat, la SPFL a tenu compte de l'ensemble du cycle de vie de ces infrastructures, dont les importants travaux de réfection et les nouvelles constructions.

La SPFL reconnaît l'importance de cerner et d'évaluer les répercussions des risques et des occasions liés au climat à court, à moyen et à long terme. La Société tient compte des risques et des occasions liés au climat et aux enjeux ESG à court terme (de 0 à 2 ans), à moyen terme (de 3 à 10 ans) et à long terme (plus de 10 ans). Les niveaux de risque sont définis conformément au modèle de risque<sup>7</sup>. La Société a mis en œuvre des stratégies de contrôle des

---

<sup>6</sup> Exigences du GIFCC liées à la stratégie, points A, B et C – Décrire les risques et les occasions à court, à moyen et à long terme liés aux changements climatiques que l'organisation a identifiés; Décrire les incidences des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation; Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, compte tenu de différents scénarios en matière de changements climatiques, dont un scénario de hausse de température d'un maximum de 2 °C.

<sup>7</sup> Le modèle de risque et la définition des risques sont présentés dans la section Gestion des risques du présent rapport annuel.

risques afin d'atténuer, dans la mesure du possible, le risque de dommages à ses actifs et les conséquences afférentes pour ses activités.

Dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise, la SPFL évalue les risques liés à la transition et les risques physiques relatifs au climat. Une évaluation des risques physiques relatifs au climat a été réalisée en 2021 afin d'analyser les différents dangers dans des scénarios de réchauffement élevé et faible. Les dangers évalués sont les suivants : inondations fluviales, côtières et de crues, vents extrêmes, affaissement du sol, épisodes de gel-dégel, inondations causées par les eaux de surface, chaleurs extrêmes et incendies de forêt. Les risques liés à la transition relatifs au climat comprennent l'évaluation des risques actuels et émergents en matière de réglementation, de technologie, de droit, de marché et de réputation.

À mesure que la Société progresse dans son parcours climatique, une collecte de données plus complète sera essentielle pour améliorer la précision des analyses et des estimations futures. L'incidence sur les activités de la SPFL dépendra fortement de la survenue (ou non) d'un événement climatique important, de la gravité et de la durée d'un tel événement, ainsi que de la région ou de l'installation touchée.

L'information ci-dessous présente le portrait actuel des principaux risques et occasions liés au climat, leur incidence possible sur les activités de la Société, leur incidence financière ainsi que les occasions stratégiques.

La légende utilisée pour présenter les risques est décrite ci-dessous.

- Risque lié au climat et incidence :

☀ : Critique ▲ : Élevé ◆ : Important ■ : Moyen ● : Faible

- Incidence financière :

Grave > 100 M\$, Élevée > 50 M\$, Importante > 10 M\$, Moyenne > 1 M\$, Faible < 1 M\$

## Risques transitoires

Risque n° 1 : Politique/juridique – Augmentation de la tarification des émissions de GES

### Description

Actions politiques susceptibles d'augmenter les coûts du carburant et de l'énergie, ce qui pourrait entraîner une augmentation des charges d'exploitation.

Le gouvernement du Canada a adopté l'ODD 12 de l'ONU (réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission), incluant une déclaration annuelle selon laquelle 75 % des nouveaux véhicules légers et des véhicules du parc routier achetés seront des véhicules zéro émission ou des véhicules hybrides. D'ici 2030, tous les véhicules légers et les véhicules du parc routier seront zéro émission. Ces cibles représentent des coûts supplémentaires pour l'achat de nouveaux véhicules. Cependant, la plupart des sociétés d'État fédérales canadiennes, dont la SPFL, ne sont pas soumises à cette exigence pour le moment.

Le Plan de réduction des émissions du gouvernement du Canada (mars 2022) prévoit une réduction des émissions de 40 à 45 % d'ici 2030 et l'atteinte de la carboneutralité d'ici 2050.

### **Risque et incidence financière**

L'augmentation de la tarification des émissions de GES est considérée comme un risque moyen (■ : **Moyen**) présentant un horizon temporel continu allant de court à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- coûts des portées 1 et 2 : faible (base annuelle);
- valeur de remplacement du parc existant : moyenne (base ponctuelle);
- actions politiques susceptibles d'augmenter les coûts du carburant et de l'énergie, ce qui pourrait entraîner une augmentation des charges d'exploitation : faible (base annuelle).

### **Occasions de gestion du risque lié au climat**

#### **Court terme**

- Mettre en œuvre des stratégies de conception des infrastructures afin de réduire l'empreinte carbone globale dans un avenir prévisible.
- Mesurer les émissions de GES sur une base annuelle, par rapport à l'année de référence, pour comprendre les effets importants.

#### **Moyen terme**

- Mettre en œuvre des stratégies de conception des infrastructures afin de réduire l'empreinte carbone globale dans un avenir prévisible, conformément à la stratégie de réduction des émissions du gouvernement du Canada pour 2030.
- Moderniser et réutiliser les installations existantes, lorsque cela est possible et sécuritaire, en utilisant des matériaux durables. L'objectif est d'améliorer

l'efficacité des installations, notamment en réduisant l'utilisation et la consommation d'eau.

- Envisager un parc de véhicules légers de la SPFL entièrement constitué de véhicules zéro émission d'ici 2030.
- Établir des stratégies visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Long terme

- Mettre en œuvre des stratégies de réduction des émissions de carbone pour atteindre les cibles de 2050.

Risque n° 2 : Politique/juridique – Obligation renforcée de déclaration des émissions

### Description

L'évolution rapide des attentes réglementaires en matière d'information relative au climat peut entraîner une augmentation des coûts administratifs et de conformité.

### Risque et incidence financière

L'obligation renforcée de déclaration des émissions est considérée comme un risque faible (● : **Faible**) présentant un horizon temporel continu allant de court à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- coûts de conformité supplémentaires : faible (base annuelle).

### Occasions de gestion du risque lié au climat

En cours

- Fournir une formation supplémentaire au personnel pour rester au fait des tendances et des exigences du secteur.
- Faire appel à des experts externes, au besoin, pour aider à la mise en place des processus à l'avenir.
- Veiller à ce que le cadre d'enjeux ESG de la SPFL soit continuellement mis à jour pour intégrer les nouvelles réglementations.

Risque n° 3 : Technologie et aménagement de l'esplanade – Maintien des niveaux d'émissions de GES

### Description

La marche au ralenti des véhicules est le principal facteur d'émissions de GES à la SPFL. La Société et les partenaires frontaliers pourraient consacrer

des ressources supplémentaires aux technologies émergentes et au réaménagement de l'esplanade afin de réduire les temps de marche au ralenti.

### Risque et incidence financière

La technologie et l'aménagement de l'esplanade associés au maintien des niveaux d'émissions de GES sont considérés comme un risque élevé (▲ : Élevé) présentant un horizon temporel continu allant de moyen à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- amélioration de l'esplanade : élevée (base ponctuelle);
- remplacement et mise à niveau du système de péage et du système de gestion du trafic : moyenne (base décennale).
- Occasions de gestion du risque lié au climat

#### Moyen terme

- Collaborer avec le service américain des douanes et l'ASFC pour repérer les goulots d'étranglement dans la circulation et établir des stratégies pour aider à les réduire. Il s'agira d'un effort concerté entre les parties prenantes frontalières.

#### Long terme

- Mettre en place un système de péage et de gestion du trafic éliminant la nécessité pour les véhicules de s'arrêter complètement au poste de péage, dans un environnement contrôlé.

### Risque n° 4 : Marché – Augmentation du coût des matériaux

#### Description

Les prix accrus ou incertains des matières premières comme le bois, le béton et l'acier entraîneront une augmentation du coût des dépenses en immobilisations, notamment en ce qui concerne les options plus écologiques.

Les prix accrus ou incertains de l'énergie peuvent entraîner une augmentation des coûts d'exploitation.

### Risque et incidence financière

L'augmentation du coût des matériaux est considérée comme un risque important (◆ : Important) présentant un horizon temporel continu allant de court à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- coût de remplacement des travaux d'immobilisations prévus : élevée (comme indiqué dans le plan d'entreprise);
- coûts des portées 1 et 2 : faible (base annuelle).

### **Occasions de gestion du risque lié au climat**

#### Moyen terme

- Moderniser et réutiliser les infrastructures existantes, lorsque cela est possible et sécuritaire, en utilisant des matériaux durables.
- Mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et de remplacement des combustibles.

## Risque n° 5 : Réputation – Préoccupations accrues des parties prenantes

### **Description**

Tout projet d'infrastructure ou toute décision prise par l'organisation concernant son incidence sur la santé humaine et l'environnement risque de soulever des préoccupations générales au sein de la collectivité. La SPFL jouit d'une solide réputation concernant la gestion étroite et la prévention des répercussions négatives de ses projets sur l'environnement.

### **Risque et incidence financière**

Le fait de ne pas pouvoir tenir compte des préoccupations accrues des parties prenantes est considéré comme un risque faible (● : **Faible**) présentant un horizon temporel continu allant de court à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- coûts continus du projet : faible (base annuelle).

### **Occasions de gestion du risque lié au climat**

#### En cours

- Continuer d'évaluer l'impact de tous les grands projets de construction.

#### Long terme

- Surveiller les préoccupations environnementales, liées par exemple aux émissions de GES, aux niveaux d'eau, aux inondations, aux énergies renouvelables et au paysage. Établir des stratégies d'atténuation en collaboration avec les collectivités d'accueil.



## Risques physiques

Risque n° 6 – Aigu : Augmentation de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les vents violents

### Description

On a observé une augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, pouvant causer des dommages directs ou indirects aux actifs, compromettre l'intégrité des infrastructures clés et entraîner une augmentation des coûts.

Cette augmentation de la fréquence et de la gravité des vents violents pourrait nécessiter la réalisation anticipée d'importants travaux de réfection en raison des dommages causés par l'usure accumulée.

### Risque et incidence financière

L'augmentation de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes comme les inondations et les vents violents est considérée comme un risque moyen (■ : **Moyen**) présentant un horizon temporel continu allant de court à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- coûts d'entretien supplémentaires : faible (base annuelle);
- coût de remplacement de l'infrastructure : moyenne (base ponctuelle en fonction de la survenue d'événements météorologiques).

### Occasions de gestion du risque lié au climat

#### Court terme

- Poursuivre l'élaboration du programme de gestion des actifs.
- Assurer le retour à l'état naturel des terres entourant l'esplanade du pont Blue Water grâce à des espèces végétales indigènes.

#### Moyen terme

- Améliorer et renforcer les dispositifs de gestion des eaux pluviales afin de réduire les risques d'inondation.

#### Long terme

- Intégrer les risques aigus dans le programme de gestion des actifs pour s'assurer que les infrastructures demeurent sécuritaires.

## Risque n° 7 – Chronique : Changements dans les régimes de précipitations et variations climatiques extrêmes

### Description

Des variations climatiques de plus en plus importantes, comme une hausse des températures et des conditions de gel-dégel, accélèrent l'usure des infrastructures de la SPFL et entraînent une augmentation des coûts d'entretien.

De même, les phénomènes météorologiques extrêmes, comme la chaleur extrême, pourraient empêcher le personnel de travailler durant certaines périodes de l'année.

### Risque et incidence financière

Les changements dans les régimes de précipitations et les variations climatiques extrêmes sont considérés comme un risque important (◆ : Important) présentant un horizon temporel continu allant de court à long terme. L'incidence financière sur la SPFL est la suivante :

- coûts d'entretien supplémentaires : faible (base annuelle);
- coût de remplacement de l'infrastructure : élevée (sur le cycle de vie des infrastructures).

### Occasions de gestion du risque lié au climat

#### Court terme

- Poursuivre l'élaboration du programme de gestion des actifs.
- Évaluer les risques pour la sécurité des employés lors d'épisodes de chaleur extrême et établir des mesures d'atténuation. Intégrer les risques climatiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de santé et sécurité.

#### Moyen terme

- Mettre en œuvre les recommandations issues de l'étude d'impact des changements climatiques.

#### Long terme

- Intégrer les risques chroniques dans le programme de gestion des actifs pour s'assurer que les infrastructures demeurent sécuritaires.

## Gestion des risques<sup>8</sup>

La Société gère ses risques en se basant sur les processus de gestion des risques de l'entreprise, dont la définition des cibles et de la capacité en matière de risque, de la propension à prendre des risques et de la tolérance aux risques, pour évaluer le rendement en matière de durabilité et de climat.

Dans le cadre de ses objectifs de gestion des actifs, la Société a réalisé une étude d'évaluation des impacts des conditions météorologiques et des changements climatiques pour déterminer et quantifier les vulnérabilités et les secteurs de risque liés aux facteurs environnementaux, et elle travaille à l'élaboration d'un plan d'action pour atténuer ces risques.

La SPFL continue de faire évoluer son cadre et ses processus de gestion des risques afin de mieux cerner, surveiller et gérer les risques liés au climat, en prenant les mesures suivantes :

- mise à jour du cadre de gestion des risques de l'entreprise pour y inclure les changements climatiques;
- ajout d'une section sur les risques climatiques dans les rapports financiers trimestriels;
- collecte de données relatives aux risques climatiques afin de hiérarchiser et de présenter l'information recommandée par le GIFCC, et d'évaluer les risques et les occasions liés au climat;
- amélioration de la connaissance des risques climatiques au sein de la Société et auprès des parties prenantes en :
  - produisant et en rendant disponibles des renseignements sur le GIFCC et les risques financiers liés au climat;
  - tenant compte des exigences réglementaires existantes et émergentes liées aux changements climatiques;
  - organisant des séances d'information plus ciblées dans des domaines clés de la Société.

La SPFL reconnaît qu'elle n'est pas la seule responsable de ses obligations et de ses actions. Les activités de la SPFL ont une grande influence sur l'industrie, le pays, la province et les collectivités individuelles, comme en

---

<sup>8</sup> Exigences du GIFCC en matière de gestion des risques, points A, B et C – Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour identifier et évaluer les risques liés au climat; Décrire les processus que l'organisation a mis en place pour gérer les risques liés au climat; Indiquer la manière dont les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés à la gestion globale des risques de l'organisation.

témoigne l'exploitation quotidienne. Le présent rapport est l'un des moyens par lesquels la SPFL peut communiquer ses obligations et ses engagements aux parties prenantes. Il décrit également comment les risques et les occasions liés au climat sont cernés, évalués et gérés par la Société. En intégrant les risques climatiques à son programme de gestion des risques de l'entreprise, la SPFL peut adapter ses activités de façon proactive pour s'arrimer avec l'ODD 13 (prendre des mesures relatives aux changements climatiques et à leurs impacts) de l'ONU.

## Mesures et cibles<sup>9</sup>

Les mesures et les cibles de la SPFL sont fondées sur des données scientifiques et centrées sur ses objectifs :

- réduire les émissions de GES de portées 1 et 2 d'ici 2030, et réduire celles de portée 3 dans la mesure du possible;
- aspirer à la carboneutralité d'ici 2050;
- assurer la sécurité de ses infrastructures, de son personnel et de son environnement.

Au cours de l'exercice précédent, la SPFL a entrepris une étude de référence sur les émissions de GES des portées 1 et 2 afin non seulement de se conformer au GIFCC, mais aussi d'établir les données de référence nécessaires aux fins de l'harmonisation avec la Stratégie pour un gouvernement vert du gouvernement du Canada. Dans le cadre de cette étude, la SPFL a établi comme base de référence l'exercice 2015-2016, soit la première année d'activité de la Société dans sa structure actuelle, à la suite de sa fusion. À compter du présent exercice, la Société fournit des données comparatives pour les émissions de GES de portée 1 par rapport à l'année de référence, ainsi que pour les émissions de GES de portée 3. Au cours du prochain exercice, la Société terminera l'élaboration d'autres mesures et cibles, ce qui coïncidera avec l'achèvement de l'élaboration des objectifs du cadre d'enjeux ESG.

---

<sup>9</sup> Exigences du GIFCC en matière de mesures et de cibles, points A, B et C – Décrire les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les occasions liés au climat en fonction de sa stratégie et de son processus de gestion des risques; Présenter les émissions de gaz à effet de serre (GES) des portées 1, 2 et, s'il y a lieu, 3, ainsi que les risques connexes; Décrire les cibles utilisées par l'organisation pour gérer les risques et les occasions liés au climat ainsi que le rendement par rapport aux cibles.

## Émissions de GES des portées 1 et 2 aux installations exploitées par la SPFL

Le tableau suivant présente les émissions des portées 1 et 2 de la SPFL à ses installations du pont Blue Water, à Ottawa, et du pont international de la voie maritime. Les valeurs correspondant à l'exercice 2015-2016 représentent l'année de référence pour la Société. Vous trouverez aussi les données à jour des deux derniers exercices, soit 2023-2024 et 2024-2025. Ces données donnent un aperçu des progrès réalisés par la SPFL pour atteindre son objectif de réduction des émissions de GES des portées 1 et 2 d'ici 2030.

| Groupe source       | Source      | Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> <sup>10</sup> |           |           |
|---------------------|-------------|--------------------------------------------|-----------|-----------|
|                     |             | 2015-2016<br>(année de référence)          | 2023-2024 | 2024-2025 |
| Combustion fixe     | Gaz naturel | 450                                        | 383       | 397       |
|                     | Propane     | 15                                         | 15        | 15        |
| Combustion mobile   | Diesel      | 90                                         | 72        | 87        |
|                     | Essence     | 60                                         | 40        | 50        |
| Électricité achetée | Électricité | 226                                        | 191       | 199       |
| TOTAL               |             | 841                                        | 702       | 749       |

Même avant la mise en œuvre officielle de sa stratégie en matière d'enjeux ESG, la SPFL et ses anciennes sociétés axaient leurs efforts sur la réduction de leur incidence sur l'environnement. Par exemple, le centre administratif du pont Blue Water a été construit et a obtenu (en juin 2015) la certification Argent de la norme « Leadership in Energy and Environmental Design » (LEED). Par conséquent, l'année de référence tient déjà compte des initiatives de réduction des émissions de GES entreprises par la SPFL. La diminution de 11 % au chapitre des tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> au cours des dix dernières années est une réalisation de la SPFL enracinée dans les cinq piliers clés de gouvernance de l'organisation. Ces piliers ont guidé la Société au moment d'entreprendre un certain nombre de projets depuis sa fusion en 2015. Comme

<sup>10</sup> De manière générale, chaque source d'émissions de GES a été calculée à l'aide de la formule suivante :  
 Source de GES [tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>] = Quantité de base [unité] \* Facteur d'émission [(tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/unité)]

Où :

Quantité de base = Énergie ou combustible consommé annuellement (comme les litres d'essence)

Facteur d'émission = Quantité d'éq. CO<sub>2</sub> émise par la consommation ou la combustion d'énergie

ces projets étaient liés à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, en voici quelques exemples :

- démolition, dans le cadre du plan directeur du pont Blue Water, et en raison de l'ouverture en 2011 du centre administratif du pont Blue Water, de l'ancien complexe commercial et des bâtiments administratifs de l'ASFC;
- remplacement de deux génératrices à essence et d'une génératrice diesel par trois génératrices plus efficaces, réduisant ainsi considérablement la consommation d'essence et de diesel;
- reconfiguration de la consommation électrique du pont Blue Water afin de réduire les besoins en électricité;
- transition à l'éclairage à DEL pour l'infrastructure du pont Blue Water et ses installations;
- achat et utilisation de panneaux de signalisation à messages variables plus écoénergétiques dans les esplanades du pont Blue Water et du pont international de la voie maritime;
- ajout et remplacement de systèmes de chauffage, de ventilation et de conditionnement d'air grâce à l'achat d'appareils plus écoénergétiques dans l'ensemble du portefeuille d'installations de la SPFL;
- évaluation globale des besoins en véhicules et de la répartition de ceux-ci, entraînant ainsi une utilisation plus fréquente de véhicules dotés de moteurs plus petits, dans la mesure du possible;
- achat d'un véhicule entièrement électrique afin de déterminer si son utilisation répond aux besoins de l'ensemble du portefeuille de ponts de la SPFL.

Cependant, les travaux d'immobilisations et associés à d'autres projets ne sont pas les seuls facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la consommation d'essence et de diesel au cours d'une année par rapport à une autre. Par exemple, au cours des années où des tiers effectuent d'importants travaux de remise en état de ponts ou d'esplanades, les véhicules servant à l'entretien et appartenant à la SPFL sont moins utilisés, ce qui peut se traduire par une réduction des émissions de GES de portée 1, mais une augmentation des émissions de GES de portée 3. Au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025, d'importants travaux de remise en état ont été menés sur les deux travées du pont Blue Water. Un autre facteur est la rigueur (ou la clémence) de la saison hivernale. Au cours de l'exercice 2023-2024, l'hiver a été doux, ce qui a mené à une utilisation réduite des camions chasse-neige. Toutefois, au cours de l'exercice 2024-2025, on a beaucoup plus souvent fait appel à ces camions pour assurer la sécurité du passage.

Les émissions de GES des installations exploitées par la SPFL (à Point Edward et à Cornwall), même lorsqu'on les combine, sont bien en deçà des seuils de déclaration, notamment les exigences fédérales et provinciales en matière de déclaration (Programme fédéral de déclaration des gaz à effet de serre et Règlement de l'Ontario 390/18). Ces cadres imposent une exigence de déclaration aux installations qui produisent plus de 10 000 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> d'émissions des portées 1 et 2.

## Émissions totales (portées 1, 2 et 3)

Le tableau suivant présente les émissions totales pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

|                                           | Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> |                    |
|-------------------------------------------|------------------------------|--------------------|
|                                           | Exercice 2023-2024           | Exercice 2024-2025 |
| Portées 1 et 2                            | 702                          | 749                |
| Portée 3 : Biens et services achetés      | 987                          | 1 059              |
| Portée 3 : Projets d'immobilisations      | 1 986                        | 3 400              |
| Portée 3 : Traitement des produits vendus | 1 351                        | 1 374              |
| Portée 3 : Investissements                | 1 823                        | 4 687              |
| <b>Émissions totales</b>                  | <b>6 849</b>                 | <b>11 269</b>      |

## Portée 3 : Émissions indirectes qui se produisent dans la chaîne de valeur

Les émissions de portée 3 proviennent d'activités qui ne sont pas détenues ou contrôlées par la SPFL, mais qui ont une incidence indirecte sur sa chaîne de valeur. Ces émissions comprennent toutes les sources qui ne cadrent pas dans les limites définies pour les portées 1 et 2 et peuvent représenter la majorité des émissions de GES produites dans la chaîne de valeur. Si les émissions pertinentes de portée 3 d'une entreprise représentent 40 % ou plus des émissions totales des portées 1, 2 et 3, elles doivent être incluses dans le cadre du GIFCC.

Un questionnaire d'évaluation des émissions de portée 3, qui comprend 15 catégories générales, a été utilisé pour déterminer les sources potentielles d'émissions de portée 3. De ces 15 catégories, 4 ont été jugées importantes

pour la SPFL, soit les biens et services achetés, les projets d'immobilisations, le traitement des produits vendus et les investissements. Ces quatre catégories représentent 95 % des émissions de portée 3. Par conséquent, les 11 autres catégories ne sont pas mentionnées. En plus des données agrégées sur les GES présentées ci-dessus, les mesures suivantes ont été établies pour chacune des quatre catégories d'émissions importantes de portée 3, conformément au document *Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise* du World Resource Institute et du World Business Council on Sustainable Development, aux lignes directrices relatives aux émissions de portée 3 du Protocole des gaz à effet de serre et à la norme ISO 14064-1 *Spécifications et lignes directrices, au niveau des organismes, pour la quantification et la déclaration des émissions et des suppressions des gaz à effet de serre*.

Les émissions de GES de la SPFL sont calculées à l'aide de sources de données pertinentes (comme les volumes de consommation de carburant) et de facteurs d'émission, qui précisent la quantité d'équivalents en dioxyde de carbone (éq. CO<sub>2</sub>) par unité de l'aspect calculé. Par exemple, pour estimer les émissions de GES provenant des biens et services achetés, le montant total en dollars d'une catégorie particulière de biens ou de services est multiplié par un facteur d'émission utilisé pour déterminer la quantité totale d'éq. CO<sub>2</sub> produite.

## Émissions de GES par millier de dollars

Les prochaines données fournissent des renseignements détaillés concernant les deux derniers exercices par rapport aux mesures des données de portée 3. Les données sont présentées en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millier pour chacune des quatre catégories d'émissions importantes de portée 3 de la SPFL. Ces quatre catégories sont expliquées à l'aide de données regroupées de deux exercices présentés à la fin de cette section.

### Biens et services achetés

Il s'agit des biens et services qui ont été achetés par la SPFL et la Corporation du pont international de la voie maritime et qui sont directement liés à l'exploitation du pont Blue Water, du pont international de la voie maritime et du bureau d'Ottawa. Sont exclus des biens et services achetés les émissions de GES des portées 1 et 2, les salaires et les avantages sociaux, les déchets produits lors de l'exploitation ainsi que les déplacements d'affaires, car ces éléments font partie des catégories d'émissions négligeables de portée 3. Les données représentent des émissions exprimées en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millier de dollars de dépenses.



## Projets d'immobilisations

Les émissions totales générées par les projets d'immobilisations varieront d'une année à l'autre selon le type de projet d'immobilisations entrepris. Au cours des exercices 2023-2024 et 2024-2025, d'importants projets de remise en état ont été réalisés au pont Blue Water. Les données représentent des émissions exprimées en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millier de dollars de dépenses.

## Traitement des produits vendus (traitement du trafic)

Cette catégorie représente le traitement du trafic au moyen des cabines de péage seulement. Le volume total d'émissions indiqué comprend les émissions de GES estimées à partir du moment où le véhicule franchit l'esplanade du pont.

Les émissions de GES produites en raison du traitement au pont Blue Water par l'ASFC, bien qu'elles aient physiquement lieu sur le terrain de la SPFL, sont exclues, car ce traitement est la responsabilité de l'ASFC. En ce qui concerne l'ASFC, la SPFL est tenue de réaliser les projets d'entretien et d'immobilisations liés à cette infrastructure, lesquels sont déjà inclus dans les portées 1 et 2, ainsi que dans d'autres catégories de la portée 3 ci-dessus.

Le pont international de la voie maritime est exempté de l'application de l'article 6 de la *Loi sur les douanes* et, par conséquent, le complexe de l'ASFC n'est pas situé sur une propriété appartenant à la SPFL, et il n'est pas non plus inclus dans le calcul des émissions de GES de la SPFL.

Les mesures représentent le temps de traitement au moyen des cabines de péage, mais ne comprennent pas les temps d'attente. Le total des émissions de GES associé au temps de traitement seulement s'élève à 102 et à 120 tonnes d'éq. CO<sub>2</sub> sur les 1 351 et 1 374 tonnes totales d'éq. CO<sub>2</sub> pour les exercices 2023-2024 et 2024-2025 respectivement. Les données représentent des émissions exprimées en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millier de véhicules traités au moyen de cabines de péage.

## Investissements

Les activités d'investissement de la SPFL doivent être gérées avec prudence afin de générer des rendements sans risque d'investissement excessif, compte tenu du principe de préservation du capital, du cadre juridique et des obligations financières et d'emprunt de la SPFL. Elles doivent également être conformes aux lignes directrices sur la gestion des risques financiers publiées par le ministre des Finances. Les investissements se limitent aux obligations et billets émis par les gouvernements fédéral ou provincial ou une

administration municipale et les sociétés, aux certificats de dépôt de banques à charte canadiennes figurant à l'annexe 1, aux acceptations bancaires et aux billets de trésorerie ainsi qu'à d'autres titres à court terme émis par des sociétés. Tous les investissements ne doivent pas être inférieurs à la catégorie d'investissement « A » ou l'équivalent.

À mesure que les entités dans lesquelles la SPFL investit font progresser leur stratégie de réduction des émissions de GES, la diminution globale des émissions de GES par millier de dollars investis diminuera. Les données représentent des émissions exprimées en tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par millier de dollars d'investissements de la SPFL, à la fin de l'exercice.

|                                                                      | Tonnes d'éq. CO <sub>2</sub> |           |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------|-----------|
|                                                                      | 2023-2024                    | 2024-2025 |
| Émissions de GES par millier de dollars de biens et services achetés | 0,185                        | 0,175     |
| Émissions de GES par millier de dollars d'immobilisations acquises   | 0,329                        | 0,328     |
| Émissions de GES par millier de véhicules commerciaux                | 0,099                        | 0,093     |
| Émissions de GES par millier de véhicules transportant des passagers | 0,011                        | 0,007     |
| Émissions de GES par millier de dollars de valeur nue                | 0,187                        | 0,208     |

## Perspectives d'avenir

Au fil de l'évolution des objectifs du cadre d'enjeux ESG et des stratégies de réduction des émissions de GES de la SPFL, d'autres mesures et cibles seront définies. Les stratégies, les mesures et les cibles qui seront définies au cours de la prochaine année sont liées à l'objectif visant à atteindre la carboneutralité d'ici 2050. À mesure que l'élaboration des stratégies se poursuit, la SPFL intégrera la résilience de ses stratégies actuelles, particulièrement en ce qui a trait à la capacité de la SPFL de demeurer efficace et d'atteindre ses objectifs prévus dans un éventail de conditions futures possibles, surtout face aux défis, aux perturbations ou aux changements liés aux risques climatiques.

Tandis que le Canada opère la transition vers une économie carboneutre, la SPFL reconnaît l'importance de ses décisions d'affaires quotidiennes et élabore des plans axés sur l'avenir. Les résultats de l'évaluation des risques climatiques de cette année aident la Société à anticiper les risques liés à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et lui fournissent des lignes directrices pour renforcer ses plans de continuité des activités dans le contexte des risques et des incertitudes liés aux changements climatiques. La SPFL est déterminée à créer une culture de leadership qui se traduira par le développement d'un engagement stratégique et collaboratif en faveur de la durabilité et de l'action climatique.

À l'avenir, la SPFL continuera d'intégrer les considérations liées au climat à l'ensemble de ses activités dans le cadre des améliorations et des procédures régulières de continuité des activités. La Société accorde de l'importance au cadre du GIFCC pour les rapports sur le changement climatique, car il responsabilise les entreprises, fournit de l'information transparente et garantit que la population canadienne a accès aux renseignements sur l'impact des changements climatiques et les stratégies d'atténuation.

# Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion décrit les résultats financiers et l'évolution de la SPFL pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Il doit être lu en parallèle avec ses états financiers annuels audités consolidés, y compris les notes afférentes, pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Les états financiers consolidés et les notes sont conformes aux Normes IFRS et sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Renseignements à jour au 26 juin 2025.

## Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des renseignements de nature prospective. Ces prévisions se fondent généralement sur des résultats anticipés, attendus ou projetés par la SPFL. Elles comportent des risques connus ou inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les réalisations de la Société diffèrent de manière substantielle des résultats ou des réalisations futures explicitement ou implicitement mentionnés dans ces prévisions.

## Importance relative

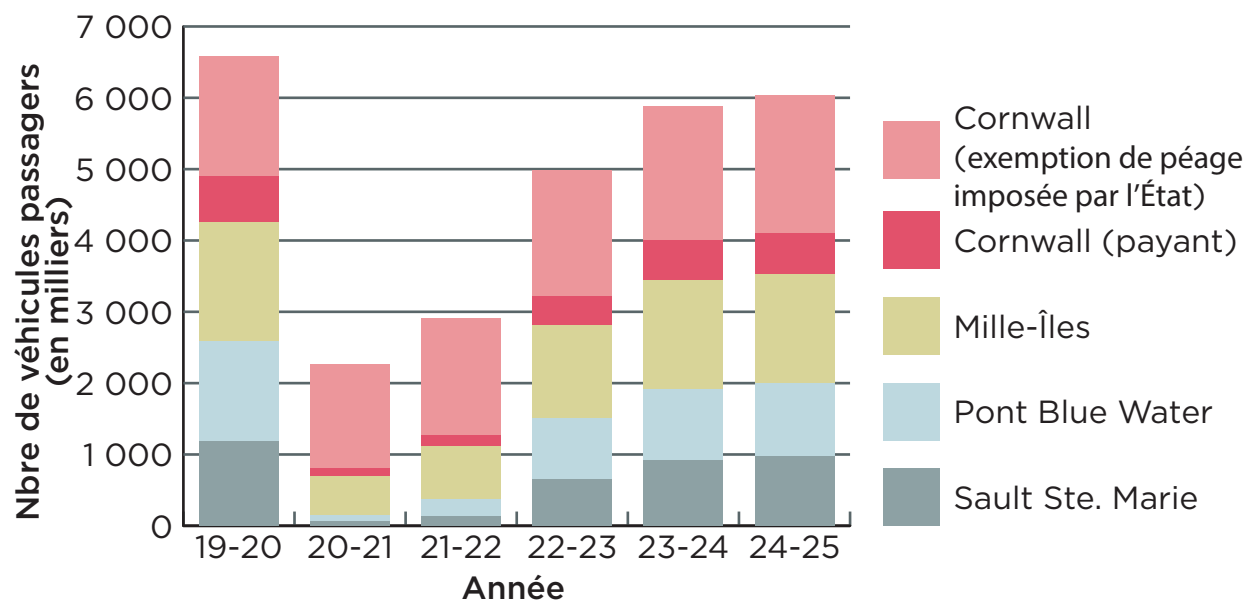
La direction utilise comme guide le principe de l'importance relative pour évaluer l'information à communiquer dans le présent rapport. La direction considère l'importance relative de toute information susceptible d'influencer les décisions financières des parties prenantes de la SPFL, que ce soit par son omission ou son inexactitude, en fonction des circonstances.

## Survol de l'exercice 2024-2025

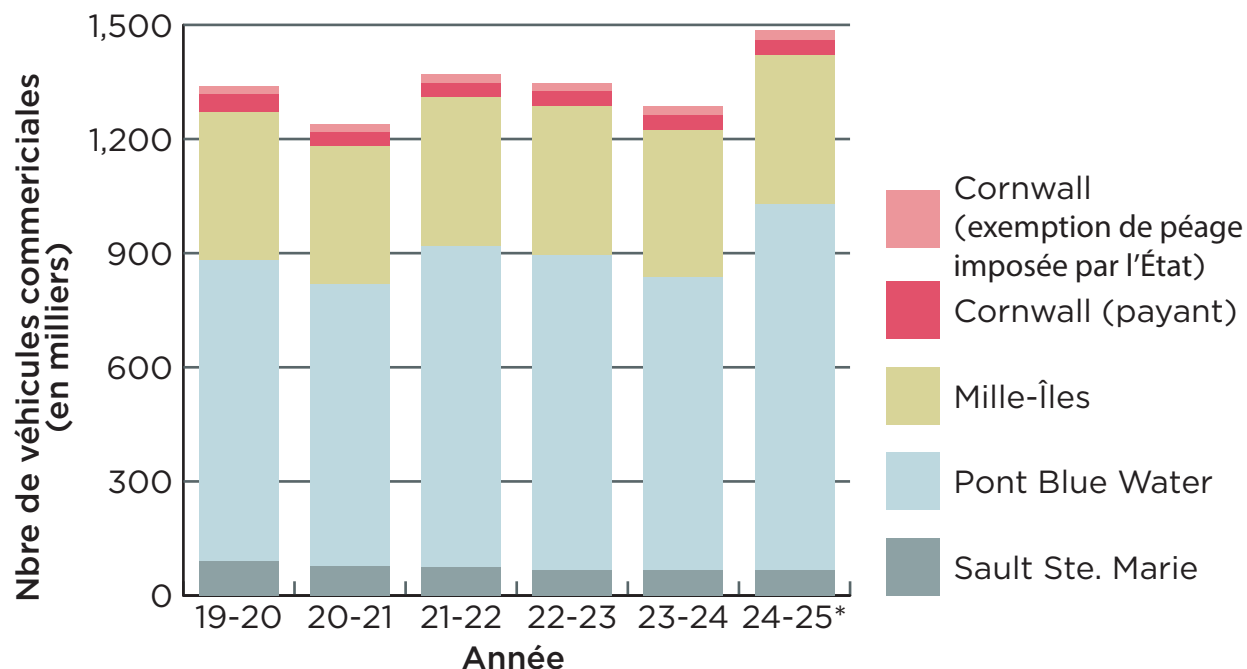
|                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Produits</b><br>2024-2025 :<br>52 158 \$<br><br>2023-2024 :<br>46 259 \$<br><br>Augmentation<br>totale :<br>5 899 \$ (13 %) | Les volumes de trafic commercial et de trafic passager ont augmenté de 15 % et de 3 %, respectivement, comparativement à l'exercice précédent. Le pont Blue Water a connu une hausse importante des volumes de trafic commercial, laquelle est directement liée à une décision d'augmentation des prix prise par un pont concurrent. Les volumes globaux de trafic passager demeurent inférieurs aux volumes observés avant la pandémie, n'atteignant que 84 % de ces derniers (82 % en 2024).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Financement public</b><br>2024-2025 :<br>17 863 \$<br><br>2023-2024 :<br>7 045 \$                                           | La Société était admissible à un financement du gouvernement canadien allant jusqu'à 17 923 \$ (7 381 \$ en 2024) pour financer des travaux d'immobilisations et un déficit d'exploitation à la CPIVM. Le financement utilisé pour les projets d'immobilisations s'est élevé à 16 904 \$ (5 954 \$ en 2024) et le financement pour l'exploitation comptabilisé par la SPFL s'est chiffré à 959 \$ (1 091 \$ en 2024).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Charges</b><br>2024-2025 :<br>49 096 \$<br><br>2023-2024 :<br>46 954 \$<br><br>Augmentation<br>totale :<br>2 142 \$ (5 %)   | La Société fait preuve d'une grande prudence à l'égard de l'ensemble de ses dépenses, tout en assurant une maintenance et un entretien adéquats complets des structures, lesquelles sont exploitées 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les volumes de trafic commercial ont donné lieu à des produits supplémentaires, tandis que les charges sont demeurées au même niveau que l'exercice précédent, ce qui a permis à la SPFL de continuer de reconstituer ses réserves de trésorerie et de placements. En raison de l'incertitude entourant le climat politique actuel et l'ouverture imminente du PIGH, il faudra utiliser en partie ces réserves indispensables pour atténuer les effets opérationnels et réserver des fonds à des fins de réinvestissement dans les immobilisations au cours des exercices à venir. |

## Aperçu des volumes de trafic

### Véhicules passagers



### Traversées commerciales



## Analyse des Résultats Financiers

### État Consolidé des Résultats

La section suivante fournit des renseignements sur les écarts importants dans l'état consolidé du résultat global pour 2024-2025 par rapport à 2023-2024 :

| États financiers consolidés<br>Résultat global (en milliers de dollars)     | 31 mars<br>2025 | 31 mars<br>2024 | Écart                      |       |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|----------------------------|-------|
|                                                                             |                 |                 | favorable<br>(défavorable) |       |
|                                                                             | \$              | \$              | \$                         | %     |
| Péage et services, et produits tirés du pont international des Mille-Îles : |                 |                 |                            |       |
|                                                                             | <b>46 134</b>   | 40 631          | 5 503                      | 14%   |
| Contrats de location et permis                                              | <b>3 978</b>    | 3 925           | 53                         | 1%    |
| Autres (intérêts, gains de placements, autres)                              | <b>2 046</b>    | 1 703           | 343                        | 20%   |
| <b>Total des produits</b>                                                   | <b>52 158</b>   | 46 259          | 5 899                      | 13%   |
| Service de l'exploitation                                                   | <b>10 705</b>   | 9 838           | (867)                      | -9%   |
| Charges du pont international des Mille-Îles                                | <b>7 250</b>    | 6 890           | ( 360)                     | -5%   |
| Préposés à l'entretien                                                      | <b>14 755</b>   | 14 529          | ( 226)                     | -2%   |
| Activités de l'ASFC et de l'ACIA                                            | <b>8 575</b>    | 8 161           | (414)                      | -5%   |
| Administration                                                              | <b>7 331</b>    | 6 991           | (340)                      | -5%   |
| Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM             | <b>480</b>      | 545             | 65                         | 12%   |
| <b>Total des charges</b>                                                    | <b>49 096</b>   | 46 954          | (2 142)                    | -5%   |
| Bénéfice d'exploitation avant le financement public et les intérêts         | <b>3 062</b>    | ( 695)          | 3 757                      | 541%  |
| Financement public                                                          | <b>5 579</b>    | 5 058           | 521                        | 10%   |
| Charges d'intérêt                                                           | <b>(1 852)</b>  | (2 330)         | 478                        | 21%   |
| <b>Résultat net</b>                                                         | <b>6 789</b>    | 2 033           | 4 756                      | 234%  |
| Autres éléments du résultat global                                          |                 |                 |                            |       |
| (Perte actuarielle) gain actuariel                                          | <b>( 249)</b>   | 1 195           | (1 444)                    | -121% |
| Réévaluations de placements                                                 | <b>172</b>      | ( 28)           | 200                        | 714%  |
| <b>Total de la résultat global</b>                                          | <b>6 712</b>    | 3 200           | 3 512                      | 110%  |

## Produits – Péage et services, et produits tirés du pont international des Mille-Îles

Le volume de trafic, le taux de change par rapport au dollar américain ainsi que les modifications aux droits de péage ont des répercussions sur les produits tirés du péage.

**Volumes de trafic :** Au cours de l'exercice, les volumes de trafic commercial ont augmenté de 15 %, tandis que ceux du trafic passager ont augmenté de 3 %. Les volumes de trafic commercial par pont ont varié d'une baisse de 6 % à une hausse de 25 %, tandis que le trafic passager par pont a varié d'un niveau inchangé à une hausse de 7 %. Au quatrième trimestre, les volumes de trafic passager ont commencé à diminuer sous l'effet d'influences économiques et sociopolitiques. Par conséquent, les niveaux de trafic passager au quatrième trimestre ont baissé de 4 % à 5 % depuis le début de l'exercice à chaque pont.

Étant donné que le trafic commercial aux ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime ne représente habituellement que 5 % des volumes de trafic, ces activités demeurent considérablement perturbées par les effets à long terme de la diminution du trafic passager transfrontalier. Les déplacements transfrontaliers, qui étaient toujours en voie de reprise dans la foulée de la pandémie de COVID 19, sont encore une fois en baisse en raison de l'actuel climat sociopolitique canado-américain. De plus, le pont international de la voie maritime a l'obligation de maintenir ses niveaux d'exploitation habituels pour soutenir plus de 75 % des voyageurs qui bénéficient de l'exemption de péage imposée par l'État et qui dépendent du pont sur une base quotidienne. Les volumes de trafic passager payant aux ponts internationaux de Sault Ste. Marie et de la voie maritime ont respectivement augmenté de 7 % et de 4 % par rapport à l'exercice précédent, mais demeurent respectivement inférieurs de 17 % et de 9 % aux volumes antérieurs à la pandémie (23 % et 13 % en 2024). Les volumes de trafic commercial sont en hausse de 3 % au pont international de Sault Ste. Marie, mais en baisse de 6 % au pont international de la voie maritime.

Au pont international des Mille-Îles, le trafic commercial représente habituellement environ 20 % des passages. Ce trafic est demeuré à des niveaux élevés, affichant une hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent. Fait encourageant, sous l'effet d'une reprise soutenue, les volumes de trafic passager à cet emplacement atteignent plus de 90 % des volumes observés avant la pandémie.



Le pont Blue Water s'est toujours classé au deuxième rang des ponts transfrontaliers commerciaux les plus achalandés du Canada. Or, au cours de quatre des cinq derniers mois de l'exercice, ses volumes de trafic commercial en font maintenant le pont le plus fréquenté. Les volumes accrus sur le pont ont été bien gérés et la circulation a été fluide. Toutefois, cette augmentation des volumes est probablement temporaire, compte tenu de l'ouverture du PIGH au cours de l'exercice à venir. Les volumes globaux de trafic commercial ont augmenté de 25 % comparativement à l'exercice précédent. Les volumes de trafic passager sont en hausse de 2 % par rapport à l'exercice précédent, mais ils demeurent inférieurs de 28 % aux niveaux antérieurs à la pandémie (29 % en 2024).

**Taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain :** Le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 0,11 \$ CA durant l'exercice (0,08 \$ CA en 2024). Durant l'exercice, le taux de change par rapport au dollar américain a fluctué de 1,35 \$ CA à 1,46 \$ CA pour un taux moyen de 1,39 \$ CA (il avait fluctué de 1,31 \$ CA à 1,39 \$ CA pour un taux moyen de 1,35 \$ CA en 2024). La Société examine la parité des droits de péage de ses ponts compte tenu des taux de change afin de s'assurer que les droits sont équitables dans les deux monnaies. Elle se réserve le droit de rajuster les droits de péage en cours d'exercice afin d'en garantir l'équité.

**Modification des droits de péage :** La dernière mise à jour des droits de péage, par pont, a eu lieu aux dates suivantes :

- Pont international des Mille-Îles : Le 1er mars 2025
- Pont international de Sault Ste. Marie : Le 1er octobre 2024
- Pont international de la voie maritime : Le 1er avril 2024
- Pont Blue Water (pour le trafic à destination des États-Unis) : Le 1er avril 2023

Produits – Contrats de location, permis et autres

**Contrats de location et permis :** La majorité de ces produits sont fonction des volumes de ventes. Pour le présent exercice, ces produits sont conformes à ceux de l'exercice précédent.

**Autres produits et réévaluation des placements :** Les intérêts et les autres produits sont légèrement plus élevés par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des placements durant l'exercice en cours.

**Gain actuariel (perte actuarielle) :** La diminution des taux d'actualisation entraîne des pertes actuarielles, tandis que l'augmentation des taux d'actualisation entraîne des gains actuariels. La baisse du taux directeur par la Banque du Canada pendant l'exercice en cours s'est traduite par une légère perte actuarielle (en 2024, la Banque du Canada a augmenté le taux directeur, ce qui s'est traduit par un gain actuariel).

## Charges

L'état consolidé du résultat global présente les charges d'exploitation par poste, ce qui représente la façon dont la direction surveille ses charges à l'interne par rapport aux budgets. Les postes sont définis de la manière suivante :

- **Exploitation :** Les charges d'exploitation sont liées à la perception des produits tirés du péage, à la sécurité et à la gestion du trafic.
- **Charges du pont international des Mille-Îles :** Ces charges représentent la part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles.
- **Entretien :** Les charges d'entretien ont trait à l'entretien, à la maintenance et à la réparation des actifs de la Société.
- **Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) :** La Société est tenue par la loi de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et la majorité des services d'entretien connexes à certains postes frontaliers et elle ne tire aucun produit de ces installations et services.
- **Administration :** Les charges administratives sont liées à la gestion et à la supervision des activités de chacun des ponts et de la Société.

Les charges globales liées aux divers postes ont augmenté pour les raisons suivantes :

- des augmentations salariales annuelles, alors que les effectifs sont demeurés constants;
- des taux de change plus élevés entraînant une hausse des coûts pour les ponts de Sault Ste. Marie et des Mille-Îles;
- une hausse des charges d'exploitation, dont une augmentation des frais bancaires directement attribuable aux volumes de trafic accrus, en plus de l'expiration de la période de garantie d'un système de perception du péage récemment installé.

Comme au début de la pandémie, la SPFL continue de surveiller ses charges en n'engageant que les frais nécessaires à l'exploitation et à l'entretien du portefeuille de ponts 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

**Financement supplémentaire des activités de la CPIVM :** En raison de la baisse constante du volume de trafic à cet emplacement, l'exploitation du pont n'est plus viable, et les pertes sont jugées irrécouvrables. Le gouvernement du Canada avait de nouveau accordé du financement pour soutenir les activités de la CPIVM pour l'exercice 2024-2025. La Société comptabilise toujours 50 % des produits et des charges de la CPIVM, conformément à l'accord international. Pour l'exercice en cours et l'exercice précédent, la Société passe aussi en charges la part résiduelle de 50 % du déficit puisque le déficit complet a été financé au moyen de crédits de fonctionnement.

**Intérêts :** Au fur et à mesure que la Société effectue des paiements réguliers sur ses obligations à payer, les charges d'intérêts diminuent.

## Financement public

Dans le cadre de la *Loi de crédits n° 2 pour 2024-2025 (Loi de crédits no 2 pour 2023-2024 en 2024)*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 17 923 \$ (7 381 \$ en 2024) pour assurer l'exploitation sécuritaire continue et effectuer certaines acquisitions d'immobilisations dans l'ensemble du portefeuille de ponts. Sur les 17 923 \$ de financement accordé par le gouvernement canadien, 959 \$ (1 091 \$ en 2024) ont servi à rembourser le déficit d'exploitation de la CPIVM et 16 904 \$ (5 954 \$ en 2024) ont été utilisés pour l'acquisition d'immobilisations.

## État Consolidé de la Situations Financière

Voici un résumé de l'état consolidé de la situation financière comparant l'exercice en cours à l'exercice précédent et au plan d'entreprise de 2024-2025 à 2028-2029 :

| États financiers consolidés Situation financière (en milliers de dollars) | Budget  | 31 mars 2025   | 31 mars 2024 | Écart<br>(réel par rapport à l'exercice précédent) |      |
|---------------------------------------------------------------------------|---------|----------------|--------------|----------------------------------------------------|------|
|                                                                           |         |                |              |                                                    |      |
|                                                                           |         | \$             | \$           | \$                                                 |      |
| <b>Actifs</b>                                                             |         |                |              |                                                    |      |
| Actifs financiers                                                         | 21 635  | <b>35 945</b>  | 24 026       | 11 919                                             | 50%  |
| Immobilisations corporelles                                               | 343 130 | <b>341 194</b> | 340 791      | 403                                                | 0%   |
| Autres actifs                                                             | 1 345   | <b>1 828</b>   | 1 738        | 90                                                 | 5%   |
| <b>Total des actifs</b>                                                   | 366 110 | <b>378 967</b> | 366 555      | 12 412                                             | 3%   |
| Actifs courants                                                           | 20 855  | <b>34 608</b>  | 25 605       | 9 003                                              | 35%  |
| Actifs non courants                                                       | 345 255 | <b>344 359</b> | 340 950      | 3 409                                              | 1%   |
| <b>Passifs</b>                                                            |         |                |              |                                                    |      |
| Financement public reporté                                                | 112 711 | <b>112 246</b> | 100 214      | 12 032                                             | -12% |
| Produits reportés                                                         | 3 413   | <b>2 473</b>   | 2 665        | (192)                                              | 7%   |
| Charges sociales à long terme                                             | 8 568   | <b>7 284</b>   | 6 621        | 663                                                | -10% |
| Dette à long terme                                                        | 29 348  | <b>29 337</b>  | 37 147       | (7 811)                                            | 21%  |
| Autres passifs                                                            | 4 259   | <b>4 052</b>   | 3 045        | 1 008                                              | -33% |
| <b>Total des passifs</b>                                                  | 158 299 | <b>155 392</b> | 149 692      | 5 700                                              | -4%  |
| Passifs courants                                                          | 19 753  | <b>19 190</b>  | 16 854       | 2 336                                              | -14% |
| Passifs non courants                                                      | 138 546 | <b>136 202</b> | 132 838      | 3 364                                              | -3%  |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                         | 207 811 | <b>223 575</b> | 216 863      | 6 712                                              | 3%   |

## Flux de trésorerie et liquidités

Il est essentiel d'établir une réserve de capital pour assurer la longévité des infrastructures de la SPFL. Tout au long de la pandémie, la SPFL a utilisé sa réserve de capital pour soutenir ses activités à court terme. À mesure

que les produits tirés du péage ont commencé à remonter, la SPFL a pu se mettre à reconstituer sa réserve de capital, et ce, en procédant à un examen budgétaire continu. La Société suit de très près ses charges afin de s'assurer que des fonds sont disponibles en cas d'imprévus. Les actifs financiers, qui comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances clients et autres débiteurs, ainsi que les placements, se chiffrent à 35 945 \$ au 31 mars 2025 (24 026 \$ en 2024). Bien que les réserves de trésorerie aient augmenté, on s'attend à ce qu'elles soient mises à rude épreuve au cours des exercices à venir en raison de la diminution prévue des produits tirés du péage (à cause du contexte économique et sociopolitique actuel et de l'ouverture imminente du PIGH) ainsi que des réinvestissements dans l'infrastructure des immobilisations.

## Risques financiers

S&P Global Ratings procède régulièrement à la notation financière de la Société. En août 2024, S&P a maintenu les notes d'émetteur à long terme et de dette de premier rang non garantie de la Société à A+ avec des perspectives stables sur la base de son évaluation du profil de risque de la Société. Cette note confirme le rôle indispensable que la SPFL joue dans la gestion des principaux ponts internationaux qui sont essentiels au commerce et aux déplacements transfrontaliers entre le Canada et les États-Unis.

Le rapport félicite la SPFL pour sa couverture constante du service de la dette, qui illustre la stratégie de réduction de la dette adoptée depuis longtemps par la Société, et son utilisation efficace du financement fédéral pour les grands projets. La stratégie de la SPFL est de s'endetter le moins possible et de continuer à effectuer tous les paiements de prêts et d'obligations à échéance. Parallèlement, la stratégie reste axée sur le maintien d'un ratio de couverture du service de la dette élevé.

## Investissements en immobilisations

À titre d'intendante de quatre ponts internationaux canadiens, la SPFL doit investir prudemment dans l'entretien, dans la réfection et, parfois, dans le remplacement complet de ponts et d'esplanades. En plus des mesures de sécurité préventives continues, des travaux importants ont été réalisés au cours de l'exercice considéré à certains emplacements, dont les suivants :

- Pont de Sault Ste. Marie : Les équipes d'entretien ont mené à bien de nombreux projets dans le cadre de leur plan d'entretien et elles ont reçu un chasse-neige dont elles avaient grandement besoin pour assurer un

passage sécuritaire au cours d'un hiver où l'accumulation de neige a été particulièrement élevée.

- Pont Blue Water : Au cours des deux derniers exercices, les deux travées du pont ont fait l'objet d'importants travaux de réfection, dont leur resurfaçage.
- Pont des Mille-Îles : D'importantes réparations ont été effectuées, telles que l'imperméabilisation de certaines parties de la structure et d'autres travaux majeurs de réfection du pont. L'imperméabilisation sera terminée au cours de l'exercice à venir.
- Pont international de la voie maritime : Des améliorations ont été apportées à l'entretien et à la sécurité des installations au cours de l'exercice. De plus, la planification de deux grands projets liés au pont du chenal sud s'est amorcée, et il est prévu d'achever ces projets au cours de l'exercice à venir.

## Rapport sur les dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences en 2024-2025

En juillet 2015, les sociétés d'État ont reçu l'instruction, au titre de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP), d'harmoniser leurs politiques, leurs lignes directrices et leurs pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor de manière conforme à leurs obligations légales. La Société s'est conformée et continue de se conformer à cette instruction.

Conformément à l'idée directrice du budget de 2023, dans lequel le gouvernement s'est engagé à réduire les dépenses de voyages, la SPFL continuera de combiner les réunions en personne et virtuelles afin de maintenir des dépenses de voyages moins élevées. Les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Société sont directement liées à l'exécution de son mandat, particulièrement au portefeuille des quatre ponts internationaux situés à Sault Ste. Marie, à Point Edward, à Lansdowne et à Cornwall.

Les rapports sur les dépenses de voyages, d'accueil et de conférences de la Société sont présentés à [ouvert.canada.ca](http://ouvert.canada.ca), et les dépenses des membres de la haute direction et du conseil d'administration sont divulguées mensuellement. Des agrégats annuels de l'ensemble des dépenses des employés sont également publiés.

Dépenses annuelles de voyages, d'accueil et de conférences de la Société :

| Exercice se terminant le 31 mars<br>(en milliers de dollars) | 2025 | 2024 |
|--------------------------------------------------------------|------|------|
|                                                              | \$   | \$   |
| Déplacement                                                  | 162  | 129  |
| Accueil                                                      | 8    | 7    |
| Conférences                                                  | 17   | 8    |
| Événements                                                   | -    | -    |
| Total                                                        | 187  | 144  |

## Respect de l'instruction donnée au sujet des régimes de retraite

La SPFL peut se voir donner des instructions en vertu de l'article 89 de la LGFP. En vertu du décret C.P. 2014-1382, daté du 10 décembre 2014, la SPFL doit veiller à ce que les régimes de retraite prévoient :

- i) un ratio de partage des coûts de 50/50 pour le service courant, au titre des cotisations au régime entre les employés et l'employeur, qui sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017;
- ii) à partir du 1er janvier 2015, pour les nouveaux employés, que l'âge normal de la retraite passe à soixante-cinq ans et que l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite corresponde à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique.

La SPFL s'est conformée et continue de se conformer à cette instruction.

## Perspectives

La Société conserve une solide réputation de gestion prudente et efficace des ponts. La SPFL compte dans son portefeuille des ponts de plus de 85 ans. Maintenir ces structures d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement, prudente sur le plan budgétaire et socialement responsable est un objectif phare qui continuera de guider la SPFL dans l'avenir.

L'ouverture du PIGH et le contexte sociopolitique actuel amènent un changement du paysage opérationnel. L'adaptation à cette nouvelle réalité représente un défi que la SPFL a l'intention de relever pleinement, sans jamais compromettre ses valeurs. La sécurité et la viabilité, qui sont des mots clés de l'énoncé de vision de la SPFL, sont au premier plan de sa stratégie continue.

# Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Les états financiers consolidés présentés dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL ou « la Société ») conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board. L'intégrité et l'objectivité des données contenues dans ces états financiers consolidés sont la responsabilité de la direction de la Société, et de la direction de sa filiale en propriété exclusive de la Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée (CPIVM), qui relève directement d'un conseil d'administration indépendant.

La direction doit poser des hypothèses et faire des estimations en fonction de l'information disponible à la date des états financiers consolidés. Les éléments à l'égard desquels la direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont effectué des estimations et posé des jugements importants qui comprennent les composantes connexes et la durée de vie utile des biens et de l'équipement, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement, ainsi que les tests de perte de valeur, les données utilisées dans les calculs relatifs aux régimes d'avantages sociaux, le classement des contrats de location où la Société est le bailleur, le classement des partenariats et la présentation des activités de la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA). La direction de la Société est aussi responsable des autres renseignements contenus dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'ils concordent, le cas échéant, avec l'information et les données contenues dans les états financiers consolidés.

Dans le cadre de cette responsabilité, la direction de la Société réalise la consolidation des états financiers. La direction de la Société et la direction de sa filiale en propriété exclusive ont élaboré et tiennent à jour des livres comptables, des dossiers, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion aux fins de l'établissement de leurs états financiers respectifs. Ces contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière, à la protection et au contrôle des actifs et à la conformité des transactions à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, à la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*, à la *Loi maritime du Canada*, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux règlements, statuts et règlements administratifs de la SPFL et de sa filiale en



propriété exclusive, ainsi qu'aux directives données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Conseil d'administration de la Société est composé de six administrateurs qui ne sont pas des employés, et d'une administratrice qui est la première dirigeante de la Société. Le Conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la Société est composé de huit administrateurs qui sont actuellement des employés de la Société ou de la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (GLS) (la partenaire de la filiale en propriété exclusive de la Société). Le Conseil d'administration de la Société, et le conseil d'administration de sa filiale détenue en propriété exclusive sont responsables de s'assurer que la direction de chaque société s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive relève directement du Conseil d'administration de la Société. Le Conseil d'administration de la Société et le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive exercent leurs responsabilités par l'intermédiaire de leur comité d'audit respectif, composé de membres du conseil d'administration. Chaque comité d'audit rencontre la direction et une auditrice externe indépendante afin d'examiner de quelle façon ces derniers s'acquittent de leurs responsabilités et de discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le comité d'audit de la filiale en propriété exclusive de la Société a examiné les états financiers de la filiale avec l'auditrice externe de cette dernière, la vérificatrice générale du Canada. Le conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive a approuvé les états financiers de la filiale et les a soumis, avec le rapport de l'auditrice externe, au Conseil d'administration de la Société (la société mère). Le comité d'audit de la Société a discuté des états financiers consolidés avec l'auditrice externe, la vérificatrice générale du Canada, et a soumis son rapport au Conseil d'administration de la Société. La vérificatrice générale du Canada doit auditer les états financiers consolidés et produire son rapport par la suite. Enfin, le Conseil d'administration de la Société a examiné et approuvé les états financiers consolidés.



---

Natalie Kinloch  
Première dirigeante



---

Richard Iglinski  
Dirigeant principal des finances

Le 26 juin 2025



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À la ministre des Transports et du Commerce intérieur

### Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

#### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 mars 2025, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et ses règlements, la *Loi n° 2 sur le plan d'action économique de 2013*, la *Loi maritime du Canada* et ses règlements, les statuts et les règlements administratifs de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

*Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées*

La direction est responsable de la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de La Société des ponts fédéraux Limitée et de sa filiale en propriété exclusive à ces autorisations spécifiées.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées*

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers consolidés sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

A handwritten signature in cursive script, reading "Catherine Lapalme".

Catherine Lapalme, CPA, CA  
Directrice principale

Ottawa, Canada  
Le 26 juin 2025

# États financiers consolidés

## État consolidé de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

|                                         | Notes | 2025           | 2024           |
|-----------------------------------------|-------|----------------|----------------|
|                                         |       | \$             | \$             |
| <b>Actifs</b>                           |       |                |                |
| Actifs courants                         |       |                |                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 7     | 11 629         | 11 397         |
| Placements                              | 8     | 19 572         | 9 757          |
| Clients et autres débiteurs             | 9     | 1 744          | 2 872          |
| Charges payées d'avance                 |       | 1 663          | 1 579          |
| Total des actifs courants               |       | 34 608         | 25 605         |
| Actifs non courants                     |       |                |                |
| Immobilisations corporelles             | 10    | 325 202        | 324 181        |
| Immeubles de placement                  | 11    | 15 962         | 16 595         |
| Immobilisations incorporelles           |       | 30             | 15             |
| Incitatif à la location du bailleur     |       | 165            | 159            |
| Placements                              | 8     | 3 000          | -              |
| Total des actifs non courants           |       | 344 359        | 340 950        |
| <b>Total des actifs</b>                 |       | <b>378 967</b> | <b>366 555</b> |
| <b>Passifs</b>                          |       |                |                |
| Passifs courants                        |       |                |                |
| Fournisseurs et autres créditeurs       |       | 2 424          | 1 726          |
| Avantages sociaux                       |       | 1 440          | 1 319          |
| Retenues de garantie                    |       | 188            | -              |
| Produits reportés                       | 12    | 1 864          | 1 905          |
| Emprunts à payer                        | 13    | 400            | 400            |
| Obligations à payer                     | 14    | 7 675          | 7 191          |
| Passif associé aux contrats de location |       | 211            | 203            |
| Financement public reporté              | 15    | 4 988          | 4 110          |
| Total des Passifs courants              |       | 19 190         | 16 854         |

**État consolidé de la situation financière****Au 31 mars**

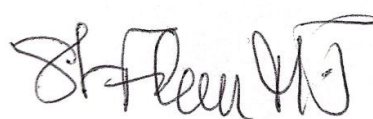
(en milliers de dollars canadiens)

|                                                      | <b>Notes</b> | <b>2025</b>    | <b>2024</b> |
|------------------------------------------------------|--------------|----------------|-------------|
|                                                      |              | <b>\$</b>      | <b>\$</b>   |
| Passifs non courants                                 |              |                |             |
| Produits reportés                                    | <b>12</b>    | <b>609</b>     | 760         |
| Emprunts à payer                                     | <b>13</b>    | <b>8 367</b>   | 8 767       |
| Obligations à payer                                  | <b>14</b>    | <b>12 491</b>  | 20 166      |
| Passif associé aux contrats de location              |              | <b>193</b>     | 420         |
| Financement public reporté                           | <b>15</b>    | <b>107 258</b> | 96 104      |
| Avantages sociaux                                    | <b>16</b>    | <b>7 284</b>   | 6 621       |
| Total des passifs non courants                       |              | <b>136 202</b> | 132 838     |
| <b>Capitaux propres</b>                              |              |                |             |
| Capital social — deux actions sans valeur nominale   | <b>17</b>    | <b>-</b>       | -           |
| Bénéfices non répartis                               |              | <b>223 440</b> | 216 900     |
| Cumul des autres éléments du résultat global (perte) |              | <b>135</b>     | (37)        |
| Total des capitaux propres                           |              | <b>223 575</b> | 216 863     |
| <b>Total des capitaux propres et des passifs</b>     |              | <b>378 967</b> | 366 555     |
| Passifs éventuels                                    | <b>21</b>    |                |             |
| Engagements                                          | <b>22</b>    |                |             |
| Remplacement d'immobilisations corporelles           | <b>23</b>    |                |             |

Approuvé par le conseil d'administration



Administratrice



Administratrice

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

| État consolidé du résultat global<br>pour l'exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) |       |         |         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------|---------|
|                                                                                                               | Notes | 2025    | 2024*   |
|                                                                                                               |       | \$      | \$      |
| <b>Produits</b>                                                                                               |       |         |         |
| Péages et services                                                                                            |       | 38 063  | 32 726  |
| Contrats de location et permis                                                                                |       | 3 978   | 3 925   |
| Produits tirés du pont international des Mille-Îles                                                           |       | 8 071   | 7 905   |
| Intérêts                                                                                                      |       | 1 251   | 905     |
| Gain sur la vente d'investissement                                                                            |       | 58      | 179     |
| Autres                                                                                                        |       | 737     | 619     |
| Total des produits                                                                                            |       | 52 158  | 46 259  |
| <b>Charges</b>                                                                                                |       |         |         |
| Exploitation                                                                                                  |       | 10 705  | 9 838   |
| Charges liées au pont international des Mille-Îles                                                            |       | 7 250   | 6 890   |
| Entretien                                                                                                     |       | 14 755  | 14 529  |
| Agence des services frontaliers du Canada et Agence canadienne d'inspection des aliments                      |       | 8 575   | 8 161   |
| Administration                                                                                                |       | 7 331   | 6 991   |
| Financement supplémentaire des charges d'exploitation de la CPIVM                                             | 5     | 480     | 545     |
| Total des charges                                                                                             | 18    | 49 096  | 46 954  |
| Résultat (perte) d'exploitation avant le financement public                                                   |       | 3 062   | (695)   |
| <b>Financement gouvernemental</b>                                                                             |       |         |         |
| Amortissement du financement d'immobilisations différé                                                        | 15    | 4 530   | 3 967   |
| Financement public utilisé pour les charges d'exploitation et du transfert de terrains                        | 15    | 1 049   | 1 091   |
| Total du financement gouvernemental                                                                           |       | 5 579   | 5 058   |
| <b>Éléments hors exploitation</b>                                                                             |       |         |         |
| Charges d'intérêt                                                                                             |       | (1 852) | (2 330) |
| Total de la perte hors exploitation                                                                           |       | (1 852) | (2 330) |
| Résultat net                                                                                                  |       | 6 789   | 2 033   |



**État consolidé du résultat global  
pour l'exercice terminé le 31 mars**  
(en milliers de dollars canadiens)

|                                                                                                                                 | Notes | 2025         | 2024* |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|-------|
|                                                                                                                                 |       | \$           | \$    |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                                                                                       |       |              |       |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net                                                             |       |              |       |
| (Perte actuarielle) gain actuariel                                                                                              | 16    | (249)        | 1195  |
| Éléments qui pourraient être reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies              |       |              |       |
| Gain à la réévaluation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments de placements du résultat global               |       | 230          | 151   |
| Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |       | (58)         | (179) |
| <b>Total des autres éléments (de la perte globale) du résultat global</b>                                                       |       | <b>(77)</b>  | 1167  |
| <b>Total du résultat global pour l'exercice</b>                                                                                 |       | <b>6 712</b> | 3 200 |
| *Changements apportés à la présentation des chiffres comparatifs                                                                | 25    |              |       |
| Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.                                         |       |              |       |

**État consolidé des variations des capitaux propres**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**  
(en milliers de dollars canadiens)

|                                                                                                                                 | Notes | Bénéfices non distribués | Cumul des autres éléments du résultat global (perte) | Total          |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------------------|------------------------------------------------------|----------------|
|                                                                                                                                 |       | \$                       | \$                                                   | \$             |
| Solde au 1er avril 2023                                                                                                         |       | 213 672                  | (9)                                                  | 213 663        |
| Résultat net                                                                                                                    |       | 2 033                    | -                                                    | 2 033          |
| Autres éléments du résultat global:                                                                                             |       |                          |                                                      |                |
| Gain actuariel                                                                                                                  | 16    | 1 195                    | -                                                    | 1 195          |
| Réévaluation des gains sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                 |       | -                        | 151                                                  | 151            |
| Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |       | -                        | (179)                                                | (179)          |
| Total des autres éléments du résultat global                                                                                    |       | 1 195                    | (28)                                                 | 1 167          |
| Total du résultat global (perte):                                                                                               |       | 3 228                    | (28)                                                 | 3 200          |
| Solde au 31 mars 2024                                                                                                           |       | 216 900                  | (37)                                                 | 216 863        |
| Résultat net                                                                                                                    |       | 6 789                    | -                                                    | 6 789          |
| Autres éléments de la perte globale:                                                                                            |       |                          |                                                      |                |
| Perte actuarielle                                                                                                               | 16    | (249)                    | -                                                    | (249)          |
| Réévaluation des gains sur les placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global                 |       | -                        | 230                                                  | 230            |
| Gain cumulé reclassé en résultat à la vente de placements à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |       | -                        | (58)                                                 | (58)           |
| Total des autres éléments de la perte globale                                                                                   |       | (249)                    | 172                                                  | (77)           |
| Total du résultat global                                                                                                        |       | 6 540                    | 172                                                  | 6 712          |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                                                                                                    |       | <b>223 440</b>           | <b>135</b>                                           | <b>223 575</b> |

Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

**État consolidé des flux de trésorerie**  
**pour l'exercice terminé le 31 mars**  
(en milliers de dollars canadiens)

|                                                                          | Notes | 2025            | 2024           |
|--------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------|----------------|
|                                                                          |       | \$              | \$             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>              |       |                 |                |
| Résultat net                                                             |       | 6 789           | 2 033          |
| Ajustements :                                                            |       |                 |                |
| Amortissement du financement d'immobilisations reporté                   | 15    | (4 530)         | (3 967)        |
| Amortissement des immobilisations corporelles                            | 10    | 17 110          | 17 094         |
| Amortissement des immeubles de placement                                 | 11    | 678             | 678            |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                          |       | 7               | 22             |
| Perte sur cession d'actifs                                               |       | 42              | -              |
| Gain à la vente de placements                                            |       | (58)            | (179)          |
| Variation des avantages sociaux                                          |       | 535             | 581            |
| Perte de change                                                          |       | 1               | 5              |
|                                                                          |       | 20 574          | 16 267         |
| Variations du fonds de roulement :                                       |       |                 |                |
| Clients et autres débiteurs                                              |       | 1 793           | (541)          |
| Incitatif à la location du bailleur                                      |       | (6)             | 11             |
| Charges payées d'avance                                                  |       | (84)            | (9)            |
| Fournisseurs et autres créditeurs                                        |       | 83              | 201            |
| Produits reportés                                                        | 12    | (192)           | (454)          |
|                                                                          |       | 1 594           | (792)          |
| <b>Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>    |       | <b>22 168</b>   | <b>15 475</b>  |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>            |       |                 |                |
| Paielements au titre d'immobilisations corporelles                       |       | (17 712)        | (6 852)        |
| Paielements au titre d'immeubles de placement                            |       | (45)            | -              |
| Paielements au titre d'immobilisations incorporelles                     |       | (22)            | -              |
| Financement public reçu pour l'acquisition d'immobilisations corporelles |       | 16 239          | 5 738          |
| Produit de la vente de placements                                        |       | 11 508          | 6 650          |
| Achats de placements                                                     |       | (24 093)        | (9 741)        |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>   |       | <b>(14 125)</b> | <b>(4 205)</b> |

| État consolidé des flux de trésorerie<br>pour l'exercice terminé le 31 mars<br>(en milliers de dollars canadiens) |          |                |                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|----------------|----------------|
|                                                                                                                   | Notes    | 2025           | 2024           |
|                                                                                                                   |          | \$             | \$             |
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>                                                       |          |                |                |
| Remboursement des emprunts                                                                                        |          | (400)          | (400)          |
| Remboursement de la dette obligataire                                                                             |          | (7 191)        | (6 737)        |
| Remboursement de passif associé aux contrats de location                                                          |          | (219)          | (239)          |
| <b>Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>                                              |          | <b>(7 810)</b> | <b>(7 376)</b> |
| Perte de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en monnaie étrangère                   |          | (1)            | (5)            |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie                                              |          | 232            | 3 889          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice                                                       |          | 11 397         | 7 508          |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de l'exercice</b>                                               | <b>7</b> | <b>11 629</b>  | <b>11 397</b>  |
| <b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>                                                  |          |                |                |
| Intérêt reçu compris dans les activités d'exploitation                                                            |          | 1 216          | 849            |
| Intérêt versé compris dans les activités d'exploitation                                                           |          | 1 962          | 2 429          |
| Les notes afférentes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.                           |          |                |                |

# Notes afférentes aux états financiers consolidés

## 1) Pouvoirs et activités

La Société des ponts fédéraux Limitée (la « Société ») est régie par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui figure à l'annexe III, partie I, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Elle est mandataire de l'État, non assujettie à l'impôt sur le revenu en vertu des dispositions de la *Loi sur l'impôt sur le revenu*. Elle est une société d'État mère qui rend compte au Parlement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Transports.

La Société est une nouvelle entité issue le 1er février 2015 de la fusion de l'ancienne Société des ponts fédéraux Limitée (l'« ancienne SPFL »), qui était une société d'État mère, avec sa filiale la Société du pont de la rivière Ste Marie (la « SPRSM ») le 27 janvier 2015, et avec une autre société d'État mère, l'Administration du pont Blue Water (l'« APBW »). Cela s'est fait conformément aux autorisations prévues par la *Loi no 2 sur le plan d'action économique de 2013*. La dernière fusion prévue par cette loi, avec la filiale en propriété exclusive de la Société, la Corporation du pont international de la voie maritime, Ltée (la « CPIVM »), n'a pas encore été réalisée.

Les principales activités de la Société consistent en la propriété et l'exploitation de quatre ponts internationaux reliant la province d'Ontario, au Canada, à l'état de New York ou à l'état du Michigan, aux États-Unis. De plus, la Société peut aussi mener d'autres activités accessoires à l'exploitation des ponts.

La filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM, exploite le pont international de la voie maritime à Cornwall en tant qu'entreprise commune (tel qu'il est décrit à la note 5) selon un accord intervenu entre la Société, le propriétaire canadien, et la Great Lakes St. Lawrence Seaway Development Corporation (la GLS), le propriétaire américain. En tant que société d'État, la CPIVM est également assujettie aux mêmes pouvoirs que la Société. La Société est aussi partie à deux autres accords pour l'exploitation de ponts internationaux. Dans le cas du pont international de Sault Ste. Marie, l'entente a été conclue avec le propriétaire américain, le département des Transports du Michigan (MDOT). La supervision du pont est confiée à une entité internationale commune, la Sault Ste. Marie Bridge Administration (la SSMBA), et son exploitation est assurée par l'International Bridge Authority (IBA), une entité du MDOT. L'entente applicable à l'exploitation du pont international

## 1) Pouvoirs et activités (continué)

des Mille-Îles a aussi été conclue avec le propriétaire américain, la Thousand Islands Bridge Authority (TIBA), une entité du comté de Jefferson, dans l'état de New York. La Société possède et exploite la partie canadienne du passage frontalier au pont Blue Water, qui relie Point Edward, en Ontario à Port Huron, au Michigan. Le MDOT détient et exploite la partie américaine du pont.

En vertu du décret C.P. 2015-31 daté du 26 janvier 2015, la Société s'est fait octroyer toutes les approbations nécessaires de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* aux fins de la propriété et de la gestion des ponts internationaux faisant partie du portefeuille de la Société. Selon l'article 6 de la *Loi sur les douanes*, la Société est tenue de fournir, d'équiper et d'entretenir, sans frais, les locaux ou autres installations nécessaires pour les douanes et l'Agence des services frontaliers du Canada (l'« ASFC »). Des dispositions semblables de la *Loi sur la protection des végétaux* et de la *Loi sur la santé des animaux* prévoient le même soutien pour l'Agence canadienne d'inspection des aliments (l'« ACIA ») basée aux passages frontaliers terrestres. La filiale, la CPIVM, est aussi assujettie à la *Loi maritime du Canada* aux fins de la gestion du pont international sur le fleuve Saint-Laurent.

La Société est assujettie à des directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la Société a les obligations suivantes :

- a) veiller à ce que les régimes de retraite prévoient
  - i) un ratio de partage des coûts entre l'employeur et l'employé de 50:50 au titre des taux de cotisation au régime sera instauré graduellement pour tous les participants d'ici le 31 décembre 2017;
  - ii) à compter du 1er janvier 2015, l'âge normal de la retraite pour les nouveaux employés passe à 65 ans et l'âge d'admissibilité aux prestations de retraite autres que celles reçues à l'âge habituel de la retraite correspond à celui applicable à ce type de prestations au titre du Régime de pension de retraite de la fonction publique;
- b) exposer sa stratégie de mise en œuvre quant aux engagements énoncés à l'alinéa a) dans son prochain plan d'entreprise et, jusqu'à ce que ceux-ci aient été entièrement mis en œuvre, dans chacun de ses plans d'entreprise ultérieurs.

Au 31 décembre 2017, la Société se conformait entièrement à la directive et elle continue de s'y conformer.

## 1) Pouvoirs et activités (continué)

En vertu du décret C.P. 2015-1114 daté du 16 juillet 2015, les politiques de la Société doivent également s'harmoniser avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor en matière de frais de voyage, d'accueil, de conférences et d'événements en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- a) Harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de frais de voyage, d'accueil, de congrès et d'événements avec les politiques, directives et autres actes connexes émis par le Conseil du Trésor de manière conforme à ses exigences réglementaires;
- b) Signaler la mise en application de cette directive dans le prochain plan d'entreprise.

La SPFL s'est conformée à cette ligne directrice au cours de l'exercice 2016-2017 et elle continue de s'y conformer.

Le siège social de la Société est situé au 55, rue Metcalfe, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1P 6L5.

Les états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration et leur publication a été autorisée le 26 juin 2025.

## 2) Méthodes comptables significatives

### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

### Mode de présentation

Les états financiers sont consolidés en raison de la propriété des entreprises communes et ont été préparés sur la base du coût historique, tel qu'il est expliqué dans la section sur les méthodes comptables ci-dessous, sauf certaines exceptions permises par les IFRS et par ailleurs indiquées dans les présentes notes.

### Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la Société.

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

### **Comptabilisation du pont international des Mille-Îles**

La Société comptabilise sa quote-part des produits et des charges du pont international des Mille-Îles, consistant en 50 % de produits bruts, 50 % des charges brutes autres que les charges de l'ASFC et de l'ACIA, 100 % des charges de l'ASFC et de l'ACIA ainsi que 50 % de l'amortissement des immobilisations corporelles. À l'image de la politique de comptabilisation des produits ci-dessus, les produits bruts du pont international des Mille-Îles sont comptabilisés au moment où les véhicules à passagers et les véhicules commerciaux traversent le pont.

La Société est responsable de la propriété et de l'entretien majeur des ponts du côté canadien de la frontière et, par conséquent, les acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement sont inscrites à l'actif de la Société. La Société ne détient aucune participation aux actifs ou aux passifs de TIBA.

### **Participations dans des entreprises communes**

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Le contrôle conjoint s'entend du partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Lorsque la Société entreprend ses activités dans le cadre d'opérations conjointes, la Société, en tant qu'opérateur conjoint, comptabilise en relation avec sa participation dans une opération conjointe :

- ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement;
- ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement;
- les produits qu'elle a tirés de la vente de sa quote-part de la production générée par l'entreprise commune;
- sa quote-part des produits tirés de la vente de la production générée par l'entreprise commune; et
- ses charges, y compris sa part des charges engagées conjointement.

La Société comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans une entreprise commune en conformité avec les



## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

normes IFRS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges. La Société a estimé que deux de ses passages frontaliers répondent aux critères d'entreprise commune, comme expliqués dans la note 5. Il s'agit des passages frontaliers aux ponts internationaux de Cornwall et de Sault Ste. Marie.

### Monnaies étrangères

Les transactions libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de la Société sont comptabilisées en appliquant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, les éléments financiers libellés en devises sont reconvertis aux taux en vigueur à cette date et les profits ou les pertes qui en découlent sont comptabilisés en résultat net à titre de produits (ou de charges d'exploitation). Les éléments non monétaires en devise qui sont évalués au coût historique ne sont pas reconvertis.

La quote-part de la Société des actifs et des passifs libellés en monnaie étrangère de la SSMBA est convertie en dollars canadiens au moyen des taux de change en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, à l'exception des éléments non monétaires qui ne sont pas reconvertis après leur évaluation aux taux de change en vigueur à la date d'acquisition. Les éléments de produits et de charges sont convertis aux taux de change moyens pour chaque trimestre. Toutefois, si les taux de change connaissent des fluctuations importantes au cours de ce trimestre, les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur à la date de transaction. Les écarts de change, le cas échéant, sont comptabilisés en résultat net.

### Financement public

Habituellement, la Société reçoit du financement public pour des acquisitions d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement d'importance et d'équipement à l'occasion. Toutefois, comme les volumes de trafic ne sont pas revenus aux volumes antérieurs à la pandémie, la Société a obtenu un financement du gouvernement fédéral pour ses activités. Les prélèvements approuvés de financement public qui n'ont pas été reçus à la fin de l'exercice sont comptabilisés à titre de créances dans l'état consolidé de la situation financière.

Le financement public est comptabilisé de façon systématique dans l'état consolidé du résultat global au cours des périodes pendant lesquelles la Société comptabilise à titre de charges les coûts connexes que le financement

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

doit compenser, et les acquisitions de terrains dans l'année pendant laquelle le transfert a eu lieu.

Le financement public pour les charges payées d'avance, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement qui sont sujets à amortissement est comptabilisé comme financement public reporté dans l'état consolidé de la situation financière dans l'exercice au cours duquel l'achat est comptabilisé. Le résultat figure ensuite à l'état consolidé du résultat global de la même façon et pour les mêmes exercices, puisque les charges payées d'avance sont comptabilisées ou que l'amortissement est comptabilisé sur les actifs acquis à l'aide du financement public.

### **Comptabilisation des produits**

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

La Société permet aux particuliers et aux entreprises d'utiliser le pont en échange d'un droit d'accès fixe. Les produits sont comptabilisés lorsque le contrôle des services a été transféré et qu'il n'y a pas d'obligation non réalisée pouvant avoir des effets sur les particuliers qui reçoivent les services. Dans le cas de la Société, le contrôle est transféré et, par conséquent, les produits sont comptabilisés au moment où les particuliers traversent le pont. Lorsque les particuliers paient les droits de péage d'avance, les montants sont compris dans les produits reportés jusqu'à ce que les particuliers traversent le pont. Une créance est comptabilisée lorsque les particuliers traversent le pont, moment où la contrepartie est inconditionnelle, puisque seul le temps écoulé est requis avant que le paiement ne soit exigible.

Les produits provenant des baux et des permis sont comptabilisés au moment où les services sont rendus. Les paiements minimaux au titre de la location que le preneur est tenu d'effectuer, comprenant les mesures incitatives à la vente et excluant le loyer conditionnel, sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée de vie de la partie non résiliable du contrat, tandis que le loyer conditionnel est comptabilisé au fur et à mesure qu'il est gagné. Ces produits comprennent les paiements reçus des locataires, y compris les boutiques hors taxes, les courtiers en douanes privés, les entreprises de services logistiques, ainsi que l'agence de voyages et de tourisme. Tous les contrats de location de la Société pour lesquels elle est le bailleur sont des contrats de location-exploitation.

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

Les produits reportés sont les droits de péage payés d'avance par les automobilistes et par les sociétés de transport commerciales qui représentent des passifs contractuels selon la norme IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et comprennent également un paiement de location minimal payé d'avance qui est comptabilisé comme des contrats de location selon la norme IFRS 16, *Contrats de location* et relatif à un contrat de location simple d'un locataire commercial dont les installations ont été agrandies. Les produits reportés qui seront comptabilisés plus d'un an après la période de présentation de l'information financière sont considérés comme des produits reportés non courants.

Les intérêts sont comptabilisés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés. La principale composante des produits dans cette catégorie est l'intérêt lié aux placements.

### Présentation des charges par fonction

La direction de la Société examine ses charges par fonction; par conséquent, les états financiers consolidés sont présentés sur cette base. Des détails sur la nature des charges sont présentés à la note 18. Les services fonctionnels sont définis comme suit :

- Exploitation : charges liées à la perception des produits tirés des péages, à la sécurité et à la gestion du trafic;
- Pont international des Mille-Îles : représente la quote-part des charges de la Société selon l'accord international sur le pont des Mille-Îles (se reporter aux notes 3 et 6);
- Entretien : charges liées à l'entretien et à la réparation des actifs de la Société;
- Activités de l'ASFC et de l'ACIA : la Société est tenue de fournir à l'ASFC et à l'ACIA des installations et certains services d'entretien connexes à certains postes frontaliers, et elle ne tire aucun produit de ces installations et services; et,
- Administration : les charges liées à la gestion et à la supervision des activités de la Société.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements très liquides à échéance de trois mois ou moins de la date d'acquisition.

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

### **Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles**

Les immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles sont évalués au coût diminué du cumul de l'amortissement et des pertes de valeur.

La comptabilisation de l'amortissement sert à radier le coût des actifs (autres que les terrains et les projets en cours) moins leurs valeurs résiduelles sur leur vie utile. La durée de vie utile estimative, les valeurs résiduelles et les méthodes d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et l'effet des changements dans les estimations est comptabilisé de manière prospective. Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile estimative, selon le mode d'amortissement linéaire, comme suit :

| Type d'actif                  | Mode linéaire  |
|-------------------------------|----------------|
| Ponts et routes               | De 5 à 75 ans  |
| Véhicules et matériel         | De 5 à 33 ans  |
| Bâtiments                     | De 10 à 70 ans |
| Droit d'utilisation           | Durée du bail  |
| Améliorations d'immeubles     | De 10 à 30 ans |
| Immeubles de placement        | De 10 à 70 ans |
| Immobilisations incorporelles | 5 ans          |

Une immobilisation corporelle, un immeuble de placement ou une immobilisation incorporelle fait l'objet d'une décomptabilisation lors de sa cession ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de l'utilisation continue de l'actif. Tout gain ou perte résultant de la cession ou de la mise hors service d'une immobilisation corporelle, d'une immobilisation incorporelle ou d'un immeuble de placement, qui correspond à la différence entre le produit net de la cession, le cas échéant, et la valeur comptable de l'immeuble de placement est comptabilisé en résultat net.

Les actifs en cours de construction sont comptabilisés au coût. Le coût comprend les frais de conception, d'ingénierie et les honoraires professionnels, les coûts des intrants et les salaires capitalisés. Ces actifs sont classés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles, des immeubles de

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

placement ou des immobilisations incorporelles lorsque leur construction est terminée et lorsqu'ils sont prêts pour leur utilisation prévue. L'amortissement de ces actifs, selon la même méthode que celle utilisée pour d'autres types d'actifs, commence lorsque l'actif est prêt pour son utilisation prévue. Le caractère approprié des modes d'amortissement et les estimations des durées de vie utile et des valeurs résiduelles sont évalués chaque année. Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour établir les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

Les propriétés sont classées à titre d'immeubles de placement lorsqu'elles sont détenues pour générer un produit locatif ou si leur location future est probable. Lorsque la Société agit à titre de bailleur, un actif loué en vertu d'un contrat de location simple est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en fonction de sa principale utilisation, dans les immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

### Perte de valeur

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue ses immobilisations corporelles, ses immeubles de placement et ses immobilisations incorporelles afin d'établir s'il existe des indices d'une perte de valeur. Une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en résultat net lorsque la valeur comptable des actifs excède leur valeur recouvrable. S'il n'est pas possible d'évaluer la valeur recouvrable d'un actif précis, la Société estime la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésoreries (UGT) à laquelle appartient cet actif.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur la plus élevée entre sa valeur de vie utile et la diminution de la juste valeur des coûts de sortie. Pour évaluer la valeur de vie utile, les entrées de trésorerie futures estimatives sont actualisées selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Lorsqu'il y a des indices de perte de valeur, chaque durée de vie utile d'actifs au sein de l'UGT est examinée afin de déterminer si elle doit être réévaluée. Pour les actifs au sein de l'UGT auxquels subsiste une valeur après la comptabilisation de la perte de valeur, la durée de vie utile de ces actifs est

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

examinée afin de déterminer si elle doit être réduite. Les variations des durées de vie utile estimatives sont comptabilisées de manière prospective.

Il a été déterminé que les immeubles de placement représentent diverses UGT qui ont pu être assujetties à un test de perte de valeur, tandis que les activités liées aux ponts (en tant qu'UGT distincte) n'ont pas pu l'être.

### Éventualités et provisions

Une provision est comptabilisée si, par suite d'un événement passé, la Société a une obligation juridique ou implicite qui peut être estimée de façon fiable, et s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques s'avérera nécessaire pour éteindre l'obligation. À moins qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit peu probable, un passif éventuel est présenté lorsqu'il y a une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par l'occurrence (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de la Société; ou lorsqu'il y a une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui ne sont pas comptabilisés, car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation, car le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### Contrats de location — à titre de preneur

À la date d'entrée en vigueur d'un contrat, la Société détermine si le contrat est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location si ledit contrat a pour effet de céder le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement, et ce, pour une période donnée. À la date d'entrée en vigueur ou à la date de réévaluation d'un contrat de location qui contient une composante de contrat, la Société attribue la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de leurs coûts indépendants.

La Société comptabilise les actifs au titre du droit d'utilisation et un passif associé au contrat de location dès la date d'entrée en vigueur du contrat. Le passif associé au contrat de location est réévalué lorsqu'il se produit un changement dans les paiements futurs pour les contrats de paiement découlant d'un changement d'un indice ou d'un taux d'intérêt, si la Société décide d'exercer l'option de prolongation ou l'option de résiliation du contrat. Lorsque le passif lié aux contrats de location est réévalué au moyen de cette

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

méthode, un rajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou il est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été diminuée à zéro.

### **Avantages sociaux**

Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Les employés de la CPIVM sont couverts par le *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »), un régime à prestations déterminées établi par la loi dont le promoteur est le gouvernement du Canada. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Conformément à la loi en vigueur, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou d'un déficit de capitalisation du régime. Par conséquent, les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la CPIVM.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan. Les employés et la Société doivent y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de la période. Les cotisations sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice où les employés ont rendu les services et elles représentent le total de l'obligation au titre des prestations de retraite ayant trait aux employés de la SSMBA.

Tous les autres employés de la Société participent à un régime de retraite privé à cotisations déterminées, et le coût de ce régime est partagé entre les employés et la Société, ce qui permet aux employés de bonifier leurs cotisations de façon volontaire. Les cotisations de l'employeur versées en vertu des régimes de retraite à cotisations déterminées sont comptabilisées comme une charge lorsque les employés ont rendu les services leur donnant droit à ces cotisations.

La Société verse aussi aux employés admissibles des prestations définies postérieures à l'emploi, notamment une assurance maladie, une assurance dentaire et une assurance vie, ainsi qu'un programme d'aide aux employés. En ce qui concerne ces avantages postérieurs à l'emploi à prestations



## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

déterminées, le coût des prestations est déterminé au moyen de la méthode des unités de crédit projetées, et des évaluations actuarielles sont effectuées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière annuelle. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes. Les écarts actuariels sont présentés immédiatement dans l'état consolidé de la situation financière, et un débit ou un crédit est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global des exercices au cours desquels ces éléments surviennent. Les gains et pertes actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat net sont reflétés immédiatement dans les bénéfices non répartis et ne seront pas reclassés au résultat net. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat net au cours de l'exercice où le régime est modifié. Les intérêts nets sont calculés par application du taux d'actualisation au début de l'exercice à l'actif ou au passif au titre des prestations déterminées.

Le coût des prestations déterminées est catégorisé comme suit :

- le coût des services (y compris le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés, ainsi que les gains et les pertes sur les réductions et les règlements);
- le montant net des charges ou des produits d'intérêts;
- les gains actuariels et les pertes actuarielles.

La Société présente les deux premières composantes du coût des prestations déterminées dans la fonction dans laquelle le coût est engagé. Les avantages du personnel à long-terme comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière représentent la portion non financée du régime à prestations déterminées de la Société.

### Avantages sociaux à court terme et autres avantages sociaux à long terme

Un passif est comptabilisé pour les avantages sociaux à court terme à payer aux employés à l'égard des salaires, des congés annuels et des congés de maladie au cours de l'exercice au cours duquel le service connexe est rendu. Les passifs comptabilisés à l'égard des avantages à court terme du personnel sont évalués au montant non actualisé des avantages sociaux qui doit être payé en contrepartie du service connexe et ils sont présentés dans les passifs courants.



## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

Les passifs comptabilisés à l'égard des autres avantages sociaux à long terme sont évalués à la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimées qui devraient être engagées par la Société à l'égard des services fournis par les employés jusqu'à la date d'évaluation et de présentation de l'information financière, soit le 31 mars. La Société offre des récompenses pour états de service aux employés à l'emploi de l'organisation depuis une période préétablie qui font preuve d'engagement, de dévouement et d'un service exceptionnel. Ces récompenses pour états de service représentent un montant fixe en dollars versé à l'employé tous les cinq ans. L'obligation et le coût relatifs à ces avantages sont établis sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata des années de service, et selon les meilleures hypothèses de la direction. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur de l'obligation au titre des prestations déterminées se base sur les taux du marché pour des obligations de qualité supérieure non courantes.

Le coût des services rendus, le coût financier et le coût des services passés sont comptabilisés en charges selon la fonction à laquelle ils se rapportent. Les écarts actuariels sont entièrement comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent et sont aussi passés en charges selon le service auquel ils se rapportent. Le coût des services passés associé aux avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés en charges au moment où la modification ou la réduction du régime se produit, ou lorsque l'entité comptabilise le coût de restructuration ou les indemnités de cessation d'emploi connexes, selon l'événement qui survient en premier lieu. Les avantages ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée. Le déficit du régime est donc égal à l'obligation au titre des prestations constituées.

### Juste valeur

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Dans l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte de ce que seraient les caractéristiques de l'actif ou du passif si les participants au marché tenaient compte de ces caractéristiques pour l'établissement du prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation.

En outre, aux fins de la présentation de l'information financière, les évaluations de la juste valeur sont divisées en trois catégories, les niveaux 1, 2 ou 3, selon

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

le degré d'observabilité des données servant à évaluer la juste valeur et leur importance pour l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les niveaux sont décrits ci-après :

- Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché compris dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant l'actif ou le passif.

### **Instruments financiers**

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments financiers. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier à sa juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition des instruments financiers. Par la suite, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- les actifs qui doivent être évalués ultérieurement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global;
- les actifs qui doivent être évalués au coût amorti;
- les passifs financiers qui doivent être évalués au coût amorti.

Le classement dépend des activités de la Société pour la gestion des actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie.

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

### Classement des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

| Actif/passif                            | Classification                                                   | Évaluation ultérieure                                            |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |
| Placements                              | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global |
|                                         | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |
| Comptes clients et autres débiteurs     | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |
| Fournisseurs et autres créditeurs       | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |
| Retenues de garantie                    | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |
| Emprunts à payer                        | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |
| Obligations à payer                     | Coût amorti                                                      | Coût amorti                                                      |

### Méthode du taux d'intérêt effectif

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et d'affectation au résultat net des produits et des charges d'intérêts au cours de l'exercice concerné. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui permet d'actualiser les flux de trésorerie futurs estimatifs sur la durée de vie prévue de l'instrument.

### Actifs financiers

#### **Actifs évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

Les actifs détenus pour le recouvrement des flux de trésorerie contractuels et pour la vente d'actifs financiers, lorsque les flux de trésorerie de l'actif représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global, à l'exception de la comptabilisation des gains ou des pertes de valeur et des produits d'intérêts. Les produits d'intérêts de ces

## 2) Méthodes comptables significatives (continué)

actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Actifs financiers au coût amorti**

Les actifs détenus aux fins de recouvrement des flux de trésorerie contractuels, lorsque ceux-ci représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts, sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont compris dans le résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### **Perte de valeur des actifs financiers**

La Société évalue de façon prospective les pertes sur créances prévues associées à chaque catégorie d'actifs financiers. La méthode d'amortissement appliquée dépend de l'augmentation significative ou non du risque de crédit. Pour les clients et autres débiteurs, la Société applique l'approche simplifiée, qui exige que les pertes prévues sur la durée de vie utile soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

### **Décomptabilisation des actifs financiers**

La Société décomptabilise un actif financier si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif expirent. Au moment de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, la différence entre la valeur comptable de l'actif et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisé en résultat net. Lorsqu'un actif financier à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décomptabilisé, le gain ou la perte cumulé précédemment et comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est reclassé du cumul d'autres éléments du résultat global au résultat net et comptabilisés comme un gain ou une perte.

### **Passifs financiers**

Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti. La Société décomptabilise les passifs financiers si et seulement si les obligations de la Société sont exécutées, sont annulées ou arrivent à échéance. La différence entre la valeur comptable du passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée et exigible est comptabilisée en résultat net.

### 3) Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques

#### **Sources principales d'incertitude relative aux estimations**

La préparation des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS exige que la direction exerce son jugement et qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas faciles à établir à partir d'autres sources. Ces estimations et ces hypothèses sous-jacentes se fondent sur les connaissances sectorielles, la consultation d'experts et d'autres facteurs considérés comme pertinents. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

#### **Utilisation d'estimations et de jugements**

Utilisation d'estimations et exercice de jugements Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont régulièrement révisées. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel l'estimation est révisée si la révision n'a d'incidence que sur cet exercice, ou dans l'exercice de la révision et dans les exercices ultérieurs si la révision a une incidence sur l'exercice considéré et sur les exercices ultérieurs.

Les jugements présentés dans les états financiers consolidés sont des décisions prises par la direction, fondées sur l'analyse de l'information pertinente disponible au moment où celles-ci sont prises. Les jugements ont trait à l'application des méthodes comptables et aux décisions liées à l'évaluation, à la comptabilisation et à la présentation des montants financiers.

Des renseignements sur les aspects importants de l'incertitude relative aux estimations et des jugements critiques à l'égard de l'application des méthodes comptables qui ont eu le plus d'incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont présentés ci-après et dans les notes en annexe portant sur des éléments qui comportent un degré d'incertitude important. Les jugements critiques sont réévalués à chaque date de présentation de l'information financière.

#### **Immobilisations corporelles, immeubles de placement et immobilisations incorporelles**

**Estimations :** Les immobilisations corporelles, les immeubles de placement et les immobilisations incorporelles sont amortis sur leur durée de vie utile. La durée de vie utile est fondée sur les estimations de la direction quant aux années de service des actifs, comme il est indiqué à la note 2. Le caractère

### 3) Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (continué)

approprié de la durée de vie utile de ces actifs est évalué annuellement. Les changements aux estimations de durées de vie utile auraient une incidence sur la dotation aux amortissements actuels et futurs et sur la valeur comptable future des actifs.

**Jugements :** Afin d'établir la durée de vie utile de ces actifs, la direction a recours à son jugement pour déterminer les composantes des immobilisations corporelles, des immeubles de placement et des immobilisations incorporelles. Une composante est comptabilisée séparément si elle est importante par rapport à la valeur de l'actif en entier et si sa durée de vie utile diffère de celle des autres composantes.

#### Évaluation des actifs à long terme

**Jugements :** La Société effectue des tests de perte de valeur sur ses actifs à long terme lorsque les circonstances indiquent qu'il pourrait y avoir une perte de valeur. La direction exerce un jugement pour déterminer si des circonstances indiquent qu'un test de perte de valeur est requis, et pour déterminer les regroupements d'actifs qui composeront ses UGT aux fins des tests de perte de valeur.

La Société évalue la perte de valeur en comparant la valeur recouvrable d'un actif à long terme, d'une UGT ou d'un groupe d'UGT et leur valeur comptable. La valeur recouvrable s'entend de la plus élevée de i) la valeur de vie utile ou ii) la juste valeur, déduction faite des frais. La détermination de la valeur recouvrable implique le jugement et les estimations de la direction.

**Estimations :** La détermination de la valeur recouvrable exige la formulation d'estimations et d'hypothèses importantes, notamment celles liées aux entrées et sorties de trésorerie futures, aux taux d'actualisation et aux durées de vie des actifs. Ces estimations et ces hypothèses pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de la Société si les estimations actuelles de la performance future et de la juste valeur changeaient. Ces déterminations auront des répercussions sur le montant de l'amortissement comptabilisé pour les exercices futurs.

#### Régimes d'avantages sociaux du personnel

**Estimations :** Le coût des autres avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme acquis par les employés est déterminé par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées, au prorata

### 3) Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (continué)

des années de service, et selon les meilleures estimations de la direction concernant l'âge de départ à la retraite des employés, les taux de mortalité et, pour les autres avantages postérieurs à l'emploi seulement, l'estimation des coûts liés aux soins de santé. Les taux d'actualisation utilisés pour les calculs actuariels sont fondés sur les taux d'intérêt à long terme et ils peuvent avoir une incidence significative sur les passifs au titre des avantages du personnel. La direction a recours à des experts externes pour conseiller la Société quant aux estimations appropriées à utiliser pour évaluer les obligations et les charges au titre du régime d'avantages sociaux.

#### Contrats de location — à titre de preneur

**Jugements :** Pour déterminer si un contrat répond à la définition d'un contrat de location, la direction émet des jugements s'il y a présence d'un actif identifié, si la Société a le droit de bénéficier de tous les avantages économiques issus de l'utilisation de l'actif et si la Société a le droit de diriger l'utilisation de l'actif. De plus, la direction utilise son jugement pour attribuer la contrepartie du contrat à chaque composante locative et à chaque composante non locative en fonction de chaque coût. La direction utilise également son jugement pour déterminer les paiements minimaux à verser pour le loyer, qui prennent en considération la certitude raisonnable que l'option de prolongation du contrat de location sera exercée.

#### Contrats de location — à titre de bailleur

**Jugements :** La Société est partie à de nombreux contrats de location, et la direction doit déterminer si ceux-ci constituent des contrats de location-financement ou des contrats de location simple, en évaluant si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien est transférée au preneur. Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Tous les autres contrats sont classés en tant que contrats de location simple. Le plus important jugement posé pour déterminer si le contrat de location transfère la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif consiste à déterminer s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. À la date de passation d'un contrat de location, la Société tient compte des paiements minimaux au titre de la location et du loyer conditionnel afin de déterminer



### 3) Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (continué)

s'il est raisonnablement assuré que les options de renouvellement seront exercées à la date de passation du contrat de location. Selon le jugement de la direction, tous les contrats de location de la Société sont des contrats de location simple.

#### Partenariats

**Jugements :** La direction exerce un jugement pour déterminer si la Société est partie à des partenariats. Pour établir si la Société exerce un contrôle conjoint sur une entreprise, les parties doivent déterminer si les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entreprise sont dirigées collectivement. Lorsque le contrôle conjoint est établi, la Société utilise son jugement pour déterminer si le partenariat est une entreprise commune ou une coentreprise. Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à celle-ci. Une coentreprise est un partenariat en vertu duquel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Selon le jugement de la direction, la Société est partie à deux partenariats qui constituent des entreprises communes, à Cornwall (la « CPIVM ») et à Sault Ste. Marie (la « SSMBA »). Même si la CPIVM est une filiale en propriété exclusive, étant donné la convention internationale qui régit ses activités, elle est considérée comme une entreprise commune par la direction. L'entreprise commune de Sault Ste. Marie est considérée comme un établissement à l'étranger, mais compte tenu de la grande interdépendance entre la SSMBA et la Société, la direction est d'avis que la monnaie fonctionnelle est le dollar canadien. La direction comptabilise la différence des capitaux propres à payer aux partenaires américains ou à recevoir, comme un ajustement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie.

La note 5 fournit plus d'information sur les partenariats de la Société.

#### Pont international des Mille-Îles

**Jugements :** Un troisième accord avec un partenaire international qui, selon le jugement de la direction, ne constitue pas un accord conjoint, car la Société n'exerce pas de contrôle conjoint sur la Thousand Islands International Bridge (TIBA). Ce jugement repose principalement sur le fait que quatre des sept membres du conseil d'administration sont nommés par le partenaire américain de l'accord.



### 3) Sources principales d'incertitude relative aux estimations et jugements critiques (continué)

Il a été établi que même si la Société peut nommer trois des sept membres, la TIBA n'est pas considérée comme une entreprise associée puisque la Société n'exerce pas d'influence notable sur celle-ci. Cet accord est considéré comme tel en raison de la structure de l'entente avec le partenaire, qui accorde à la Société une quote-part des charges et des produits afférents au pont. Cependant, l'entente n'accorde pas à la Société de droits ni de responsabilités à l'égard des actifs et des passifs comptabilisés dans les états financiers de l'exploitant du poste frontalier puisque ces actifs et passifs se rapportent au poste.

La note 6 fournit plus d'information sur les partenariats entre la Société et la TIBA.

La TIBA procure des biens ou des services directement aux clients. La Société devait déterminer si elle devait être considérée comme le mandant ou le mandataire aux fins de la présentation des produits. Pour déterminer qui est le mandant, il faut déterminer qui contrôle les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Puisque la Société a l'obligation d'entretenir le pont, elle est réputée contrôler les marchandises avant qu'elles ne soient transférées au client. Par conséquent, la Société a conclu qu'elle agit comme mandant et qu'une présentation brute est donc requise.

### Éventualités et provisions

**Estimations :** Pour effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation, la direction formule des hypothèses sur le montant, l'éventualité et le calendrier des sorties, ainsi que sur le taux d'actualisation approprié. Les facteurs ayant une incidence sur ces hypothèses comprennent la nature de la provision, l'existence d'un montant de réclamation, l'opinion ou le point de vue d'un conseiller juridique et d'autres conseillers, l'expérience dans des situations semblables et toute décision de la direction concernant la façon dont la Société a l'intention de traiter l'obligation. Le montant et l'échéancier réels des sorties peuvent différer des hypothèses et cette différence peut avoir une incidence matérielle sur les états financiers consolidés futurs, ce qui risquerait d'avoir une incidence sur les résultats d'exploitation consolidés, sur la situation financière et sur les liquidités de la Société.

## 4) Modifications aux méthodes comptables

### Nouvelles normes appliquées à l'exercice en cours

Deux modifications à la norme IAS 1 ont été adoptées cette année par la Société, ni l'une ni l'autre n'ayant d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

La norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, a été révisée pour ajouter des modifications visant à clarifier le critère de classification d'un passif comme étant non courant qui prévoit un règlement étalé dans le temps, au-delà de 12 mois après la date de clôture.

La norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, a été révisée afin d'intégrer des amendements exigeant qu'une entité fournisse, dans certaines circonstances précises, des informations en annexe permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre le risque que des passifs non courants assortis de clauses restrictives puissent devenir exigibles dans les 12 mois suivant la fin de la période de présentation de l'information financière.

### Modifications futures aux méthodes comptables

Les modifications des normes comptables suivantes sont publiées, mais ne sont pas encore en vigueur. La direction continue d'évaluer l'incidence potentielle des modifications de ces normes sur ses états financiers consolidés et, par conséquent, leur incidence n'est pas encore connue à l'heure actuelle. Toutefois, la direction s'attend à mettre en place les modifications de ces normes à leur date d'entrée en vigueur.

La norme IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, est une nouvelle norme comptable qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Cette nouvelle norme introduit plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir une incidence sur la présentation et les informations fournies. Ces exigences comprennent notamment :

- la présentation de nouveaux sous-totaux définis dans l'état des résultats;
- les informations requises dans les notes complémentaires aux états financiers relatifs aux mesures de rendement définies par la direction;
- des principes améliorés sur l'agrégation et la désagrégation des renseignements qui s'appliquent aux états financiers et aux notes complémentaires.

La norme IFRS 18 apporte également des modifications corrélatives à la norme IAS 7, *État des flux de trésorerie*. Les normes IFRS 18 et IAS 7 entrent en

## 4) Modifications aux méthodes comptables (continué)

vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière annuelle commençant le 1er janvier 2027 ou après cette date, une application hâtive étant cependant permise.

Les normes IFRS 9, *Instruments financiers* et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* ont été révisées afin de clarifier la classification des actifs financiers par rapports aux questions environnementales, sociales, de gouvernance et d'autres questions semblables, ainsi que de répondre aux préoccupations soulevées au sujet du règlement des passifs au moyen de systèmes de paiement électronique. Les normes IFRS 7 et 9 ont également été modifiées pour traiter de la classification et de l'évaluation des instruments financiers, y compris les passifs liés aux contrats de location, en clarifiant les exigences relatives à la décomptabilisation des passifs liés aux contrats de location, en particulier dans le contexte de modifications des contrats de location, et en introduisant de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir pour les investissements désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Les modifications entrent en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière annuelle commençant le 1er janvier 2026 ou après cette date, une application hâtive étant cependant permise.

## 5) Entreprises communes

La Société a conclu une entente pour établir une entreprise commune avec la GLS afin d'exploiter des ponts à péage sur le fleuve Saint-Laurent entre Cornwall (Ontario) au Canada et Rooseveltown (New York), aux États-Unis, par l'entremise d'une filiale en propriété exclusive de la Société, la CPIVM. Même si la Société détient la totalité des actions de la CPIVM, l'entente régissant les activités accorde au conseil d'administration de la CPIVM les pleins pouvoirs pour la gestion des activités de la CPIVM. Comme la Société et la GLS nomment chacune la moitié des administrateurs, la Société a conclu qu'elle partage le contrôle de la CPIVM avec la GLS. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la CPIVM a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la CPIVM. En vertu de l'entente binationale, l'excédent annuel de la CPIVM doit être réparti à parts égales

## 5) Entreprises communes (continué)

entre la SPFL et GLS et, par conséquent, l'état consolidé du résultat global de la Société comprend généralement 50 % des produits et des charges de la CPIVM.

Durant l'exercice en cours, la Société a demandé des crédits parlementaires au gouvernement du Canada pour financer intégralement le manque à gagner de la CPIVM (se reporter à la note 15). Ce financement a été fourni pour financer la totalité du pont de la CPIVM, autant la part des charges nettes de la Société que la part du partenaire (GLS). L'état consolidé du résultat global comprend la part de 50 % de la SPFL de l'accord binational ainsi qu'un financement du gouvernement de 480 \$ (545 \$ en 2024), ce qui représente 50 % de la contribution du partenaire américain pour combler le manque à gagner de la CPIVM.

La part de la société dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la CPIVM est ajustée pour tenir compte de la différence de distribution des capitaux propres entre la société et le partenaire américain, GLS. Les capitaux propres non distribués, moins le fonds de roulement, portent intérêt et sont payables sur demande. La SPFL fournit un fonds de roulement de 950 \$ (2024 - 250 \$) à la CPIVM, qui ne porte pas intérêt.

La Société a conclu une entente avec le MDOT pour l'exploitation du pont international de Sault Ste. Marie par l'entremise d'une entité juridique distincte, la SSMBA, et pour la prestation de services d'exploitation, par l'entremise de l'IBA, une entité du MDOT. La Société a le droit de nommer la moitié des administrateurs du conseil de la SSMBA, qui dirige les activités pertinentes du pont et son exploitation, de sorte que la Société a conclu qu'elle détient le contrôle conjoint avec l'IBA. Même si le partenariat est structuré comme un véhicule distinct, la Société a examiné l'objet et la conception du partenariat et a conclu que chaque partie a des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs au partenariat, de sorte que la SSMBA a été classée comme une entreprise commune. Les états financiers consolidés de la Société comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SSMBA. La quote-part de la Société pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la SSMBA est ajustée pour tenir compte de la différence en matière de distribution des capitaux propres qui existent entre la Société et le partenaire américain, le MDOT. Les capitaux propres non distribués ne portent aucun intérêt et sont payables sur demande.

## 6) La Thousand Islands Bridge Authority

Le pont international des Mille-Îles est administré par la TIBA conformément à un accord binational avec la Société. Conformément à la nature de la structure

## 6) La Thousand Islands Bridge Authority (continué)

de cette entente, la Société a droit à 50 % des produits bruts générés par le poste frontalier, et est aussi responsable de 50 % des charges d'exploitation liées au poste. Le montant net des produits moins les charges est transféré depuis ou vers la TIBA pour les semestres se terminant le 28 février et le 31 août.

Au 31 mars 2025, la Société doit percevoir des produits d'exploitation auprès de la TIBA qui s'élèvent à 4 236 \$ (7 905 \$ en 2024), tandis qu'elle doit lui verser 3 949 \$ (6 258 \$ en 2024) en charges d'exploitation. Le montant net des produits moins les charges, les acquisitions d'immobilisations corporelles de 62 \$ (12 \$ en 2024) et les charges payées d'avance de 40 \$ (aucun paiement en 2024) pour les douze mois se terminant le 31 mars 2025, s'élève à 185 \$ (1 634 \$ en 2024). Le montant total dû à la Société, inclus dans les clients et autres débiteurs, est de 185 \$ (2024 - 1 959 \$).

## 7. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| Au 31 mars                                              | 2025          | 2024          |
|---------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                         | \$            | \$            |
| Trésorerie                                              | 11 490        | 7 353         |
| Équivalents de trésorerie                               | 139           | 4 044         |
| <b>Total en trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>11 629</b> | <b>11 397</b> |

## 8) Placements

| As at March 31                                                                                           | 2025          | 2024         |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|--------------|
|                                                                                                          | \$            | \$           |
| Placements comptabilisés au coût amorti                                                                  |               |              |
| Certificats de dépôt                                                                                     | 4 373         | 2 171        |
| Total des placements comptabilisés au coût amorti                                                        | 4 373         | 2 171        |
| Placements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global           |               |              |
| Obligations du gouvernement du Canada                                                                    | 2 330         | 61           |
| Obligations provinciales                                                                                 | 2 207         | 88           |
| Obligations de sociétés privées                                                                          | 13 662        | 7 437        |
| Total des placements comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 18 199        | 7 586        |
| <b>Total des placements</b>                                                                              | <b>22 572</b> | <b>9 757</b> |
| Moins : la portion courante                                                                              | 19 572        | 9 757        |
| Portion non courante                                                                                     | 3 000         | -            |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

## 8) Placements (continué)

La durée moyenne à l'échéance des obligations de la Société est de 2,7 ans (1,1 an en 2024), et celles-ci portent intérêt à un taux effectif moyen de 3,49 % (2,65 % en 2024). La durée moyenne à l'échéance des certificats de dépôt de la Société est de 2,1 ans (0,68 an en 2024), et ceux-ci portent intérêt à un taux annuel moyen de 3,76 % (5,21 % en 2024).

## 9) Clients et autres débiteurs

| Au 31 mars                                          | 2025  | 2024  |
|-----------------------------------------------------|-------|-------|
|                                                     | \$    | \$    |
| Ministères et organismes fédéraux                   | 910   | 507   |
| Créances commerciales                               | 834   | 2 365 |
| Total des créances commerciales et autres débiteurs | 1 744 | 2 872 |

## 10) Immobilisations corporelles

| Coûts                        | Terrains      | Ponts et routes | Véhicules et matériel | Bâti-ments     | Droit d'utili-sation | Amélio-rations d'im-meubles | Pro-jets en cours | Total          |
|------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|----------------|----------------------|-----------------------------|-------------------|----------------|
|                              | \$            | \$              | \$                    | \$             | \$                   | \$                          | \$                | \$             |
| Solde au 1er avril 2023      | 14 908        | 273 900         | 36 781                | 144 703        | 1 537                | 36 042                      | 1 765             | 509 636        |
| Ajouts                       | 59            | 53              | 627                   | -              | -                    | -                           | 5 788             | 6 527          |
| Cessions                     | -             | (2 659)         | (93)                  | -              | (16)                 | -                           | -                 | (2 768)        |
| Transferts                   | -             | 6 024           | 224                   | 3              | -                    | -                           | (6 251)           | -              |
| Solde au 31 mars 2024        | 14 967        | 277 318         | 37 539                | 144 706        | 1 521                | 36 042                      | 1 302             | 513 395        |
| Ajouts                       | 115           | 1 071           | 2 537                 | 255            | 5                    | 249                         | 14 283            | 18 515         |
| Cessions                     | -             | (3 718)         | (328)                 | (210)          | -                    | -                           | -                 | (4 256)        |
| Transferts                   | 24            | 14 297          | -                     | (24)           | -                    | 146                         | (14 443)          | -              |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b> | <b>15 106</b> | <b>288 968</b>  | <b>39 748</b>         | <b>144 727</b> | <b>1 526</b>         | <b>36 437</b>               | <b>1 142</b>      | <b>527 654</b> |

## 10) Immobilisations corporelles (continué)

| Amortissement cumulé                       | Terrains      | Ponts et routes | Véhicules et matériel | Bâti-ments    | Droit d'utilisa-tion | Amélio-rations d'immeu-bles | Projets en cours | Total          |
|--------------------------------------------|---------------|-----------------|-----------------------|---------------|----------------------|-----------------------------|------------------|----------------|
|                                            | \$            | \$              | \$                    | \$            | \$                   | \$                          | \$               | \$             |
| Solde au 1er avril 2023                    | -             | 102 114         | 15 850                | 40 018        | 821                  | 16 069                      | -                | 174 872        |
| Élimination à la cession d'actifs          | -             | (2 659)         | (93)                  | -             | -                    | -                           | -                | (2 752)        |
| Amortissement                              | -             | 8 900           | 2 532                 | 3 984         | 187                  | 1 491                       | -                | 17 094         |
| Balance, March 31, 2024                    | -             | 108 355         | 18 289                | 44 002        | 1 008                | 17 560                      | -                | 189 214        |
| Élimination à la cession d'actifs          | -             | (3 334)         | (328)                 | (210)         | -                    | -                           | -                | (3 872)        |
| Amortissement                              | -             | 8 915           | 2 612                 | 3 895         | 189                  | 1 499                       | -                | 17 110         |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>               | <b>-</b>      | <b>113 936</b>  | <b>20 573</b>         | <b>47 687</b> | <b>1 197</b>         | <b>19 059</b>               | <b>-</b>         | <b>202 452</b> |
| <b>Valeur comptable nette 31 mars 2025</b> | <b>15 106</b> | <b>175 032</b>  | <b>19 175</b>         | <b>97 040</b> | <b>329</b>           | <b>17 378</b>               | <b>1 142</b>     | <b>325 202</b> |
| Valeur comptable nette 31 mars 2024        | 14 967        | 168 963         | 19 250                | 100 704       | 513                  | 18 482                      | 1 302            | 324, 81        |

À la fin de l'exercice, la Société examine la durée de vie utile estimative de ses immobilisations et met à jour cette durée de vie utile au 1er avril de l'exercice en cours. Au 31 mars 2025, la Société a révisé l'estimation les estimations de durée de vie utile de la remise en état des ponts et des routes et pour d'autres modifications mineures à divers biens (durée de vie utile estimative de la peinture des ponts et d'autres modifications mineures à divers biens en 2024) Ces changements à la durée de vie utile sont considérés comme des changements d'estimations comptables et ont été appliqués sur une base prospective à compter du 1er avril 2024. L'actualisation de la durée de vie utile entraîne une augmentation de la charge annuelle d'amortissement s'élevant à 28 \$ au 31 mars 2029 et d'une diminution de la charge annuelle d'amortissement allant jusqu'à 136 \$ au 31 mars 2025. Cela impacte les exercices se terminant du 31 mars 2025 au 31 mars 2089 (2024 — une augmentation pouvant aller jusqu'à 516 \$ et une diminution pouvant aller



## 10) Immobilisations corporelles (continué)

jusqu'à 614 \$ pour les exercices se terminant du 31 mars 2024 au 31 mars 2044, l'exercice 2029 présentant la plus forte augmentation).

Au cours de l'exercice, un client a déversé un produit chimique sur la première travée du pont Blue Water. Une partie de la réhabilitation du pont 2023-24 a donc dû être remplacée. Le coût de remplacement de 827 \$ a été inclus dans les acquisitions de ponts et de routes, et la réhabilitation du pont 2023-24 avec une valeur comptable nette de 378 \$ a été supprimée (coût de 413 \$ et amortissement cumulé de 35 \$). La radiation de 378 \$ est compensée par le financement en capital reporté associé de 342 \$ (note 15), ce qui entraîne une perte de 36 \$ comptabilisée dans les autres produits.

## 11) Immeubles de placement

| <b>Coûts</b>                                  | <b>\$</b>     |
|-----------------------------------------------|---------------|
| Solde au 1er avril 2023                       | 25 891        |
| Ajouts                                        | -             |
| Cessions                                      | (23)          |
| Solde au 31 mars 2024                         | 25 868        |
| Ajouts                                        | 45            |
| Cessions                                      | (8)           |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                  | <b>25 905</b> |
| <b>Amortissement cumulé</b>                   |               |
| Solde au 1er avril 2023                       | 8 618         |
| Cessions                                      | (23)          |
| Charges d'amortissement                       | 678           |
| Solde au 31 mars 2024                         | 9 273         |
| Cessions                                      | (8)           |
| Charges d'amortissement                       | 678           |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                  | <b>9 943</b>  |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2025</b> | <b>15 962</b> |
| Valeur comptable nette au 31 mars 2024        | 16 595        |

Les immeubles de placement comprennent des immeubles commerciaux qui sont loués à des tiers.



## 11) Immeubles de placement (continué)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2025, les produits locatifs se chiffraient à 3 831 \$ (3 785 \$ en 2024) et sont comptabilisés à titre de contrats de location et permis. Un loyer conditionnel de 2 496 \$ (2 440 \$ en 2024) est compris dans les produits locatifs. Il n'y avait aucun immeuble de placements d'importance vacant au 31 mars 2025 (un immeuble de placements d'importance vacant en 2024. Cette propriété est louée depuis juin 2024).

La juste valeur des immeubles de placement a été établie en fonction des évaluations effectuées par un évaluateur indépendant membre en règle de l'Institut canadien des évaluateurs, sauf, le cas de la juste valeur du terrain qui a été établie à l'interne. La juste valeur de 27 024 \$ a été déterminée au 31 mars 2025, sur la base d'évaluations au 31 mars 2024 extrapolées au 31 mars 2025 au moyen de l'indice des prix à la consommation et en tenant compte de la désuétude (27 047 \$ en 2024, sur la base d'une évaluation effectuée à cette date). La juste valeur des immeubles n'a pas été établie en fonction de transactions observables sur le marché en raison de la nature des immeubles et du manque de données comparables. La juste valeur a été établie en estimant le coût de remplacement du bâtiment, également réduit par la désuétude, et en considérant des données comme le type de bâtiment, l'âge, la condition et l'emplacement géographique du bâtiment, ainsi que les systèmes mécaniques qui s'y rattachent.

## 12) Produits reportés

| Au 31 mars                                                     | 2025         | 2024  |
|----------------------------------------------------------------|--------------|-------|
|                                                                | \$           | \$    |
| <b>Contrats conclus avec des clients</b>                       |              |       |
| Cartes débit et billets pour véhicules de tourisme             | 88           | 76    |
| Véhicules commerciaux/navetteurs                               | 1 542        | 1 619 |
| <b>Total des contrats conclus avec les clients</b>             | <b>1 630</b> | 1 695 |
| <b>Contrats de location</b>                                    |              |       |
| Locations d'installations payées d'avance portion courante     | 234          | 210   |
| Locations d'installations payées d'avance portion non courante | 609          | 760   |
| <b>Total des contrats de location</b>                          | <b>843</b>   | 970   |
| <b>Total des produits reportés</b>                             | <b>2 473</b> | 2 665 |
| Moins : portion courante                                       | 1 864        | 1 905 |
| Portion non courante                                           | 609          | 760   |

## 12) Produits reportés (continué)

Les contrats conclus avec les clients comprennent les cartes de débit, les billets prépayés pour véhicules de tourisme et véhicules commerciaux ou à passagers. La majorité des produits reportés provenant des contrats conclus avec des clients sont comptabilisés au cours de l'exercice suivant. Le tableau suivant présente les produits du péage perçus et comptabilisés pour l'exercice en cours, qui n'ont pas été comptabilisés dans les produits et les droits de péage perçus au cours des exercices précédents.

| Au 31 mars                                                                                              | 2025         | 2024         |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|
|                                                                                                         | \$           | \$           |
| Solde en début d'exercice                                                                               | 1 695        | 1 989        |
| Droits de péage perçus au cours de l'exercice qui n'ont pas été comptabilisés comme produits            | 1 270        | 1 246        |
| Droits de péage reçus au cours d'exercices précédents et qui n'ont pas été comptabilisés comme produits | (1 335)      | (1 540)      |
| <b>Solde en fin d'exercice</b>                                                                          | <b>1 630</b> | <b>1 695</b> |

## 13) Emprunts à payer

| Au 31 mars                                                   | 2025               | 2024         |
|--------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|
|                                                              | <b>Coût amorti</b> |              |
|                                                              | \$                 | \$           |
| Facilité à terme de 10 000 \$ payable chaque mois            |                    |              |
| 10 000 \$ à un taux fixe de 2,811 % jusqu'au 11 février 2027 | 8 767              | 9 167        |
| <b>Total des emprunts à payer</b>                            | <b>8 767</b>       | <b>9 167</b> |
| Moins : portion courante                                     | 400                | 400          |
| Portion non courante                                         | 8 367              | 8 767        |

Le paiement du capital et des intérêts de la facilité de crédit à terme et de la facilité de crédit pour les autres exercices qui restent se présente comme suit :

|      | Principaux | Intérêts | 2025  |
|------|------------|----------|-------|
|      | \$         | \$       | \$    |
| 2026 | 400        | 241      | 641   |
| 2027 | 8 367      | 212      | 8 579 |
|      | 8 767      | 453      | 9 220 |

### 13) Emprunts à payer (continué)

La Société dispose d'une facilité de crédit auprès d'une banque à charte canadienne d'un montant total de 10 000 \$ (une facilité de crédit de 10 000\$ en 2024). Le ministre des Finances a approuvé la facilité dans le cadre du plan de financement de la Société. La première facilité de crédit est une facilité à échéance dégressive dont le prélèvement initial, d'un montant de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2024), est assortie d'un taux fixe et constitue un passif non courant dont les paiements périodiques en capital et en intérêts ne doivent pas avoir une échéance de plus de 25 ans. Cette facilité est assortie de la même garantie que l'émission de l'ensemble des obligations (note 14). Au 31 mars 2025, le solde à prélever était de 8 767 \$ (9 167 \$ en 2024).

### 14) Obligations à payer

| Au 31 mars                                                                                                                   | 2025          | 2024          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                                                                                              | Coût amorti   |               |
| Obligations de série 2002-1 arrivant à échéance le 9 juillet 2027 payables deux fois par année, le 9 janvier et le 9 juillet | 20 166        | 27 357        |
| <b>Total des obligations à payer</b>                                                                                         | <b>20 166</b> | <b>27 357</b> |
| Moins : portion courante                                                                                                     | 7 675         | 7 191         |
| Portion non courante                                                                                                         | 12 491        | 20 166        |

Les versements du capital et des intérêts des obligations au cours des cinq prochains exercices et des exercices suivants s'établissent comme suit :

| Au 31 mars | Principaux | Intérêts | 2025<br>Total |
|------------|------------|----------|---------------|
|            | \$         | \$       | \$            |
| 2026       | 7 675      | 1 211    | 8 886         |
| 2027       | 8 192      | 694      | 8 886         |
| 2028       | 4 299      | 144      | 4 443         |
|            | 20 166     | 2 049    | 22 215        |

La Société a émis des obligations-recettes de série 2002-1, d'une valeur nominale de 110 000 \$, portant intérêt à 6,41 %, payables semestriellement, et venant à échéance le 9 juillet 2027.

Il s'agit d'obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et de l'État, en sa qualité de mandant. En cas de défaut de paiement, le

## 14) Obligations à payer (continué)

paiement du capital et des intérêts sur les obligations par l'État est assujéti à un financement public.

Les exigences ci-dessous s'appliquent à toutes les obligations en circulation et à toute obligation en vertu de l'acte de fiducie :

- i) Le paiement des montants en capital et en intérêts se fait aux dates prévues.
- ii) Une assurance est souscrite selon des modalités et pour un montant conforme à des pratiques commerciales saines et aux normes du secteur.
- iii) La Société continuera d'exister aux termes de la *LCSA* et continuera d'exister comme société d'État mandataire ou de société d'État mère mandataire en vertu de la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada. En outre, la Société doit en tout temps se conformer, à tous les égards importants, aux exigences de la *LCSA*, de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (Canada), de la *Loi n° 2 sur le Plan d'action économique 2013* et de toutes les autres lois et tous les ordres gouvernementaux ou règlements applicables.
- iv) Les obligations constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de la Société et, à ce titre, elles constituent des obligations directes, non garanties et inconditionnelles de l'État.

Le coût de transaction comprend le coût pour la restructuration des obligations de 1 660 \$ qui ont été ajoutés au montant principal des obligations à payer de 110 000 \$, résultant de la restructuration des obligations en raison de la fusion de l'ancienne APBW et de l'ancienne SPFL.

## 15) Financement public

Dans le cadre de la *Loi de crédits n° 2 pour 2024-2025 (Loi de crédits n° 2 pour 2023-2024 en 2024)*, la SPFL a été autorisée à recevoir un financement public allant jusqu'à 17 923 \$ (7 381 \$ en 2024) pour assurer l'exploitation sécuritaire continue et certaines acquisitions d'immobilisations dans l'ensemble du portefeuille de ponts. Ce financement public est nécessaire compte tenu de la baisse des produits de la CPIVM en raison de la réduction notable du trafic (et des droits de péage connexes). Du montant de 17 923 \$ de financement public disponibles, 959 \$ (1 091 \$ en 2024) a été comptabilisés dans l'état consolidé du résultat pour combler le manque à

## 15) Financement public (continué)

gagner de la CPIVM, et 16 904 \$ (5 954 \$ en 2024) a été comptabilisés dans le financement du capital reporté et amorti, le cas échéant.

Sur recommandation du Conseil du Trésor et du ministre des Transports, Son Excellence la Gouverneure générale en conseil, en vertu de l'alinéa 16(1)(g) de la *Loi sur les immeubles fédéraux et les biens réels fédéraux*, a procédé au transfert de la gestion de certains biens immobiliers fédéraux du ministre des Transports à la Société, et ce, sans contrepartie financière. Transports Canada a déterminé des parcelles de terrain excédentaires au nord et au sud du chenal de Cornwall en vue d'une cession. La Société a demandé que seul le terrain sur lequel se trouve actuellement l'infrastructure du pont de la SPFL soient transféré. La juste valeur de 90 \$ du terrain est incluse dans les immobilisations corporelles, et le financement connexe de 90 \$ est inclus dans le financement public en ce qui a trait aux dépenses d'exploitation et au transfert des terres, dans l'état consolidé du résultat global.

Le financement total relatif aux dépenses d'exploitation et au transfert de terrains comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global est de 1 049 \$ (1 091 \$ en 2024), soit 959 \$ pour les dépenses d'exploitation et de 90 \$ pour le transfert de terrains (1 091 \$ en 2024 pour les dépenses d'exploitation).

Les fonds pour les immobilisations doivent être transférés à la CPIVM dans les années à venir pour compenser le manque à gagner en raison de l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

| Au 31 mars                                                                          | 2025          | 2024  |
|-------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-------|
|                                                                                     | \$            | \$    |
| <b>Canada — Financement public disponible</b>                                       | <b>17 923</b> | 7 381 |
| Financement public utilisé pour les charges d'exploitation — CPIVM                  | <b>959</b>    | 1,091 |
| Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles — CPIVM | <b>457</b>    | 137   |
| Financement public utilisé pour l'acquisition d'immobilisations corporelles — SPFL  | <b>16 447</b> | 5 817 |
| Total du financement public demandé au gouvernement du Canada                       | <b>17 863</b> | 7 045 |
| Financement public inutilisé                                                        | <b>60</b>     | 336   |

## 15) Financement public (continué)

| Au 31 mars                                                                | 2025           | 2024           |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
|                                                                           | \$             | \$             |
| <b>Dépenses en capital reportées</b>                                      |                |                |
| Solde en début d'exercice                                                 | 100 214        | 98 227         |
| Financement public reçu pour les dépenses en immobilisations              | 16 904         | 5 954          |
| Amortissement des dépenses en capital reportées                           | (4 530)        | (3 967)        |
| Imputé à la réduction de valeur des immobilisations corporelles (note 10) | (342)          | -              |
| Solde en fin d'exercice                                                   | 112 246        | 100 214        |
| <b>Financement public reporté</b>                                         | <b>112 246</b> | <b>100 214</b> |
| Moins : portion courante                                                  | 4 988          | 4 110          |
| Portion non courante                                                      | 107 258        | 96 104         |

## 16) Avantages sociaux

**Prestations de retraite**

La Société a retenu les services d'une entreprise externe pour gérer et administrer le régime de retraite des employés. Les employés de la Société doivent participer au régime de retraite, sous réserve des exigences d'admissibilité. Il s'agit d'un régime de retraite à cotisations déterminées, dans le cadre duquel les membres peuvent cotiser jusqu'à 11 % de leur revenu annuel. En vertu du régime, la Société doit verser des cotisations équivalentes allant jusqu'à 9 % (jusqu'à 9 % en 2024). Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 449 \$ (414 \$ en 2024).

De plus, les employés de la CPIVM participent au *Régime de retraite de la fonction publique* (le « régime »). Conformément au régime, le président du Conseil du Trésor du Canada définit les cotisations obligatoires de l'employeur d'après un multiple des cotisations salariales obligatoires. Le taux de cotisation global en vigueur à la fin de l'exercice s'établissait à un multiple de 1 (1 en 2024). La loi oblige le gouvernement du Canada à payer les prestations reliées au régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement sur une période maximale de 35 ans à un taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension, multiplié par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les prestations de retraite sont coordonnées avec les prestations du Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et elles sont indexées à l'inflation. La quote-part de la

## 16) Avantages sociaux (continué)

Société au titre des cotisations s'est chiffrée à 57 \$ (55 \$ en 2024) au cours de l'exercice.

Les employés de la SSMBA participent aux régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'État du Michigan. La SSMBA doit cotiser au régime de retraite à prestations déterminées en fonction d'un taux établi sur une base actuarielle. Pour ce qui est du régime de retraite à cotisations déterminées, la SSMBA doit cotiser un montant correspondant à 4 % de la paie, et égaler toute cotisation additionnelle jusqu'à un maximum de 3 %. Les exigences en matière de cotisations pour les membres du régime et la SSMBA sont établies et modifiées en vertu des lois de l'état. Au cours de l'exercice, les cotisations de la Société au régime se sont élevées à 137 \$ (130 \$ en 2024).

Les cotisations au régime de retraite de la fonction publique et au régime de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées de l'état du Michigan prévues pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2026 sont semblables aux cotisations effectuées au cours de cet exercice financier.

### **Autres avantages sociaux**

Outre le régime de retraite, la Société fournit des avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles sous forme d'assurance maladie, d'assurance dentaire, d'assurance vie et d'un programme d'aide aux employés, ainsi que d'autres avantages à long terme qui constituent des récompenses pour états de service. Les coûts des prestations au titre des services rendus au cours de la période sont passés en charges à mesure que les services sont rendus. Les risques associés à ces avantages comprennent les changements apportés aux taux d'actualisation, aux taux de mortalité, aux coûts des indemnités par participant et à l'inflation générale qui peuvent causer la volatilité des résultats financiers de la Société. L'évaluation actuarielle a été effectuée au 31 mars 2025.

Le tableau suivant présente la situation du régime d'avantages postérieurs à l'emploi non liés aux régimes de retraite :

## 16) Avantages sociaux (continué)

| Obligation au titre des prestations déterminées    | Postérieures<br>à l'emploi |
|----------------------------------------------------|----------------------------|
|                                                    | \$                         |
| Solde au 1 <sup>er</sup> avril 2023                | 7 359                      |
| Coût des services rendus                           | 411                        |
| Coût des services passés (crédits)                 | (132)                      |
| Coût financier                                     | 375                        |
| (Gains) pertes actuariels — autres                 | (250)                      |
| (Gains) pertes actuariels — hypothèses financières | (945)                      |
| Avantages sociaux versés                           | (263)                      |
| Solde au 31 mars 2024                              | 6 555                      |
| Coût des services rendus                           | 375                        |
| Coût financier                                     | 333                        |
| (Gains) pertes actuariels — autres                 | 29                         |
| (Gains) pertes actuariels — hypothèses financières | 220                        |
| Avantages sociaux versés                           | (287)                      |
| <b>Solde au 31 mars 2025</b>                       | <b>7 225</b>               |

Le coût total des avantages sociaux à long terme comprend les avantages postérieurs à l'emploi de 7 225 \$ (6 555 \$ en 2024) et les récompenses pour états service de 59 \$ (66 \$ en 2024), pour un total de 7 284 \$ (6 621 \$ en 2024).

Voici les changements liés aux autres éléments du résultat global en cours d'exercice :

| Au 31 mars                                                | 2025  | 2024 |
|-----------------------------------------------------------|-------|------|
|                                                           | \$    | \$   |
| (Pertes) gains actuariels survenus au cours de l'exercice | (249) | 1195 |



## 16) Avantages sociaux (continué)

Les charges postérieures à l'emploi comptabilisées dans les pertes nettes au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| <b>Au 31 mars</b>                                                            | <b>2025</b>                        | <b>2024</b> |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------|
|                                                                              | <b>Postérieures<br/>à l'emploi</b> |             |
|                                                                              | <b>\$</b>                          | <b>\$</b>   |
| Coût des services rendus au cours de la période                              | <b>375</b>                         | 411         |
| Coût des services passés (crédits)                                           | -                                  | (132)       |
| Coût financier                                                               | <b>333</b>                         | 375         |
| Charges nettes postérieures à l'emploi comptabilisées au cours de l'exercice | <b>708</b>                         | 654         |

Les principales hypothèses actuarielles adoptées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées et la charge nette au titre du régime d'avantages sociaux se présentent comme suit :

| <b>Au 31 mars</b>                                                                                                                                                            | <b>2025</b> | <b>2024</b> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
| Taux d'actualisation, obligation au titre des prestations constituées                                                                                                        | 4,70%       | 4,90%       |
| Taux d'actualisation, coût des prestations                                                                                                                                   | 4,90%       | 4,90%       |
| Hypothèses moyennes pondérées                                                                                                                                                |             |             |
| Tendance moyenne pondérée initiale des soins de santé                                                                                                                        | 5,34%       | 5,47%       |
| Tendance moyenne pondérée maximale des soins de santé                                                                                                                        | 3,93%       | 3,93%       |
| Année au cours de laquelle le taux de tendance visé des soins de santé est atteint                                                                                           | 2041        | 2041        |
| Taux de mortalité                                                                                                                                                            |             |             |
| Amélioration de l'espérance de vie fondée sur les tables de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-M2017         |             |             |
| (2024 — Amélioration de l'espérance de vie fondée sur la table de mortalité des retraités du secteur public au moyen de l'échelle d'amélioration de la mortalité CPM-MI2017) |             |             |

Au 31 mars 2025, le taux présumé d'évolution du coût des médicaments s'établissait à 5,5 % (5,5 % en 2024) par année, et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % (4 % en 2024) par an à compter de l'exercice 2041 (de 2024 à 2041).

## 16) Avantages sociaux (continué)

Le taux présumé d'évolution du coût des autres soins de santé au 31 mars 2025 est de 6 % par année (6 % en 2024), et il diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % en 2032 (de 2024 à 4 % en 2032).

Au 31 mars 2025, le taux présumé d'évolution des coûts de soins de la vue et de soins dentaires était de 0 % et de 6 %, respectivement (0 % et 6 % en 2024), et le taux de soins dentaires diminuera de façon linéaire pour atteindre 4 % en 2032 (de 2024 à 4 % en 2032)

La moyenne escomptée de l'échéance de l'obligation liée au régime est de 15 ans (15 ans en 2024).

### Analyse de sensibilité

La Société a examiné les hypothèses utilisées aux fins des calculs actuariels et elle a déterminé que les hypothèses suivantes pourraient avoir une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées :

| Au 31 mars                                       | 2025    | 2024  |
|--------------------------------------------------|---------|-------|
|                                                  | \$      | \$    |
| Taux d'actualisation — augmentation de 1 %       | (1 000) | (885) |
| Taux d'actualisation — diminution de 1 %         | 1 277   | 1 124 |
| Mortalité future — augmentation de l'âge d'un an | (216)   | (185) |
| Mortalité — diminution de l'âge d'un an          | 214     | 183   |
| Tendances des taux — augmentation de 1 %         | 1 234   | 1 018 |
| Tendances des taux — diminution de 1 %           | (982)   | (817) |

L'analyse de sensibilité ci-dessus pourrait ne pas être représentative de la variation réelle de l'obligation au titre des prestations déterminées, car il est peu probable qu'une variation des hypothèses se produise sans que les autres hypothèses changent, certaines hypothèses étant corrélées.

## 17) Capital émis

Les statuts constitutifs de la Société autorisent un nombre illimité d'actions sans valeur nominale. Deux actions de la Société ont été émises et entièrement payées.

## 18) Information supplémentaire sur les charges

Le tableau suivant ventile les charges par nature pour chaque fonction dans l'état consolidé du résultat global.

| Au 31 mars                                                      | 2025          | 2024          |
|-----------------------------------------------------------------|---------------|---------------|
|                                                                 | \$            | \$            |
| Salaires et avantages sociaux des employés                      | 17 399        | 16 318        |
| Amortissement des immobilisations corporelles                   | 17 110        | 17 094        |
| Biens et services                                               | 7 789         | 6 998         |
| Réparations et entretien                                        | 4 297         | 4 050         |
| Services professionnels                                         | 1 155         | 1 182         |
| Amortissement des immeubles de placement                        | 678           | 678           |
| Perte sur conversion des devises étrangères                     | 181           | 67            |
| Amortissement des immobilisations incorporelles                 | 7             | 22            |
| Financement supplémentaire des frais d'exploitation de la CPIVM | 480           | 545           |
| <b>Total des charges</b>                                        | <b>49 096</b> | <b>46 954</b> |

## 19) Transactions entre parties liées

Les soldes et les transactions entre la Société et sa quote-part de ses entreprises communes ont été éliminés au moment de la consolidation et ne sont pas présentés dans cette note. Les transactions entre parties liées relatives aux avantages sociaux sont présentées à la note 16, et les placements dans des obligations du gouvernement et des certificats de dépôt sont présentés à la note 8. Ces transactions ont été inscrites à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant convenu entre les parties.

Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-dessous.

### Transactions avec des entités liées à une autorité publique

La Société est liée, en raison d'une propriété commune, à l'ensemble des ministères du gouvernement du Canada, y compris ses organismes et sociétés d'État. La Société conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces transactions sont évaluées à leur juste valeur.

## 19) Transactions entre parties liées (continué)

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré 959 \$ de fonds d'exploitation, 16 904 \$ de fonds d'investissement et 90 \$ pour un transfert de terrain (2024 - 1 091 \$ de fonds d'exploitation, 5 954 \$ de fonds d'investissement et néant pour un transfert de terrain). Au 31 mars 2025, la Société a enregistré 892 \$ (2024 - 468 \$) dans les comptes débiteurs avec des parties liées et aucun compte créditeur important avec des parties liées (2024 - aucun compte créditeur important avec des parties liées).

La Société reçoit également des services sans frais, comme l'audit des états financiers, ce qui ne se reflète pas dans les présents états financiers consolidés.

## Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont définis comme les membres du Conseil d'administration et de l'équipe de la haute direction qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, du contrôle et de la direction des activités de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

| Au 31 mars                                                         | 2025        | 2024        |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|
|                                                                    | \$          | \$          |
| Avantages sociaux à court terme                                    | 1284        | 1227        |
| Prestations de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi | 76          | 72          |
| <b>Total</b>                                                       | <b>1360</b> | <b>1299</b> |

## 20) Location d'installations

La Société a conclu des contrats avec des entreprises qui louent des locaux dans les bâtiments de la Société à divers postes frontaliers. Les loyers conditionnels, fondés sur les ventes réalisées dans les boutiques hors taxes, sont la principale composante des loyers que reçoit la Société de ces preneurs. Le loyer de l'une de ces boutiques hors taxes comporte une composante fixe. Les produits conditionnels comptabilisés de ces contrats locatifs au cours de la période totalisent 2 496 \$ (2 440 \$ en 2024). Le preneur de la boutique hors taxes au poste frontalier de Point Edward a également payé pour l'agrandissement du bâtiment. Ce paiement a été inscrit au titre des produits reportés et est comptabilisé en produits selon la méthode linéaire, amorti sur la durée non résiliable du contrat de location.

## 20) Location d'installations (continué)

Les loyers minimaux futurs à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables s'établissent comme suit :

| Au 31 mars           | 2025         | 2024         |
|----------------------|--------------|--------------|
|                      | \$           | \$           |
| Moins d'un an        | 1 039        | 895          |
| Entre un et cinq ans | 2 736        | 2 198        |
| Plus de cinq ans     | -            | 397          |
| <b>Total</b>         | <b>3 775</b> | <b>3 490</b> |

## 21) Passifs éventuels

La Société est défenderesse conjointement et solidairement avec sa filiale en propriété exclusive, la CPIVM, et l'État quant à son mandat de perception du péage au pont international de la voie maritime. Le montant de la réclamation s'élève à 50 000 \$, sous réserve de la prise en compte des produits tirés des péages et du pont. Transports Canada est responsable de la défense à l'égard de cette réclamation. La SPFL et sa filiale, la CPIVM, sont chacune des sociétés d'État mère et dans le cadre de cette réclamation, elles sont poursuivies pour des mesures prises à titre de mandataires de l'État. L'issue, le calendrier et le montant du règlement de cette réclamation ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle en raison des incertitudes qui ont principalement trait à la résolution d'une revendication territoriale distincte par la même partie contre l'État, cette instance ayant préséance. Par ailleurs, les poursuites judiciaires à long terme de cette affaire, qui s'étendent sur des décennies, et la base d'inclusion des éléments relatifs aux péages et aux produits tirés du pont doivent également faire l'objet de délibérations.

Dans le cours normal de ses activités, la CPIVM peut devenir demanderesse ou défenderesse ou devenir partie prenante dans certaines réclamations ou poursuites en cours. Au 31 mars 2025, il y a une réclamation contre la SPFL. Le résultat de cette réclamation n'est pas déterminable pour le moment. Il existe une réclamation potentielle liée à un incident ayant causé la mort. Le résultat de cette réclamation potentielle n'est pas déterminable pour l'instant, car les enquêtes sont toujours en cours.

## 22) Engagements visant des charges

a) La société a des engagements totalisant 6 630 \$ (20 133 \$ en 2024), notamment :

## 22) Engagements visant des charges (continué)

- i) des contrats administratifs de 1 497 \$ (1 232 \$ en 2024) pour la vérification interne, les services Internet et autres contrats;
  - ii) des contrats de projets d'investissement de 2 009 \$ (14 794 \$ en 2024) pour l'achat d'immobilisations corporelles;
  - iii) des contrats d'entretien de 2 943 \$ (3 834 \$ en 2024);
  - iv) un contrat de location de 181 \$ (273 \$ en 2024) pour la location des bureaux d'Ottawa.
- b) Dans le cours normal de ses activités, la Société conclut des ententes contractuelles pour des biens et services sur des périodes de plus d'un an. Les décaissements dépendent principalement des exigences futures en matière de volume et sont assujettis aux droits de résiliation de la Société prévus dans les contrats.

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux contrats administratifs, aux contrats de projets d'investissement et aux contrats d'entretien, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

| Au 31 mars           | 2025         | 2024          |
|----------------------|--------------|---------------|
|                      | \$           | \$            |
| Moins d'un an        | 4 375        | 17 301        |
| Entre un et cinq ans | 2 074        | 2 338         |
| Plus de cinq ans     | -            | 221           |
| <b>Total</b>         | <b>6 449</b> | <b>19 860</b> |

Le tableau suivant présente le total des engagements relatifs aux locaux à bureaux, selon le nombre d'années à courir jusqu'à l'échéance :

| Au 31 mars           | 2025       | 2024       |
|----------------------|------------|------------|
|                      | \$         | \$         |
| Moins d'un an        | 95         | 91         |
| Entre un et cinq ans | 86         | 182        |
| <b>Total</b>         | <b>181</b> | <b>273</b> |

La Société loue son siège social au 55 Metcalfe, à Ottawa, ON. Le contrat de location est conclu pour une durée déterminée se terminant le 31 décembre 2026, sans option de renouvellement et sans paiements de loyers variables. L'engagement pour l'espace de bureau, ci-dessus, représente les coûts d'exploitation associés à l'actif de droit d'utilisation comptabilisé dans les Immobilisations corporelles (voir Note 10).

## 23) Remplacement des immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice, un client a déversé un produit chimique sur la première travée du pont Blue Water. Le coût de remplacement de 827 \$ a été inclus dans les acquisitions de ponts et de routes à la note 10 et devrait être remboursé à la SPFL. Pour l'instant, le mode de remboursement n'a pas été établi et, par conséquent, un produit (et une créance correspondante) n'a pas encore été enregistré

## 24) Instruments financiers

### Juste valeur

La juste valeur des créances clients et autres débiteurs, des dettes fournisseurs et autres créditeurs, des retenues de garantie, de la partie à court terme des emprunts à payer et de la partie à court terme des obligations à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs financiers restants de la Société :

| Au 31 mars                                                                       |                          | 2025            |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------------|----------|
|                                                                                  | Valeur<br>compt-<br>able | Juste<br>valeur | Niveau   |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière          |                          |                 |          |
| Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 18 199                   | 18 199          | Niveau 2 |
| Passifs financiers évalués au coût amorti.                                       |                          |                 |          |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance                                         | 4 373                    | 4,373           | Niveau 2 |
| Emprunts à payer                                                                 | 8 767                    | 8 767           | Niveau 2 |
| Obligations à payer                                                              | 21 392                   | 20 166          | Niveau 2 |

## 24) Instruments financiers (continué)

| Au 31 mars                                                                       |              | 2024              |          |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------|-------------------|----------|
|                                                                                  | Juste Valeur | Valeur compt-able | Niveau   |
|                                                                                  | \$           | \$                | \$       |
| Instruments financiers évalués à la juste valeur sur une base régulière          |              |                   |          |
| Placements — la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 7 586        | 7 586             | Niveau 2 |
| Passifs financiers évalués au coût amorti.                                       |              |                   |          |
| Placements détenus jusqu'à leur échéance                                         | 2 171        | 2 171             | Niveau 2 |
| Emprunts à payer                                                                 | 9 167        | 9 167             | Niveau 2 |
| Obligations à payer                                                              | 28 627       | 27 357            | Niveau 2 |

La notation financière des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global reste conforme à la politique de placement de la Société, qui exige que tous les placements soient au moins de catégorie A, en fonction des notations financières externes.

L'évaluation des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global s'effectue quotidiennement en fonction des indices boursiers du marché de la dette FTSE TSX.

Une méthode d'actualisation des flux de trésorerie, qui met en application un coefficient égal au taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour des emprunts et des obligations dont les modalités sont semblables, a été utilisée pour établir la juste valeur des emprunts et des obligations à payer.

## Risque de crédit

Le risque relatif au crédit correspond au risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations contractuelles et que ce manquement entraîne une perte financière pour la Société. La Société est assujettie au risque relatif au crédit en raison de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global et des créances clients et autres débiteurs.

La Société gère ce risque en ne faisant affaire qu'avec des membres de Paiements Canada ou avec le gouvernement du Canada et en surveillant étroitement l'émission de crédit à l'intention de clients commerciaux et le



recouvrement de ce crédit. La valeur comptable des actifs financiers exposés au risque de crédit de la Société, présentée dans l'état consolidé de la situation financière, déduction faite de toute provision pour pertes applicable, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Il n'y avait aucune provision comptabilisée au 31 mars 2025. Le risque de crédit de la Société n'est pas important (pas important en 2024).

Le risque de crédit associé à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements évalués à la juste valeur par l'entremise d'autres éléments du résultat global est réduit considérablement en s'assurant que les surplus de trésoreries soient investis dans des placements très liquides. La politique de la Société consiste à investir les surplus de trésoreries dans des instruments à faible risque auxquels on a attribué la notation « A » ou une notation équivalente. La direction est d'avis que le risque de perte n'est pas important. Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit au minimum puisqu'un bon nombre de ceux-ci représente des montants à recevoir des ministères fédéraux et provinciaux payables habituellement en 90 jours, les intérêts sur les placements de catégorie « A » ou l'équivalent, ainsi que les débiteurs de partenaires internationaux à long terme et d'un locataire commercial à long terme qui ont aussi l'habitude de payer leurs comptes à temps.

## Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme le risque que la Société soit incapable de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets, en maintenant des réserves de liquidités ainsi qu'en obtenant du financement public au besoin et des facilités de crédit, en établissant des prévisions concernant la trésorerie et en surveillant les flux de trésorerie, ainsi qu'en faisant correspondre les modalités des placements avec le calendrier des décaissements prévus. La Société investit les surplus de liquidités dans des titres de sociétés et de gouvernements de grande qualité, conformément aux politiques approuvées par le Conseil d'administration et aux directives du ministre des Finances.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des passifs financiers de la Société fondée sur les flux de trésorerie attendus de la date de l'état consolidé de la situation financière à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés représentent les flux de trésorerie non actualisés contractuels.

## 24) Instruments financiers (continué)

| Au 31 mars                              |                          |                       |                        | 2025            |
|-----------------------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------|
|                                         | Valeur<br>compt-<br>able | Moins<br>de 3<br>mois | De 3<br>mois à<br>1 an | Plus<br>d'un an |
|                                         | \$                       | \$                    | \$                     | \$              |
| Fournisseurs et autres créditeurs       | 2 424                    | 2 125                 | 299                    | -               |
| Retenues de garantie                    | 188                      | 12                    | 176                    | -               |
| Dette à long terme                      | 31 435                   | 162                   | 9 366                  | 21 907          |
| Passif associé aux contrats de location | 414                      | 44                    | 175                    | 195             |
| Total                                   | 34 461                   | 2 343                 | 10 016                 | 22 102          |

| Au 31 mars                              |                          |                       |                        | 2024            |
|-----------------------------------------|--------------------------|-----------------------|------------------------|-----------------|
|                                         | Valeur<br>compt-<br>able | Moins<br>de 3<br>mois | De 3<br>mois à<br>1 an | Plus<br>d'un an |
| Fournisseurs et autres créditeurs       | 1 726                    | 1 318                 | 408                    | -               |
| Dette à long terme                      | 40 974                   | 164                   | 9 374                  | 31 436          |
| Passif associé aux contrats de location | 652                      | 49                    | 173                    | 430             |
| Total                                   | 43 352                   | 1 531                 | 9 955                  | 31 866          |

## Risque du marché

Le risque relatif au marché correspond aux risques que les fluctuations des cours du marché aient une incidence sur les résultats. Le risque relatif au marché comprend trois types de risque : les risques relatifs au change, les risques relatifs au taux d'intérêt et les risques relatifs au prix. La Société est exposée à tous ces risques.

Le risque relatif au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent sous l'effet de fluctuation des taux d'intérêt du marché. La Société est assujettie au risque relatif au taux d'intérêt à l'égard de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie. Une variation de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2025 ne serait pas notable.

Certaines justes valeurs par l'entremise d'autres éléments du résultat global portent intérêt à taux fixe. Les justes valeurs par l'entremise d'autres éléments du résultat global comprennent aussi des obligations du gouvernement du Canada, des gouvernements provinciaux et des banques portant des taux

## 24) Instruments financiers (continué)

d'intérêt fixes et dont l'échéance moyenne s'établit à 2,7 ans (1,1 an en 2024). La juste valeur de marché de ces instruments subit indirectement l'effet des fluctuations des taux d'intérêt du marché. L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2025 ne serait pas notable.

Les facilités de crédit, les emprunts et les obligations à payer portent également intérêt à des taux fixes. Toutefois, une variation de la juste valeur n'aurait pas d'incidence sur le résultat net de la Société, étant donné que la Société maintient les passifs jusqu'à leur échéance.

Une variation importante des taux de change au cours de l'exercice aurait une incidence notable sur les produits du péage puisqu'il existe une corrélation directe entre le volume du trafic et les taux de change. En supposant que le taux de change ne nuirait pas aux volumes de trafic, une baisse hypothétique du dollar canadien de 1 % pendant l'exercice financier aurait produit une augmentation de 150 \$ (144 \$ en 2024) en produits comptabilisés tirés du péage. Puisque les partenaires américains exploitants de ponts de la Société utilisent les banques locales, la trésorerie en dollars américains de la Société est détenue dans différentes banques. Au 31 mars 2025, le solde des encaisses en dollars américains de la Société était de 437 \$ (623 \$ en 2024). L'incidence d'une variation hypothétique de 1 % des taux d'intérêt au 31 mars 2025 ne serait pas importante. La Société gère ce risque en rajustant périodiquement les droits de péage en fonction de la parité et en convertissant les devises, le cas échéant.

## Gestion des capitaux

La Société définit ses capitaux comme ses résultats non distribués, son capital social et son cumul des autres éléments du résultat global.

Selon les autorisations législatives, le montant maximal que la Société peut emprunter se chiffre à 130 000 \$ (130 000 \$ en 2024), sous réserve de l'approbation du ministre des Finances.

En ce qui a trait à la gestion des capitaux, la Société a pour objectif de préserver sa capacité à assurer la continuité de l'exploitation, à financer ses actifs et à réaliser sa mission et ses objectifs.

## 25) État consolidé du résultat global chiffres comparatifs

Afin de fournir des informations plus pertinentes sur les dépenses fonctionnelles de la Société, les chiffres comparatifs de 2023-24 relatifs aux opérations, à l'entretien, à l'ASFC/ACIA et à l'administration, tels que présentés dans l'état consolidé du résultat global, ont été mis à jour. Les opérations ont augmenté de 310 \$ pour atteindre 9 838 \$ (auparavant 9 528 \$), l'entretien a augmenté de 415 \$ pour atteindre 14 529 \$ (auparavant 14 114 \$), l'ASFC/ l'ACIA a augmenté de 38 \$ pour atteindre 8 161 \$ (auparavant 8 123 \$) et l'administration a diminué de 763 \$ pour atteindre 6 991 \$ (auparavant 7 754 \$). Il n'y a pas d'impact sur les dépenses totales. Le changement de classification reflète une représentation plus précise et plus utile de la manière dont le personnel participe aux différentes fonctions de l'organisation. Ce changement n'a pas eu d'impact net sur l'état consolidé du résultat global et n'a pas eu d'impact sur d'autres états ou notes d'information.

# Administrateurs et dirigeants

La Société des ponts fédéraux Limitée

## Conseil d'administration (en date du 31 mars 2025)

|                              |                          |
|------------------------------|--------------------------|
| Pascale Daigneault           | Présidente               |
| Marie-Jacqueline Saint-Fleur | Vice-présidente          |
| Natalie Kinloch              | Administratrice          |
| John Lopinski                | Administratrice          |
| Andrew Travis Seymour        | Administratrice          |
| Rakesh Shreewastav           | Administratrice          |
| Richard Talvitie             | Administratrice          |
| Jacques E. Pigeon            | Secrétaire de la Société |

## Comités du Conseil d'administration

### Comité des finances et d'audit

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| John Lopinski                | Président |
| Marie-Jacqueline Saint-Fleur | Membre    |
| Andrew Travis Seymour        | Membre    |

### Comité de gouvernance, des politiques et des ressources humaines

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Rakesh Shreewastav           | Président |
| John Lopinski                | Membre    |
| Marie-Jacqueline Saint-Fleur | Membre    |

## Dirigeants et cadres

|                  |                                                                      |
|------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Natalie Kinloch  | Première dirigeante                                                  |
| Richard Iglinski | Dirigeant principal des finances                                     |
| Thye Lee         | Vice-président, ingénierie et construction                           |
| Rémi Paquette    | Dirigeant principal de l'information, du risque et de la technologie |
| Karen Richards   | Dirigeante principale de l'exploitation                              |

## La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée

### Conseil d'administration (en date du 31 mars 2025)

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Natalie Kinloch  | Présidente     |
| vacant*          | Administrateur |
| Anthony Fisher   | Administrateur |
| Richard Iglinski | Administrateur |
| Thye Lee         | Administrateur |
| Kevin O'Malley   | Administrateur |
| Karen Richards   | Administrateur |
| Jeffrey Scharf   | Administrateur |

### Comités du Conseil d'administration

#### Comité d'administration

|                 |            |
|-----------------|------------|
| Natalie Kinloch | Présidente |
| vacant*         | Membre     |

#### Comité d'audit

|                  |           |
|------------------|-----------|
| Kevin O'Malley   | Président |
| Richard Iglinski | Membre    |
| vacant           | Membre    |

## Dirigeants et cadres

|                  |                   |
|------------------|-------------------|
| Natalie Kinloch  | Présidente        |
| vacant*          | Vice-président    |
| Richard Iglinski | Trésorier         |
| vacant           | Trésorier adjoint |
| Marc Chénier     | Directeur du pont |

\* Les personnes aux postes vacants de vice-président et de membre du comité de gestion seront élues en juin 2025.

# Bureaux de la Société

## Opéré directement

### **Siège social d'Ottawa**

55, rue Metcalfe, bureau 200  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Ligne sans frais : 1-866-422-6346  
Téléphone : 613 366 5074  
Télécopieur : 613 366 5174  
<https://www.pontsfederaux.ca/> /  
[info@pontsfederaux.ca](mailto:info@pontsfederaux.ca)

### **Administration du pont Blue Water**

1555, boulevard Venetian  
Point Edward (Ontario) N7T 0A9  
Ligne sans frais : 1-866-422-6346  
Téléphone : 519 336 2720  
Télécopieur : 519 336 7622  
Joe Dedecker, directeur du pont

## Filiale

### **La Corporation du Pont international de la voie maritime, Ltée**

200, route internationale d'Akwesasne  
Akwesasne (Ontario) K6H 5R7  
Téléphone : 613 932 6601  
Télécopieur : 613 932 9086  
[www.cpivm.ca](http://www.cpivm.ca)  
Marc Chénier, directeur du pont

## Partenaires

### **Sault Ste. Marie International Bridge Authority**

934, Bridge Plaza  
Sault Ste. Marie Michigan 49783  
Téléphone : 705 942 4345  
Télécopieur : 906 635 0540  
[www.saultbridge.com](http://www.saultbridge.com)  
Peter Pertäinen, directeur du pont

### **Thousand Islands Bridge Authority**

C. P. 10  
Lansdowne (Ontario) K0E 1L0  
Téléphone : 315 482 2501  
Télécopieur : 315 482 5925  
[www.tibridge.com](http://www.tibridge.com)  
Timothy Sturick, directeur général